L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1182 - VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2012 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Sommaire



Photo: Réussir

Championnat Régional et National de Labour à l'ancienne *p. 6*

Tous à Pazy(58) ce week-end !

P 04 **Actualité** Côte d'Or
Emploi: Il y a du monde sur le marché...

P 07 **Actualité** Nièvre
Ferme de Port Aubry: La bosse du commerce, le sourire en plus

P10 **Actualité** Yonne
Fête de l'agriculture à Sainte-Magnance: «Objectif atteint» pour les JA

P 12 **Filières** Élevage
Concours national ovin à Arnay-le-Duc (21): Moins d'exposition, c'est bien pour les moutons

P 21 **Filières** Viticulture
État des vignes en Côte d'Or: Les derniers jours seront déterminants

Encarté avec cette édition:
Mailing Charolais Horizon (sur certains cantons de Côte d'Or et de la Nièvre)



Prêts pour les vendanges ?

Les vendanges devraient débuter vers le 15 septembre. Cette année encore, nous vous proposons un cahier spécial destiné à vous simplifier la vie pendant cette période importante d'activité. Réalisé en collaboration avec les organismes et administrations concernés, ce cahier détachable, à conserver précieusement, rassemble quelques conseils pratiques pour les viticulteurs qui embauchent du personnel… *Pages 13-20*

CORBIGNY
Tél. 03 86 20 17 38
MOULINS ENGILBERT
Tél. 03 86 84 31 33
LUZY
Tél. 03 86 30 05 63
BAZOLLES
Tél. 03 86 38 97 00

FAUCHEUSES - FANEUSES - ANDAINEURS - PRESSES - ENRUBANNEUSES



Conditions «Morte Saison Maxi». Financement* 5 campagnes à 0%

*Sous réserve d'acceptation du dossier.

G. BUCHEZ 03 86 20 17 38 KUHN

NOUVELLE MUTUELLE EN FRAIS RÉELS*

«Réel partenaire de l'AGRICULTEUR depuis 1856»

AVIVA Assurances (ABEILLE ASSURANCES)

Assure le risque GRÊLE et ALEAS CLIMATIQUES

MONGIN Jean-Jacques - FRANEY Stéphane
• 6, rue Dampierre (place des Cordeliers) Auxerre
Tél. 03 86 72 08 38 - Fax. 03 86 72 08 39
• 5 B, Route de Paris, Avallon
Tél. 03 86 31 90 13 - Fax. 03 86 31 69 84
E-mail: mongin-franey@aviva-assurances.com

* Selon conditions générales et particulières.

l'Agenda

Côte d'Or

Aujourd'hui Matériels de pulvérisation en démonstration

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, en collaboration avec le lycée viticole de Beaune et les établissements Alabeurthe, Faupin, Granday et Lauprêtre, organise une démonstration de matériels de pulvérisation «Jets portés et Pneumatiques» (Gamme Bobard, Berthoud, Faupin, Lauprêtre et Tecnoma), vendredi 7 septembre à partir de 13h30 au Lycée viticole de Beaune (parcelle démo à 3 min à pied).
Attention, si météo défavorable, la démonstration sera reportée au lundi 10 septembre, même lieu, même horaire.

Rencontres «Nos fermes ont la cote», les 15 et 16 septembre

Les samedi 15 et dimanche 16 septembre, les agriculteurs ouvrent leurs portes et accueillent le grand public sur leur exploitation. 17 exploitations de Côte d'Or, réparties sur tout le département et représentatives de la diversité des systèmes et des productions, vont faire découvrir leur travail au jour le jour. Au fil des visites, animations et dégustations de produits, jeux et tombolas... égaieront les rencontres entre le public et les agriculteurs. Détail des adresses et des horaires sur www.fdsea21.fr , rubrique « Nos fermes ont la cote ! ».

Pouilly Formation ovine le 18 septembre

Une formation «Utiliser les indexations des ovins allaitants» se déroule le 18 septembre à Pouilly-en-Auxois. Renseignements et inscriptions au 03 80 68 66 58.

Poiseul-la-Ville Concert Festiv'agri le 8 septembre

Les JA d'Aignay-le-Duc/Baigneux-les-Juifs organisent pour la troisième année consécutive le Festiv'agri. Une douzaine de musiciens, chanteurs et danseuses animeront la soirée. Rendez-vous samedi 8 septembre à partir de 19h00 à Poiseul-la-Ville. Entrée gratuite, buvette, méchoui et cochon à la broche sur place.

GDS Formations en octobre

Le GDS de Côte d'Or organise deux formations en octobre :
Gérer l'alimentation de son troupeau ovin (11 octobre) : Savoir maitriser l'alimentation de son troupeau, limiter les risques sanitaires liés à l'alimentation et visualiser les incidences de l'alimentation dans l'appareil digestifs. La partie théorique se fera à Baigneux les juifs et la partie pratique sera à Frolois à l'EARL Parents. Pour plus d'information contacter V. Pabiou (GDS) 03 80 68 67 35.
Parasitisme, sanitaire et alimentation des caprins (25 octobre) : Savoir reconnaitre les principaux parasites et les gérer, maitriser la relation entre l'état sanitaire du troupeau et son alimentation. Le lieu de la formation reste à définir. Pour plus d'information contacter V. Pabiou (GDS) 03 80 68 67 35.

Nièvre

MSA Journées «seniors, restez mobiles !»

La MSA Bourgogne organise, en partenariat avec l'association «La prévention routière», une journée de sensibilisation à la conduite, le mardi 11 septembre au cinéma de Luzy et à destination des anciens exploitants des cantons de Luzy et de Fours. Renseignements et inscriptions auprès de la MSA Bourgogne au 03.80. 63.22.00.

Foires-concours Calendrier d'automne

Le calendrier des foires-concours non reconnues de la Nièvre est arrêté. Il débutera par la foire concours de Dornes le **15 septembre**, puis celle de Corbigny le **18 octobre**, celle de Cercy-la-Tour - pour la première fois- le **3 novembre**, celle de Prémery le **4 novembre**, celle de Moulins-Engilbert le **6 novembre**, celle de La Nocle Maulaix le **17 novembre** et il se terminera par la foire-concours de Luzy les **23 et 24 novembre**.

Montsauche Foire agricole et artisanale

Les JA du canton organisent le 8 septembre, la foire agricole et artisanale de Montsauche-Les Settons. Exposition artisanale, matériel agricole, concours de jugement de bétail... exposition d'ânes, de chevaux, de moutons. Buvette et restauration le midi. Repas champêtre le soir sur réservation. Bal gratuit. Réservations au : 06 80 00 33 56 ou au 06 09 41 85 25

St Benin d'Azy Finale des labour

Les JA de la Nièvre préparent leur finale départementale de labour qui aura lieu, cette année, le dimanche **15 septembre** à Saint-Benin d'Azy. Un repas local est prévu à partir de 20h30. Entrée: 2 euros. Contact: Aline Rouleau, animatrice JA58, au 03 86 93 40 91 ou sur le site internet ja58.asso-web.com.

MSA Instants Santé

La MSA Bourgogne organise des bilans de santé gratuits pour ses ayant-droits. Les prochains «Instants santé» auront lieu dans le canton de Châtillon-en-Bazois, du 10 au 14 septembre, au centre social. Les personnes intéressées doivent retourner l'imprimé d'inscription le plus tôt possible.

Yonne

Ball-trap Samedi à Courson-les-Carrières

Les Jeunes Agriculteurs de Courson les Carrières organisent un ball-trap ce samedi 9 septembre à partir de 09h00.
Inscription gratuite. Sur place : buvette ; friterie et parcours de tracteurs à pédales pour enfants.
Renseignements au 06 71 95 75 44

Sens Fête de la Saint-Fiacre le 9 septembre

Les jardiniers fêtent leur Saint Patron à Sens, lors de la Saint-Fiacre, qui se déroulera dimanche 9 septembre, dans l'enceinte du parc du Moulin à tan, rue du Général Dubois. Messe en la cathédrale à 10 h, suivie à 11 h d'un défilé de brouettes fleuries. Animations diverses toute la journée dans le parc. Restauration sur place

Démo Sur-semis sur prairies le 11 septembre

La Cuma de l'Yonne, en partenariat avec Alysé et la coopérative 110 Bourgogne, organise une démonstration de sur-semis sur prairies, le mardi 11 septembre à Sceaux (89420) à 14h. Au programme, une présentation technique par Yves Leboulbin et Christophe Fournier, et des démonstrations dynamiques. Alyzé assurera un suivi du site et les résultats de l'expérimentation seront fournis lors de Mecafourrages de mai 2013.
Fléchage à partir de la sortie 22 de l'A6 et sur la D957.
Renseignements : Cuma Bourgogne, antenne de l'Yonne, Magali Palacci – 03 86 46 45 44 – mail : magali.palacci.cuma.fr

Viticulture Réunion pré-vendanges le 12 septembre

Réunion pré vendanges ouverte à tous les viticulteurs, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, mercredi 12 septembre. Matinée œnologique à la Brosse, visite des essais l'après-midi.
Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 22 22

Quarré-les-Tombes Foire-concours

46ème Foire-Concours de Quarré-les-Tombes, **samedi 15 septembre**. Exposition de bovins, caprins, ovins etc… Artisanat, matériel agricole. Structures gonflables pour enfants. Remise des prix à 15 h.
Bal gratuit en soirée avec Night Fever à partir de 22 h. Renseignements et réservation pour le déjeuner au 06 78 35 25 85

Mes P@rcelles Démonstration

Réunion de démonstration de l'outil Mes p@rcelles, **mardi 25 septembre**, de 10 h à 12 h, à la Chambre d'agriculture, rue Guynemer, à Auxerre.

MSA Conférence sur l'alimentation

Conférence gratuite et ouverte à tous, organisée par les délégués cantonaux MSA de l'échelon local Sens/Chéroy, sur le thème de l'alimentation, lundi 24 septembre, à la salle des fêtes de Gron, 28 rue des Courois, à partir de 14 h 30. Sujets abordés : quelles sont les bonnes associations alimentaires ? Qu'est-ce qu'une alimentation naturelle ? Un naturopathe vous apportera des éléments de réponse
Renseignements au 06 20 93 39 17

MSA Conférence sur la prévention et le dépistage de cancers

La MSA organise jeudi 20 septembre, de 18h à 19h30, à l'Hôtel de ville de Joigny une conférence animée par le Docteur Rigaud sur le thème de la prévention et du dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal. Sujet : « Etes vous convaincus de l'intérêt d'un changement de comportement pour prévenir la maladie ? »
Conférence gratuite et ouverte à tous. Renseignements : 03 80 63 22 91

Randonnée «Rêve en Marche» le 16 septembre

Groupama Paris Val de Loire organise sa 1ère édition du « Rêve en Marche » au profit de l'association Petits Princes, autour d'une randonnée de 8 km, dimanche 16 septembre, à Joigny.
Au programme : entre ville et vignobles, balade à travers les rues, ruelles de la ville, ses maisons à pans de bois sculptées, ses églises, ses monuments, ses remparts et ses vignes…
Inscription dès 9 h devant l'Hôtel de ville de Joigny, pour un départ à 9 h 30. Pot de l'amitié offert
Inscription : 5 €, entièrement reversés à l'Association Petits Princes (gratuit pour les moins de 10 ans).

Région

Les Variétales Le 18 septembre à St Didier en Bresse (71)

ARVALIS-Institut du végétal organise en partenariat avec la Coopérative Bourgogne du Sud « Les variétales 2012 » le 18 septembre prochain à 14 H 00 à St Didier en Bresse (71) autour du thème « Miser sur les variétés pour produire plus et mieux » accès gratuit.

Désherb'sol Les 18 et 19 septembre à Joux-La-Ville (89)

Pour sa seconde édition, le salon Désherb'sol se transporte aux champs, à Joux-la-Ville, dans l'Yonne où il accueillera les 18 et 19 septembre, les agriculteurs d'un grand secteur Centre et Est de la France et l'ensemble des acteurs du monde agricole. Des démonstrations et des conférences illustreront les thématiques abordées lors de ces journées. Dix-huit constructeurs ou consessionnaires seront présents, les conférences concerneront la gestion des adventices, les couverts végétaux et les techniques de pulvérisation. Des visites commentées d'expérimentation permettront d'avancer sur l'implantation du colza, les stratégies de désherbage, les couverts végétaux... Un atelier agriculture de précision et guidage est aussi au programme.
Entrée gratuite mardi 18 septembre de 13h à 18h, et mercredi 19 de 9h à 16h30.
Inscription obligatoire pour le repas (16€ à la réservation) et renseignements complémentaires : www.bourgogne.chambagri.fr ou par fax : 03 80 48 43 43.

Conférence «Un sol pour la vie» le 11 septembre

Des agriculteurs des régions Bourgogne et Franche-Comté regroupés au sein de l'Apad Centre-Est vous invitent à la prochaine conférence de Carlos Crovetto qui aura lieu le mardi 11 septembre de 13h45 à 17h30 dans la salle polyvalente de Cessey sur Tille (21).
Spécialistes international du semis direct sous couvert, il développera les éléments clés de la bonne santé des sols ainsi que les services qu'ils procurent.
Pour plus d'informations, Contactez Carlos Crovetto (crovetto.apad@free.fr) ou Bernard Darosey, président (06 10 21 26 28).
Participation : 10€ (dans la limite des places disponibles).
www.apad.asso.fr

▶ installation

PRI info

Côte d'Or

Comment trouver un repreneur ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'Odasea. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'État).
Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre

Le Point Info Transmission

Le Point Info Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon à l'Adasea au 03-86-93-45-99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne

Futurs retraités, la Dica est une obligation

Deux ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.18 mois au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document Cerfa à la Chambre d'Agriculture (Missions ODASEA), que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03.86.94.21.95.

Flambée des prix des matières premières agricoles

Mobilisation générale

La situation des marchés alimentaires suscite de plus en plus de craintes. Le Président de la République s'est emparé du dossier et devrait proposer des solutions lors du salon Space à Rennes, où il se rendra le 11 septembre. En attendant qu'une table ronde entre distributeurs, producteurs et transformateurs se tienne sous l'égide du ministère de l'Agriculture, chaque partie, à sa manière, produit son effort.

Les lignes bougent entre producteurs, distributeurs et transformateurs. Car de la flambée des prix des matières premières, devrait résulter une hausse à venir des prix des produits alimentaires. Ce qui inquiète tous ceux qui se souviennent du scénario de 2008. La situation a conduit Xavier Beulin, président de la FNSEA, à rencontrer le chef de l'Etat le 28 août. François Hollande a demandé que la profession propose des dispositifs entre le secteur animal et le secteur végétal pour passer ce cap difficile. Des mécanismes qui pourraient s'appuyer sur des *«formes contractuelles»* fondées sur la réciprocité entre éleveurs et céréaliers. La FNSEA planche la-dessus et devrait présenter ses propositions au Space.

De bonnes volontés mais des limites aussi...

Tout le monde semble appeler la contractualisation de ses vœux pour tenter d'amortir l'impact de la hausse des prix, cependant ici et là quelques exemples traduisent aussi les limites du système. Ainsi les abattoirs de volaille ont annoncé à la Confédération française de l'aviculture leur volonté de baisser les prix à la production. Les discussions tarifaires entre distributeurs et transformateurs de la filière porcine pourraient bien aussi amener quelques (mauvaises) surprises. Dans ce climat incertain, Xavier Beulin anticipe en invitant les signataires de l'accord du 3 mai 2011 (sur les négociations entre fournisseurs et distributeurs en cas de forte évolution des prix). Les distributeurs dans ce cadre ont posé un préalable : que les éleveurs et les céréaliers fassent le premier pas en contractualisant.

L'horizon s'est éclaircie le 30 août avec l'annonce par les céréaliers de la création d'un fonds structurel de solidarité en faveur des éleveurs, et par la volonté affirmée de développer des relations contractuelles avec le secteur de l'élevage. La FNB s'est aussitôt félicitée de cette annonce, mais face à la volatilité des prix mondiaux, elle constate *«l'incapacité et l'impuissance à réguler de la part des responsables politiques sur le plan international»*. Les professionnels de la FNB demandent donc *«une seconde étape de la feuille de route filière bovine»* confortant la dynamique d'export, agissant pour améliorer la consommation en France, ainsi qu'une *«orientation de la Pac post-2013 vers des soutiens adaptés (…) et des outils de régulation spécifiques»*. Tout dépendra aussi comme le souligne Interbev, du niveau des prix à la contractualisation.

Eviter le pire

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture a alerté sur les risques d'un *«effet de ciseau catastrophique»* pour l'élevage français, qui pourrait *«être pris entre une hausse des prix de l'alimentation animale et une baisse voire une stagnation des prix de vente. Si c'est ça, l'élevage français risque gros, je ne le veux pas, donc je ferai tout pour éviter cet effet de ciseau»*.

L'enjeu est là, pour contractualiser les éleveurs doivent être assurés d'obtenir des prix rémunérateurs. *«Sans revenu»* comme le rappelle sans fioriture un communiqué de la FNB *«il n'y aura pas d'élevage (…) La filière et le gouvernement doivent prendre les arbitrages qui s'imposent pour préserver le futur»*.



La hausse des prix des matières premières agricole se traduit inélucatablement par une augmentation des prix à la consommation.

Loup

Mieux vaut prévenir que tenter de guérir

Une délégation de la section ovine de la FRSEA s'est rendue à la préfecture la semaine dernière pour évoquer le problématique *«loup»*.

Cette démarche, initiée cet été lors d'un bureau FNO, se fait partout en France. *«Nous avons décidé d'alerter chaque préfet de région sur les problèmes rencontrés avec le loup. Il ne cesse de s'étendre un peu partout dans le pays. Les zones de montagne ne sont plus les seules concernées»* explique Maurice Huet, président de la section régionale ovine de la FRSEA, membre et trésorier de la FNO. *«Nous avons rencontré le préfet et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Nous leur avons fait part des difficultés rencontrées par la FNO à pouvoir rencontrer et échanger avec le ministère de l'écologie. Nous comptons sur les préfets de région pour faire remonter ces difficultés»* poursuit Maurice Huet.

La section ovine de la FRSEA a rappelé que le territoire du loup s'étendait un peu plus chaque année, des loups ayant même été recensés dans le département du Doubs, voisin de la Côte d'Or. *«Si un jour on rencontre des problèmes en Bourgogne, cette rencontre permettra daller plus vite, d'être plus efficace dans nos démarches»* explique Maurice Huet. Le Préfet et le DRAAF ont été très à l'écoute des représentants, ont «salué» cette démarche «d'anticipation» des problèmes. Les professionnels se sont dits «satisfaits» de ce bref rendez vous.

AURÉLIEN GENEST



Thierry Besançon, Maurice Huet, Claire Schwick et Joëlle Girard ont été reçus par Pascal Mailhos et Jean-Roch Gaillet.



▶ Le GDS répond à vos questions

Dans quelle mesure un résidu d'engrais peut-il intoxiquer des bovins ?

Les bovins sont particulièrement exposés à des intoxications qui peuvent surgir lors d'un accident ou d'une erreur humaine : contamination alimentaire (moisissures dans les fourrages/céréales, plantes toxiques,…), pesticides (insecticides, anti-limaces et herbicides), résidus d'engrais, et polluants (plomb, hydrocarbures).
Le GDS attire votre attention sur l'intoxication par les résidus d'engrais car malheureusement cela s'est produit, cet été, chez un éleveur du département où plusieurs bovins ont ingéré un engrais à base d'urée. Les conséquences ont été dramatiques car 11 vaches laitières sont mortes. En effet, les l'engrais à base d'urée sont convertis dans la panse en ammoniac, d'où apparition d'une alcalose à l'origine de troubles digestifs et, surtout, nerveux, parfois mortels en moins d'une heure.

Il n'y a pas d'antidote mais une lutte contre l'alcalose (vinaigre). Dans tous les cas, il faut contacter très rapidement votre vétérinaire.
La quantité mortelle pour un bovin est de 250g pour de l'engrais à base de nitrates et de 500 à 750g pour de l'engrais à base d'urée.
L'accident s'est déroulé de la manière suivante : après avoir épandu de l'engrais, l'éleveur a stationné momentanément son tracteur entre la pâture de ces vaches laitières et sa stabulation pour fermer la barrière. Mais en repartant une petite quantité d'engrais, qui restait sur les disques du semoir, est tombé sur un béton. Puis, il s'est mis à pleuvoir. L'eau contenant l'engrais a ruisselé vers la pâture.
Sur ce genre d'accident, la plupart des assurances ne couvre pas ce dommage mais pour ce dossier là, l'éleveur adhérent a bénéficié à titre exceptionnel d'une aide financière du GDS.

▶ Emploi

Il y a du monde sur le marché...

Parus la semaine dernière, les derniers chiffres du chômage en France et en Côte d'Or ne sont pas bons. Les récents recrutements à la FDSEA et aux JA de Côte d'Or sont l'occasion de se pencher sur la thématique de l'emploi.

«*Lors de notre dernier recrutement, l'offre est parue à 8 heures sur internet. A 8h10, nous avions déjà une candidature !*». L'expérience des JA de Côte d'Or, relatée par leur président Aurélien Viellard, traduit bien la situation actuelle. Beaucoup de personnes sont à la recherche d'un emploi. En France, trois millions de personnes seraient sans activité. Dans notre département, le chômage a augmenté de 11,5% en un an, pour atteindre le nombre de 21 121 demandeurs d'emploi. «*Pour notre contrat à durée déterminée de cinq mois, nous avions reçu une vingtaine de candidatures dans la journée qui a suivi*» ajoute Aurélien Viellard. Les personnes à la recherche d'un emploi n'ont, semble t-il pas peur de faire des kilomètres : trois personnes habitaient Paris et une résidait Toulouse.

A la FDSEA, même constat

Avec cinq recrutements effectués ces derniers mois, la FDSEA de Côte d'Or est bien placée pour se prononcer. Entre 50 et 80 candidatures ont été reçues pour chaque poste. «*Les candidats viennent de toute la France, c'est assez étonnant. Leurs profils sont assez différents, c'est la preuve qu'il y a du monde sur le marché*» constate Sébastien Gautier.

Le directeur de la FDSEA fait part, malgré tout, de quelques difficultés à recruter des salariés pour les groupements d'employeurs départementaux, même si ceux-ci continuent de se développer (voir encadré).

AURÉLIEN GENEST



Le dernier recrutement en date, à la FDSEA, est celui d'Evelyne Rigaud. Originaire de Saône-et-Loire, la nouvelle secrétaire remplace Claudine Thibert qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Comme beaucoup de personnes, Evelyne Rigaud s'est «*jetée*» sur son ordinateur dès son réveil pour consulter les offres d'emploi.



▶ En bref

Groupements d'employeurs départementaux
De nouveaux adhérents et de nouveaux salariés

Après leur lancement officiel en décembre 2011, le groupement d'employeurs départemental «*Agri ressources 21*» et le groupement d'employeurs d'insertion et de qualification «GE Agri 21» se développent avec de nouveaux adhérents et de nouveaux salariés. Deux salariés ont débuté leur contrat cet été, l'un en contrat d'apprentissage pour un BTS Acse et l'autre en contrat de professionnalisation pour une licence professionnelle «*Métier du conseil en élevage*». Ces deux salariés embauchés en CDD, le temps de réaliser leur formation, sont mis à disposition, pendant leurs périodes de stage en entreprise, chez deux adhérents du groupement. A la rentrée de septembre, deux ouvriers agricoles en CDI temps plein ont rejoint le groupement d'employeurs Agri Ressources 21. L'un est mis à disposition de deux exploitations en polyculture-élevage sur le canton de Sombernon, l'autre est mis à disposition d'une exploitation laitière et d'un artisan ébéniste et métallier dans le Nord Côte d'Or. Le GE Agri Ressources 21 compte aujourd'hui 7 adhérents et 4 salariés dont 3 en CDI. Céline Flückiger, animatrice emploi à la FDSEA, rappelle que «*ces deux associations permettent aux agriculteurs, artisans et collectivités locales de se regrouper pour employer de la main d'œuvre qu'ils n'auraient pas seuls les moyens/besoins de recruter et ainsi de fidéliser le salarié. Dans cette formule chacun s'y retrouve, les adhérents disposent d'un salarié selon leurs besoins réels de main d'œuvre et leur capacité financière tendis que les salariés bénéficient d'un emploi stable avec un employeur unique. Le groupement d'employeurs quant à lui se charge de recenser les besoins de main d'œuvre des adhérents, de recruter les salariés et d'en assurer le suivi administratif (contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration trimestrielle, RH…)*».

Bilan des moissons

L'année des grands écarts en Côte d'Or

Chambre d'agriculture et FDSEA ont abordé le bilan des moissons lors de leurs dernières réunions. Les différences de rendements sont considérables dans le département.



Damien Ronget : «*Pas de manque d'eau d'avril à juillet, ni de températures très échaudantes... C'est vraiment exceptionnel. Penser qu'il y aura la même météo l'an prochain et faire les mêmes choix de cultures sera sans doute une erreur*».

«*Nous avons des rapports de 1 à 10 en colza. C'est du jamais vu. En blé, ça va de 35 à 100q/ha. Même en 2003, il n'y avait pas tant d'écarts que ça*» déplore Jacques de Loisy. Le président de commission «*Productions végétales*» de la FDSEA refuse de s'arrêter aux rendements départementaux : «*ils vont êtres moyens cette année, mais derrière eux se cachent des écarts significatifs. Il ne faut surtout pas oublier les zones qui ont fortement gelé au mois de février avec, au final, des rendements particulièrement médiocres et des coûts de re-semis importants. Les exploitations du plateau se retrouvent une nouvelle fois pénalisées*». Damien Ronget, technicien grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, met en avant la notion de gel, responsable des grands écarts constatés dans le département : «*Là où le gel n'a pas eu d'effets, nous avons une variabilité normale. Le gel et ses conséquences expliquent les écarts que l'on a dans le département. Des records sont battus dans certains endroits. Dans d'autres, c'est catastrophique*».



Jacques de Loisy : «Il ne faut surtout pas oublier les zones qui ont fortement gelé au mois de février, avec, au final, des rendements particulièrement médiocres».

Une météo «inattendue»

Damien Ronget est intervenu dans plusieurs réunions techniques ces derniers jours. Pour lui aussi, l'année a été compliquée avec le gel. «*Il a fallu prendre des décisions en mars. Le mois était complètement sec et les prévisions de rendements n'étaient vraiment pas bonnes, surtout dans les petites terres superficielles*» se rappelle le technicien. La météo qui a suivi, avec des précipitations très fréquentes et des températures peu échaudantes, a été totalement «*inattendue*». «*Les cultures ont très largement compensé les déboires occasionnés par le gel. Celles implantées au printemps ont atteint des niveaux de potentiels records. Cela, nous ne pouvions pas le prévoir*» explique Damien Ronget. Le technicien alerte déjà pour l'an prochain : «*Pas de manque d'eau d'avril à juillet, ni de températures très échaudantes… C'est vraiment exceptionnel. Penser qu'il y aura la même météo l'an prochain et faire les mêmes choix de cultures sera sans doute une erreur. Les espoirs de réitérer de tels rendements sont un peu utopiques. Si les Esterel d'hiver semés au printemps ont donné de bons résultats cette année, c'est grâce au climat, il ne faut pas l'oublier*».

Implantation du colza : pas partout la même.

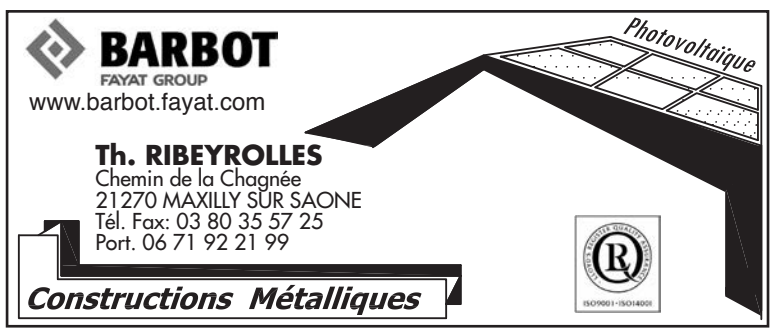
Damien Ronget évoque l'actuelle implantation du colza, pour laquelle des disparités sont déjà constatées selon les secteurs. «*Nous avons une ligne de partage des eaux qui correspond a une ligne de partage des orages ! Le sud du département reste relativement bien arrosé, le nord du département manque de précipitations. Cela compromet sérieusement la qualité de l'implantation du colza. Certaines parcelles du plateau ont reçu a peine 20 mm. D'autres, sur la plaine, en ont reçu trois fois plus*». Cette évolution générale du climat fait réagir Jacques de Loisy : «*On ne sait plus quoi penser avec ce que l'a vu cette année. Que ce soit par la génétique, la protection des plantes ou bien l'irrigation, il faut tout mettre en œuvre pour faire face à ces aléas climatiques et pouvoir répondre à la demande du marché*». Le président de commission «*Productions végétales*» de la FDSEA termine sur une remarque économique : «*ceux qui n'ont pas trop souffert du gel vont faire une année 2012 correcte et vont pouvoir reconstituer leur trésorerie, bien utile pour faire face aux charges d'engrais. Pour les agriculteurs du plateau, c'est la double peine : ils font une petite récolte et ne profitent pas de l'embellie des prix des céréales, surtout après une nouvelle année de sécheresse. La FDSEA maintient la position qui a toujours été la sienne : il faut un DPU fort dans nos zones intermédiaires*».

AURÉLIEN GENEST

▶ Repères

Estimations de rendements 2012 en Côte d'Or (ajustées au mois d'août à partir d'un réseau d'informateurs, à considérer avec les réserves appropriées.
Source : Agreste, DRAAF, SRISE)

Blé tendre : 66q/ha, orge et escourgeons d'hiver : 60q/ha,
Orge et escourgeon de printemps : 60q/ha,
Maïs grain : 96q/ha,
Avoine : 38q/ha, seigle : 52q/ha,
Triticale : 47q/ha, colza : 30q/ha,
Tournesol : 30q/ha, soja : 30q/ha,
Moutarde : 18q/ha, féveroles : 31q/ha,
Pois protéagineux : 43q/ha,
Maïs fourrage : 110q/ha





Point de vue

«Un débat récurrent sur la hausse des charges met en évidence les difficultés relationnelles de la filière viande bovine»

En effet, depuis 2 ans, la FNB a engagé un bras de fer avec les industriels afin de leur faire comprendre que de travailler en dessous des coûts de revient risque de faire tomber la production. Après des actions spectaculaires, à commencer par le blocage des abattoirs et ensuite l'export d'animaux vers de nouveaux marchés extérieurs à l'Europe, nous avons favorisé l'enclenchement d'une hausse nécessaire des prix payés aux producteurs. Cependant la production a diminué et cette augmentation est arrivée bien tardivement, avec des trésoreries dégradées et un nombre d'installations diminuant de façon inquiétante.
Aujourd'hui les coûts de production atteignent des niveaux record avec des charges d'alimentation qui augmentent de mois en mois. Dénoncer cette situation est obligatoire mais les solutions paraissent complexes à trouver, qui plus est à court terme. Ce qui est néanmoins navrant dans la gestion de cette situation, c'est le manque de prise en considération des solutions proposées par la profession. Face à ce constat, il nous semble indispensable de tenir compte de plusieurs éléments.
Arrêter de nous «*charger la mule*» avec de nouvelles règlementations stériles serait un premier pas et limiterait le bond des charges d'exploitation : la FIMO/FCO, le GNR, et encore et toujours des contraintes environnementales.
Mais la solution se situe pour nous également à d'autres niveaux. Sur le plan international tout d'abord, la constitution de stocks permettrait de limiter la spéculation. Sur le pan Européen, la PAC doit redonner à l'élevage des perspectives de production, notre continent ne pouvant se payer le luxe d'être déficitaire en viande bovine.

De même, les projections d'experts sur la hausse de la demande mondiale en viande bovine plaident en notre faveur. Et pour pouvoir répondre et saisir ces opportunités, la PAC doit également nous permettre de regagner de l'autonomie fourragère en retournant les prairies permanentes, ce qui éviterait d'exporter des quantités de paille des zones céréalières qui auraient besoin de les enfouir. Sans parler du bilan environnemental et économique de cette disposition qui économiserait du transport, de l'importation d'engrais et des travaux de réfection des routes.
Enfin, même avec de telles mesures, les éleveurs ont avant tout besoin de voir le prix de vente de leur production continuer de progresser Leur productivité a augmenté de 50 % sur ces dix dernières années, les efforts de modernisation ont été conséquents et doivent continuer surtout en matière de bâtiment. La maîtrise des charges incombe à chaque éleveur dans le calcul des coûts de production, la valorisation du produit viande est de la responsabilité de la filière dans son intégralité, distribution comprise. Ce travail peut permettre à la France de reprendre une position avantageuse à un moment où la demande mondiale explose. Et pour conclure, je reprendrais les propos de Xavier Beulin sur Europe 1 la semaine dernière qui disait «Redressement productif de la France ou importations de viande brésiliennes, voilà la question …»

Emmanuel Bernard,
Président de la section bovine FDSEA 58 et membre du bureau de la FNB



Championnat Régional et National de Labour à l'ancienne

Tous à Pazy ce week-end

Les Jeunes Agriculteurs de Corbigny organisent en partenariat avec l'Association des Vieilles Mécaniques Morvandelles , le Championnat de Bourgogne et le Championnat de France de labours à l'ancienne les 8 et 9 septembre 2012 à Sainte Camille sur la commune de Pazy.

Pendant deux jours, la commune de Pazy accueillera un rendez vous national, et incontournable pour les amateurs de vieilles mécaniques.

La vingtaine de bénévoles des Jeunes Agriculteurs de Corbigny s'est activement mobilisée pour organiser dans les règles de l'art, cet événement d'ampleur nationale. L'évènement aura lieu sur une parcelle appartenant à Christophe Guillemain qui est polyculteur et éleveur de vaches de race Salers conduites en plein air, et également à la tête d'une entreprise de travaux agricoles.

Des laboureurs de toute la France viendront s'affronter lors du Championnat de France de labour à l'ancienne qui aura lieu ce dimanche. Le Championnat de Bourgogne quant à lui, aura lieu la veille : inscriptions des candidats au 03.86.30.02.25 avant le jeudi 6 septembre.
Conditions pour concourir : utiliser un tracteur de série construite avant 1960 et une charrue de deux ou trois socs traînée. Le costume d'époque est également jugé.

De nombreuses animations

Pour rythmer ces deux journées, de nombreuses animations seront proposées aux visiteurs. Un show spectaculaire de tracteurs LANZ jumelés aura lieu le samedi et le dimanche.
Les amateurs de vieilles mécaniques agricoles ne seront pas déçus avec des démonstrations et expositions de plus de 150 tracteurs et matériels anciens. La nouvelle génération ne sera pas en reste non plus avec une exposition de matériel neuf.

Au cours de leur balade sur le site de 32 hectares, les visiteurs pourront également aller à la rencontre de producteurs régionaux afin de découvrir le terroir Bourguignon. De même, des groupes de musiciens folkloriques, ainsi qu'une démonstration de battage à l'ancienne animeront ce week-end.



Venez tenter votre chance à une tombola exceptionnelle !

A gagner un tracteur ancien Massey Harris, Pony 812 de 1954. Les tickets de tombola seront en vente sur le site les deux jours à 1 euro l'unité. Le tirage au sort s'effectuera à la remise des prix le dimanche 9 septembre au soir.

▶ Restauration

Sur place : samedi et dimanche midi, barbecue champêtre à 10€

Venez nombreux passer un moment convivial lors du repas dansant le samedi soir ! Au menu : terrine de canard, faux-filet de charolais en croûte avec son gratin dauphinois, fromage, charlotte aux fruits, café. Menu à 18 euros uniquement sur réservation au 03 86 20 05 06.

Dimanche soir, repas dansant froid à 12€

Ferme de Port Aubry

La bosse du commerce, le sourire en plus

Engagée à sa création dans la production de Crottin de Chavignol AOC, la Ferme de Port Aubry a su diversifier ses activités et ses produits. Une marche en avant raisonnée qui s'appuie sur de solides compétences commerciales et un vrai « *management* » de la qualité et de l'accueil.



Emmanuel Melet s'attache à avoir toujours une production ou une animation d'avance pour continuer à créer des événements qui amènent du public et donc des consommateurs potentiels sur la Ferme de Port Aubry

La terre, plutôt ingrate, encourageait à l'élevage de chèvre, « *la vache du pauvre* » et à la production de Crottin de Chavignol, une vielle tradition locale qu'Emmanuel Melet a relancé après les deux premières années de galères subies dès son installation en grandes cultures (1976, sécheresse et 1977, excès d'eau). En 1980 arrivent les vingt premières chèvres et commence la production de fromages sous AOC Crottin de Chavignol. Le mouvement est lancé et la marche en avant ne s'arrêtera plus. Trois décennies plus tard, le chemin parcouru semble impressionnant, mais ne doit pas grand chose à la chance ou au hasard.



Marguerite Melet accueille avec le sourire tous les visiteurs qui souhaitent prendre un rafraîchissement ou déguster des crêpes, des gauffres ou des glaces, pendant que les enfants s'amusent sur le manège ou testent les différentes attractions.

Chez l'éleveur de chèvre la bosse du commerce ne tarde pas à pousser, il comprend vite les règles des différents circuits commerciaux que sont le réseau des grossistes d'une part et la vente en ferme à une clientèle locale d'autre part. De formations/actions en mises en pratique « *maison* », Emmanuel Melet retient un principe : « *on peut vendre loin si on est capable de vendre près* ». Et pour vendre près, il faut appliquer « *les règles de base de tout commerce, un bonjour, un sourire, une parole engageante, un merci...* », il faut aussi une belle mise en valeur des produits et l'art de mettre en avant ce que l'on veut écouler en priorité. Tout compte.

La clé de l'équilibre économique, c'est la répartition des ventes entre grossistes et clientèle de la ferme, « *la variable d'ajustement étant la vente à la ferme* ». La vente en gros c'est une part importante de l'activité, mais la vente à la ferme permet « *à la fois de mieux gérer les stocks et surtout de garder des prix fermes face aux grossistes qui jouent souvent sur les volumes, du fait de la courte durée de vie des produits* ».

Créativité, proximité, disponibilité, transparence...

Tout ce qui peut générer des flux de clientèle est réfléchi et appliqué, et « *ça fonctionne* » confirme Emmanuel Melet : « *la commercialisation, la mise en marché obéissent à des règles précises, en les appliquant on y arrive* ». Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier c'est aussi la devise des associés de la Ferme qui ont su diversifier leurs activités et faire en sorte que les unes et les autres se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Ferme ouverte 365 jours par an, le domaine de Port Aubry joue la transparence, c'est tous les jours « *portes ouvertes* » : pour la traite, pour les soins aux animaux, pour un petit tour de manège en été, des bonds sur la structure gonflable, un tour de kart à pédales, une gaufre ou un raffraîchissement, une pause pique-nique sur l'aire gratuite aménagée, une halte gourmande à l'épicerie, un clin d'oeil aux cochons...

D'année en année, les animations se sont multipliées et en parallèle l'exploitation a diversifié ses productions et ses produits. La règle c'est « *d'avoir toujours une production ou une activité d'avance et surtout de jouer la transparence* » insiste Emmanuel Melet qui mise sur la créativité. Une « *créativité qui s'exprime en prenant des risques, il faut être suivi, convaincre et préparer son business plan pour défendre son idée et trouver les financements* », comme cela a été le cas pour le solaire ou pour le séchage en grange.

Bien communiquer c'est savoir investir et s'investir.

L'ambiance ludique et bon enfant du domaine incite les gens à revenir en famille, avec des amis et le bouche à oreille fait son oeuvre. Mais le bouche à oreille ne suffit pas, la Ferme de Port Aubry investit chaque année des sommes conséquentes dans un budget de communication. Cinéma en plein air, expositions artisanales, guinguette... les animations ponctuelles créent autant d'occasions de visites et de rendez-vous sur la ferme. L'important quand on créée l'événement, étant de marquer les esprits et de laisser un bon souvenir. Un « *animal* » de la ferme écrit même régulièrement dans le journal local.

La ferme de Port Aubry est ainsi reconnue comme un lieu d'animation par la ville et « *tout le monde joue le jeu* ». Mais la communication, comme la pratique Emmanuel Melet et ses associés, ce n'est pas seulement du savoir-faire, c'est aussi du savoir-être, en prévenant par exemple les nuisances que l'on peut causer, ou tout simplement en enlevant les pancartes quand la fête est finie...

ANNE-MARIE KLEIN



L'épicerie c'est une caverne d'Ali Baba ordonnée en différents univers gourmands, où l'on trouve les produits du terroir local, une sélection de produits d'autres régions, des produits du commerce équitable, des nouveaux produits comme du textile et bien sûr tous les fromages de la ferme..

Repères

La Ferme et le domaine de Port Aubry en chiffres

La ferme c'est 450 chèvres laitières 50 ha d'herbe, 150 hectares de cultures (blé, maïs, colza), une épicerie et trois gîtes.
Sept salariés permanents, dont trois associés, 4 à 5 à temps partiel. Dix familles vivent grâce aux différentes activités.
400 000 fromages produits à l'année : Crottin de Chavignol AOC, caillé, le Cosne et le Ptit cosne de Port Aubry, la tome, la gabare, etc.
70 000 visiteurs par an.
27 000 tickets de caisse (trois personnes génèrent au minimum un ticket de caisse à la boutique)
4 structures juridiques :
- l'EARL du Port Aubry,
- la SARL du Port Aubry pour l'épicerie,
- une SNC pour les matériels,
- une SARL pour les panneaux photovoltaïques.

Un e.commerce est en cours de réflexion.



Comices 2012

Pougues a fermé la page

Les samedi et dimanche 1er et 2 septembre derniers ont vu les cantons de Pougues les Eaux et de Guérigny clorent le chapitre des comices agricoles 2012 en Nivernais.



C'est avec un vent du nord contrastant singulièrement avec les températures caniculaires des comices d'août que s'est ouvert le samedi 1er septembre, la fête de la ruralité des cantons de Pougues les Eaux et de Guérigny. C'est d'ailleurs à Pougues, sur le parcellaire de la « *ferme anglaise* » que se sont déroulées les manifestations du 1er septembre où, outre le traditionnel concours de labours des JA, les visiteurs ont pu découvrir de multiples animations, le tout dans la convivialité et autour d'un repas concocté par l'équipe cantonale JA et son président, Alain Troux. Puis après la tenue du bal du comice en soirée, les nombreux bénévoles ayant contribué à la réussite des festivités, ainsi que leur président, Jean-Michel Dudragne purent, à l'instar des milliers de personnes présentes admirer le dimanche après-midi, les onze chars confectionnés et ayant défilés dans les rues de la cité thermale. Un souvenir à graver dans les mémoires car comme le veut la tradition, ce n'est pas dans sept, mais dans quatorze ans, que les chars de la fête de la ruralité battront à nouveau le pavé Pouguois

S.L – FDSEA 58

Concours de labours Les résultats
Brabant : 1. DEROCHE Alexandre, 2. RAMEAU Valentin, 3. GUENOT Nicolas, 4. THIBAUDAT Rémy, 5. MARTINET Yann, 6. LUCIER Quentin, 7. SOUVERAIN Vincent, 8. POMMIER Benjamin, 9. PERRIAULT Stéphane

Réglementation

Rappel sur le stockage des fumiers au champ

Des contrôles effectués la semaine dernière par la DDCSPP ont quelque peu perturbé la quiétude estivale de la campagne Nivernaise. Petit rappel réglementaire

La réglementation des Installations Classées (ICPE) prévoit les conditions de stockage des fumiers au champ. Afin d'éviter tout déboires, en dépit de comportements civilisés et d'attentions portées au respect et au bien être de chacun, mieux vaut se conformer à ce que prévoit la réglementation. Rappel sur les principaux éléments de celle-ci.

Nature du fumier

Seuls les fumiers compacts pailleux, non susceptibles d'écoulement peuvent être stockés au champ. Cette nature de fumier est obtenue à l'issue d'un stockage de deux mois dans l'installation pour les stabulations aire paillée intégrale. Tout fumier produit dans d'autres types de bâtiments (étable entravée, logettes …) doit, avant stockage au champ, être mis en dépôt sur une plate forme.



Le stockage des fumiers sur des parcelles non référencées sur votre plan d'épandage n'est pas autorisé sans aménagement visant à récupérer les jus.

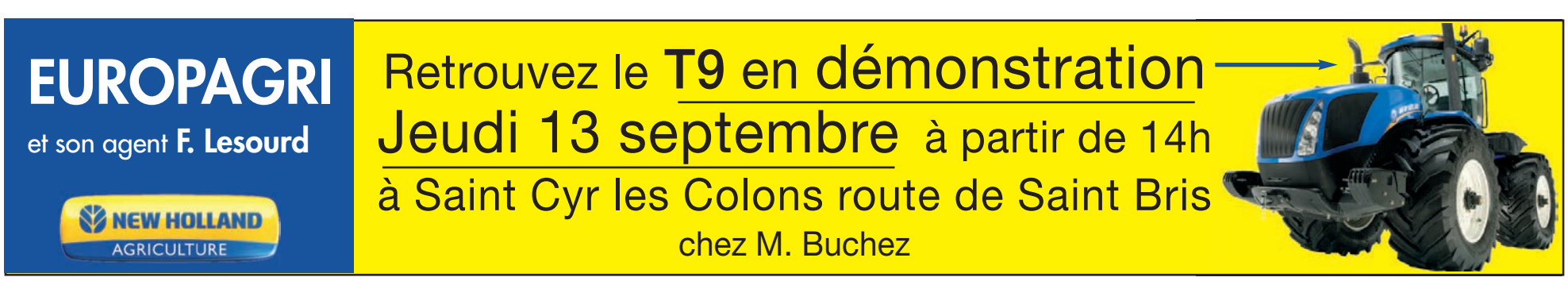
Lieu de stockage

Le stockage des fumiers est interdit sur des parcelles où l'épandage n'est pas autorisé, sur des terres non remises en cultures où non pâturées dans l'année suivant le dépôt, sur les terrains en forte pente, de même que dans les zones inondables et dans les périmètres rapprochés de protection de captage d'eau potable. Autour des captages d'alimentation d'eau potable non pourvus de périmètre de protection, les stockages doivent être effectués à des distances minimales de 35 mètres des cours d'eau, puits, forages, sources et plan d'eau, et de 5 mètres des fossés.

Par ailleurs, les dépôts ne sont pas autorisés à moins de 200 mètres des lieux de baignade, à moins de 500 mètres des piscicultures et à moins de 100 mètres des habitations de tiers. La réglementation précise enfin qu'un emplacement de stockage doit être modifié chaque année, un tas de fumier ne pouvant être de retour sur une même parcelle qu'au bout de trois ans.

S.L – FDSEA 58





Viticulture et œnologie

Un fort potentiel d'analyses au service des viticulteurs icaunais

La Chambre d'agriculture et le BIVB, au travers d'un accord de partenariat conclu avec le Centre oenologique de Bourgogne, viennent de s'engager dans une démarche de collaboration qui permettra de proposer, dès les vendanges 2012, une gamme de prestations analytiques et de conseils oenologiques en phase avec les attentes des viticulteurs du terroir icaunais.



De gauche à droite, D. Gervais du BIVB, Gilles Aubry, président de la Chambre d'agriculture, Bruno Huguenin, distributeur du COEB, Jean-Claude Courtault et Jean-Hugues Goisot, viticulteurs.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne souhaitait apporter à l'ensemble des viticulteurs un suivi et un conseil répondant aux enjeux qualitatifs des vins de Bourgogne. Les viticulteurs icaunais et les professionnels de la vigne attendaient ce type de prestations, la Chambre d'agriculture entendait ainsi à la fois répondre à cette attente et renforcer la technicité de son conseil en s'appuyant sur des analyses performantes. Au terme d'un appel d'offres répondant à un cahier des charges rigoureux, la Chambre d'agriculture a retenu le Centre œnologique de Bourgogne pour s'engager dans une démarche d'accompagnement des viticulteurs et de la viticulture icaunaise. C'est un pas important, commentait Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture lors de la présentation de cet accord. « *Nous avons à cœur d'apporter aux viticulteurs de notre département l'ensemble des outils nécessaires à la sécurisation de la qualité des vins et à leur commercialisation* ». Beaucoup de progrès ont été effectués en matière de qualité, « *mais les attentes des viticulteurs se portent sur des sujets de plus en plus techniques et complexes à résoudre, alors que le contexte pousse à des actions plus préventives que curatives* ».

Une œnologie d'anticipation

Prévenir plutôt que guérir, c'est une préoccupation qui cadre parfaitement avec les orientations du Centre œnologique de Bourgogne, dont le directeur, Bruno Huguenin, qui présentait le Centre lors de cette réunion, a donné les grandes lignes. Le COEB investit le domaine de la microbiologie, s'intéressant à une « *œnologie et une viticulture d'anticipation plus que curative* ». C'est une recherche appliquée aux réalités des terroirs et au plus près des préoccupations des viticulteurs. Ce qui amène le COEB à « *s'entourer d'oenologues à l'écoute du terrain et à travailler en synergie avec les services techniques afin de trouver les voies de développement et les outils les plus profitables et les plus accessibles à l'ensemble des viticulteurs* ».

Les recherches appliquées qui semblent actuellement les plus profitables concernent ainsi : l'oxydation prématurée des vins blanc (maîtrise de l'oxygène dissous), la lutte contre les micro-organismes d'oxydation (levures d'altération), les modèles de maturation du Pinot noir...

Les viticulteurs ont reçu au début du mois d'août un courrier les informant de la démarche. Cette initiative de la Chambre d'agriculture intervient au moment où la viticulture est confrontée à de sérieux défis scientifiques, comme « *cette année encore une expression catastrophique de la maladie du bois* » souligne Jean-Claude Courtault, viticulteur icaunais, membre de la Chambre d'agriculture. « *C'est le rôle de la Chambre que de favoriser ce type de démarche déconnectée de toute pression commerciale* » insiste Gilles Abry. Ainsi, la Chambre d'agriculture estime nécessaire non seulement de s'investir dans cette voie, mais également d'investir dans un domaine essentiel pour l'avenir de la viticulture icaunaise. Les expérimentations conduites sur le domaine viticole de la Chambre d'agriculture permettent déjà d'aller très loin en matière d'expérimentations, et la prochaine création d'une antenne du Centre œnologique de Bourgogne dans l'Yonne, appelée à être selon Bruno Huguenin « *une plate-forme de transfert des acquis techniques au plus près des territoires* », apportera les nouvelles solutions techniques et scientifiques dont les viticulteurs ont besoin.

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Zoom sur…

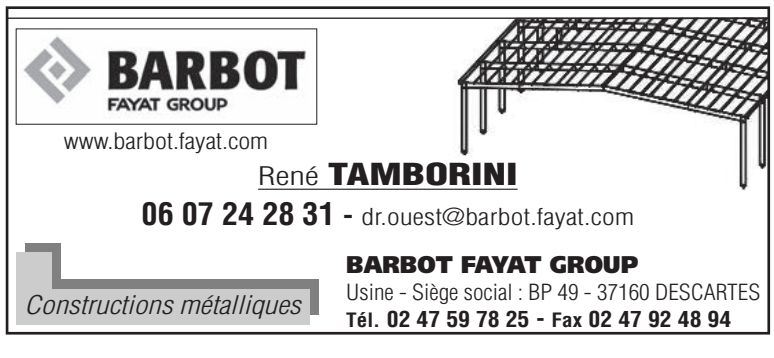
Les prestations, les étapes

Dès les vendanges 2012 :

- Mise en place d'un point de collecte des échantillons à analyser sur Chablis et d'une tournée de collecte des échantillons au chai.
- Réception/collecte des échantillons au moins une fois par jour ouvré, du début des vendanges à la fin des fermentations alcooliques, au moins deux fois par semaine après la fin des fermentations alcooliques.
- Les résultats seront rendus le jour même de la réception/collecte, avec une interprétation faisant référence aux limites réglementaires si elles existent. Les règles d'interprétation des analyses seront validées par les œnologues de la Chambre d'agriculture.
- Les analyses pour l'exportation, les contrôles produits (AOC et IGP) et les concours seront accrédités COFRAC au minimum.
- Une tarification basée sur un ou des forfaits sera proposée aux adhérents de la Chambre d'agriculture. Ces forfaits seront complétés par des analyses supplémentaires sur des paramètres particuliers (facturés en sus).
- Le volume d'activité pour la première année de démarrage est estimé à 2000 échantillons pour 6000 paramètres d'analyses, en provenance d'une cinquantaine d'exploitations (hors analyses export ou agréments).

A l'horizon 2013-2014 :

Ce partenariat Chambre d'agriculture/Centre oenologique de Bourgogne va amener l'implantation d'une antenne COEB dans le département de l'Yonne, afin de renforcer la proximité d'intervention.





TERRES DE BOURGOGNE - N° 1182
VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2012

Fête de l'agriculture à Sainte-Magnance

«Objectif atteint» pour les JA

La fête de l'agriculture organisée par les JA de l'Yonne a investi Toucheboeuf, hameau de Sainte-Magnance, les 1er et 2 septembre. Deux jours placés sous le signe de la convivialité et de la mémoire, puisque JA de l'Yonne fêtait à cette occasion ses cinquante ans.

Le lieu se prêtait particulièrement bien à l'exercice et le fléchage soigné a parfaitement fait son office, drainant pendant deux jours du samedi 1er au dimanche 2 septembre, pas moins de 2000 personnes (certaines venant même les deux jours), sur le site du Gaec des Bruyères, que les JA avaient choisi pour cette édition 2012 de la Fête de l'agriculture.
Pari tenu d'intégrer quelques animations nouvelles et pari gagné, car toutes les nouveautés, le loto bouse, le labyrinthe de maïs, le lancer de bottes de paille, etc. ont fait mouche et les visiteurs ne se sont pas faits prier pour y participer. De la démonstration d'une maréchale-ferrant, à la sculpture à la tronçonneuse, en passant par l'inoxydable Moiss'bat cross et les concours de labour toujours prisé... chacun, petit ou grand, pouvait papillonner entre les nombreux stands, s'arrêter là pour une dégustation, ailleurs pour un conseil et encore ailleurs pour un moment d'amusement et de convivialité.





▲ Prêt pour les Jeux ! Gérard Delagneau, président de 110 Bourgogne, a fait une belle démonstration de lancer de botte de paille, à cinq mètres de hauteur, un beau record que peu ont pu égaler.

◀ Le Moiss'bat cross, c'est le succès garanti pour un spectacle qui attire tous les publics.



Gagné ! Sur le stand de Groupama, Samuel Legrand, président des JA de l'Yonne, insiste sur la nécessité de sensibiliser les jeunes agriculteurs qui ont souvent «la tête dans le guidon». Au travers de la Charte «Terre entreprise» signée entre Groupama et les jeunes agriculteurs, grâce aussi aux actions de prévention régulièrement organisées, la prévention et l'assurance sont remises au premier plan.

▼ A la course en sac, les petits kangourous n'ont pas ménagé leur peine



Souvenirs, souvenirs...

Si la matinée du samedi fut plutôt frisquette, la journée du dimanche bien ensoleillée a tenu les promesses de la météo et favorisé un fort mouvement convergent vers Toucheboeuf, hameau de Sainte-Magnance, qui ne doit pas souvent connaître une telle affluence. A l'heure de l'inauguration et avant les festivités qui marquaient le cinquantième anniversaire de JA de l'Yonne, dix-sept des vingt-cinq derniers « Jeunes » présidents (dont le doyen et premier président porte bien ses 80 printemps) avaient pu répondre présent à cette invitation. Le temps d'échanger quelques souvenirs au fil des albums photos que l'on pouvaient feuilleter sur le stand des JA. Les festivités ne faisaient pas cependant oublier à Samuel Legrand, président des JA de l'Yonne, de rappeler aux élus présents et à l'administration, que pour les jeunes agriculteurs c'était bel et bien aussi la rentrée syndicale. «*Deux thèmes seront particulièrement importants à la rentrée : les élections à la Chambre d'agriculture et le foncier agricole. Le paysage agricole continue d'être grignoté par des projets d'aménagement du territoire sur lesquels nous n'avons pas de prise. Nous sommes écoutés, mais nous ne sommes pas suivis. Si l'on veut assurer la pérennité de l'agriculture, il faut préserver les terres agricoles. Il ne s'agit pas d'aller systématiquement contre ces projets, mais les zones d'activités se multiplient et certains projets démarrent alors que d'autres n'arrivent même pas à aller au bout de ce qui était prévu. Il est temps de remettre un peu d'intelligence et de cohérence dans tout cela*».
Le ton est donné pour la rentrée syndicale de Jeunes agriculteurs, mais à Toucheboeuf l'ambiance était à la fête et Grégory Biais, président du comité d'organisation ne cachait pas sa satisfaction devant le nombre d'entrées, le succès des animations et les 650 tickets repas vendus. «*Nous avons atteint nos objectifs et nous sommes très satisfaits de ce week-end*». Une satisfaction partagée par Samuel Legrand qui tient à remercier tout particulièrement, «*le Gaec des Bruyères, les JA du canton d'Avallon, les animatrices des JA, tous les bénévoles qui ont concouru au succès de la fête et bien entendu les partenaires de l'événement*».

ANNE-MARIE KLEIN

Résultats du concours de labour

En planches : 1er PAUPE Jean-Christophe ; 2ème LEGOUGE Guillaume ; 3ème SURUGUE Pierre (hors catégorie)
A plat : 1er : BOURON Florian ; 2ème AMAND Anthony ; 3ème MADELEINAT Christophe ; 4ème BOURON Anthonin ; 5ème COUVEINHES Mickael ; 6ème NAUDOT Yvan.



La fête marquait également le cinquantenaire des JA de l'Yonne. L'occasion de réunir un grand nombre d'anciens présidents



Mat Cichy Agricole

St Florentin	03 86 35 10 94
Vincelles	03 86 42 35 19
Avallon	03 86 34 01 40
Malay le Grand	03 86 65 99 49
St Lyé	03 25 76 37 73
Trainel	03 25 39 11 12

Agent :
Pichon Agro Jasseines
03 25 37 60 50

Concours de labours à l'ancienne

Labour est dans le bois

Succès mitigé cette année, pour la 5ème édition du concours de labours à l'ancienne des Bois de la Madeleine qui, en dépit de concurrents de qualité et de la présence de belles machines, a été en partie boudé par le public



A la charrue à bras, Thierry et au volant de ce vénérable Vierzon 201, sa fille Amélie.

« *Vous pourrez marquer qu'on est très déçus ! Il y a trop peu de monde, c'est le dernier concours qu'on organise ! Trop d'investissement pour un tel résultat…* » Micheline Foret, présidente de l'association des amis des Bois de la Madeleine ne cachait pas sa déception à l'issue du concours. Si le plateau n'a réuni cette année que 19 concurrents contre une trentaine l'an passé, le niveau de technicité des participants va croissant. Tous des passionnés, à défaut d'être tous agriculteurs. A l'image de Marc Roux, chauffeur livreur dans le civil, qui remporte une fois encore la médaille d'or de la plus longue distance parcourue pour venir concourir. Habitant Labergement-les-Seurres, près de Beaune, il lui faut pas moins de six heures pour rallier au volant de son fidèle Massey-Ferguson 140 de 1969 les quelques 150 km le séparant des Bois de la Madeleine, hameau de Vézelay. Une véritable expédition pas toujours au goût des automobilistes rencontrés : « *la traversée d'Avallon, c'est pas évident et les gens pas toujours patients !* » L'aventure n'est pas toujours de tout repos, surtout par temps de pluie, le MF 140 se distinguant par son absence de cabine ! Sans compter l'imprévu, comme cette fois où Marc Roux eut la surprise de recevoir un PV pour excès de vitesse, ayant été flashé à plus de 120 km/h sur une portion d'autoroute limitée à 110… Joies de l'informatique !

Le tracteur appartenait à un agriculteur voisin chez qui, gamin, il allait donner un coup de main pendant les vacances et cela fait plus de 30 ans qu'il le conduit. Après l'avoir racheté à son ancien propriétaire, ce passionné passe son temps à le bichonner, venant même de lui offrir un moteur tout neuf. Il est vrai qu'avec plus de 63 000 km au compteur, il était temps ! Arrivé 1er de l'épreuve l'an passé, Marc s'est contenté de la 7ème place cette année. Mais promis juré, il reviendra l'an prochain. En tracteur bien sur !

Rectitude des sillons, régularité de la profondeur et des bandes retournées, dérayure finale.., autant de critères appréciés du jury composé majoritairement d'agriculteurs du Vézelien, pour départager les candidats qui tous, cette année, ont du rivaliser d'effort pour faire face à la sécheresse du terrain. A l'exception de ce concurrent nivernais arrivé 2ème, dont la charrue à disques Mc Cormick, se prêtait particulièrement bien à l'exercice, faisant fi des cailloux rencontrés. Il a été devancé cette année par Laurent Renault de Lucy le Bois, arrivé 1er avec 412 points.

A l'heure de la remise des prix, le président d'honneur du concours et président du Conseil général, André Villiers, ne se montrait pas trop inquiet, quant aux velléités de Micheline Foret à vouloir en abandonner l'organisation : « *elle dit ça tous les ans mais c'est une passionnée. A chaque fois, on parvient à la convaincre et elle repart !* » Le rendez-vous est pris !

DOMINIQUE BERNERD

Point de vue

«*Nous sommes les premiers acteurs de l'environnement*»

A l'heure où les chiffres du chômage grimpent, comment comprendre que 70 000 emplois dans le secteur agricole, agro-alimentaire et para-agricoles restent non pourvus ? L'économie a besoin d'un coup de fouet ? Nous sommes prêts. Aux politiques de mettre les priorités dans le bon ordre et de faire les bons choix.

A force de le manger à toutes les sauces, le mot « *environnement* » hérisse certains ! Nous devons bien avoir conscience que nous sommes les premiers acteurs de l'environnement. On nous accuse souvent, mais sans savoir ce que nous faisons réellement, sans véritable connaissance de notre activité. L'environnement, nous sommes tous les jours les deux pieds dedans. Pour nous ce n'est pas un concept ou un idéal, ce n'est pas une belle photographie, ce ne sont pas des courbes : c'est une réalité quotidienne. C'est certainement la dimension qui manque à d'autres ! Nous sommes peut-être trop terre à terre, mais il nous paraît aberrant de n'envisager l'environnement à chaque fois que sous un angle : soit celui de l'eau, soit celui des économies d'énergies, soit celui de la qualité de l'air… En tâchant d'apporter une solution d'un côté, on aggrave les choses de l'autre. Il est tout de même difficile d'accepter de mettre en œuvre les solutions proposées par l'administration tout en sachant qu'elles sont mauvaises ! Nous suivons de près le dossier de l'extension des zones vulnérables qui est un bel exemple d'aberration administrative. Nous avons pour l'instant gardé notre sang froid et attendons de voir les nouvelles propositions de l'administration sur ce dossier.

Tout le monde s'accorde sur l'importance de protéger la « *ressource* » de foncier : politiques, administrations, responsables professionnels…mais il faut croire que nous ne parlons pas la même langue. Le projet de la zone d'activité sur Venoy devant empiéter sur les terres du lycée agricole d'Auxerre La Brosse est assez symbolique. Nous saurons réagir le moment venu si cela est nécessaire.

En cette période de rentrée, nombreux sont ceux qui se remettent au travail…

A quelques mois des élections à la Chambre d'Agriculture, tout le monde se réveille ! Pour la FDSEA, même si vous n'entendez pas toujours parler de nous, l'activité ne s'interrompt jamais. Ce n'est pas en bombardant les médias de communiqués de presse six mois avant une élection que l'on fait la preuve de son investissement permanent sur les dossiers. En tout cas ce n'est pas notre vision des choses. Nous sommes constants dans notre implication et dans notre discours. Tous ces dossiers le prouvent et le prouveront.

Francis Letellier, Président de la FDSEA de l'Yonne

Sécheresse

Sept secteurs concernés par des mesures de restriction

Les débits des cours d'eau ont continué à chuter, augmentant le nombre de secteurs sur lesquels s'appliquent désormais des mesures de restrictions.

Ainsi :

- **sur 3 secteurs du département, les débits des cours d'eau ont franchi le seuil d'alerte renforcée : Petits cours d'eau du nord du département, Serein-Armançon aval et Yonne amont.**
- **Sur 4 autres secteurs les débits des cours d'eau ont franchi le seuil d'alerte : Serein amont, Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques, Ouanne-Loing et Cousin.**

Dans les autres secteurs hydrographiques du département de l'Yonne, les cours d'eau ont franchi le seuil de vigilance.

En conséquence, comme le plan sécheresse le prévoit, la mise en place de mesures de restrictions des usages, de manière à réduire significativement les consommations d'eau et économiser la ressource, est appliquée à tous les bassins versants précités en alerte et alerte renforcée.

Parmi les mesures mises en place :

- **Secteurs en alerte renforcée. Ces mesures concernent tous les usages : Interdiction du lavage des véhicules, sauf en stations professionnelles et pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ; Interdiction du remplissage des piscines privées (les piscines de chambres d'hôte sont considérées comme des piscines privées) ; Interdiction du remplissage (sauf activités commerciales déclarées) et de la vidange des plans d'eau ; Interdiction du lavage des façades, voies et trottoirs ; Interdiction d'arrosage des jardins et pelouses privées ; Interdiction entre 8h00 et 19h00 des prélèvements pour l'arrosage ; Interdiction entre 10h00 et 18h00 de l'irrigation, sauf cultures maraîchères et horticoles, pépinières, et arboriculture fruitière, en dehors de ces horaires l'irrigation des cultures est autorisée via la mise en place de tours d'eau entre agriculteurs…**
- **Secteurs en alerte. Par rapport aux secteurs en alerte renforcée, les mesures suivantes sont moins restrictives, les autres étant identiques : Interdiction entre 8h00 et 19h00 du lavage des façades, voies et trottoirs , ainsi que des jardins et pelouses privées ; Interdiction entre 10h00 et 18h00 de l'irrigation, sans mise en place de tours d'eau en dehors de cette plage horaire**
- **Secteurs en vigilance. L'objectif est l'information et la sensibilisation sur la fragilité de la ressource. Des recommandations sont indiquées, pour inciter à économiser l'eau, à surveiller le niveau des puits et captages, et à surveiller les rejets susceptibles d'entraîner des pollutions.**

D'après communiqué de la préfecture



Concours national ovin à Arnay-le-Duc (21)

Moins d'exposition, c'est bien pour les moutons

Le grand rendez-vous ovin d'Arnay-le-Duc a été une réussite malgré un nombre d'animaux inférieur à celui des précédentes années.



Race Texel : le Gaec Lépée, à Millery dans le canton de Semur-en-Auxois, remporte un premier prix et deux deuxièmes prix de section.



Race Charollaise : le meilleur agneau de l'année appartient à l'EARL Poillot-Boyer, à Vandenesse-en-Auxois dans le canton de Pouilly.



Race Charollaise : le prix de championnat est décerné à Thierry Maréchal, à Viévy dans le canton d'Arnay-le-Duc, avec Adrien, ici en photo.

On en attendait 550, il y en a eu finalement 490. Paradoxalement, cette baisse relativement importante de béliers présents à la foire-concours nationale d'Arnay-le-Duc (10%) n'est pas une déception. Loin de là. «*C'est signe qu'il s'est fait beaucoup de commerce ces derniers jours, en ferme et dans les différentes expositions ovines*» confie un éleveur présent. Information confirmée par plusieurs sources arnétoise et des alentours. «*Effectivement, beaucoup de béliers ont été récemment vendus et ça a continué à Arnay*» confie un autre éleveur exposant. «*Certains acheteurs potentiels étaient déjà servis par des achats antérieurs*» ajoutent les organisateurs de l'évènement. Cent-quarante béliers ont été vendus dans dix départements. C'est à peu de chose près, le même taux de vente par rapport à celui de l'année passé (160 alors que les animaux présents étaient plus nombreux). En ce qui concerne les résultats, on retiendra la très belle prestation des éleveurs locaux, vainqueurs de nombreux prix avec de superbes animaux.

Aurélien Genest



Race Suffolk : l'EARL Poillot Benoît, à Thoisy-la-Berchère dans le canton de Saulieu, repart avec le prix de championnat et le meilleur agneau de l'année.



Race Berrichon : Le prix de championnat est remporté par l'EARL Dupaquier, à Posanges, dans le canton de Vitteaux.



Palmarès

Race Texel

Animaux inscrits

1ère section

1er prix : EARL Dion (Monthureux-sur-Saône, 88), 2ème prix : Gaec Lépée (Millery, 21), 3ème prix : Yves Lacroix (Chef Haut, 88).
Meilleur agneau de l'année : Yves Lacroix (chef Haut, 88).

2ème section

1er prix : Gaec Lépée (Millery, 21), 2ème et 3ème prix : EARL Dion (Monthureux-sur-Saône, 88), Yves Lacroix (Chef Haut, 88), 5ème prix : Guillaume Raymond (St Seine, 58), 6ème prix : Yves Lacroix (Chef Haut, 88).

3ème section

1er prix : Yves Lacroix (Chef Haut, 88), 2ème prix : Gaec Lépée (Millery, 21), 3ème prix : EARL Dion (Monthureux-sur-Saône, 88), 4ème prix : Gilles Lagneau (Précy-sous-Thil, 21)
Prix de championnat : Yves Lacroix (Chef Haut, 88).

Animaux non inscrits

1ère section

1er prix : EARL Brocard-Terreau (Cordesse, 71), 2ème prix : EARL Cornesse (Marcilly-Ogny, 21), 3ème prix : Gaec de Marcilly (Provency, 89), 4ème prix : Gilles Lagneau (Précy-sous-Thil, 21). Meilleur agneau de l'année : EARL Brocard-Terreau (Cordesse, 71).

Race Charollaise

Animaux inscrits

1ère section

1er prix : Sébastien Jeannin (Curgy, 71), 2ème prix : EARL Comeau (St-Eusèbe, 71), 3ème prix : Gaec Guyot (Diancey, 21), 4ème prix : Elevage Coureault (Dracy-St-Loup, 71), 5ème prix : Gaec Gaudry (Marcheseuil, 21), 6ème prix : EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois, 21)
Meilleur agneau de l'année : EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois, 21)

2ème section

1er prix : Guy Porterat (Grandvaux, 71), 2ème prix : Gaec Guyot (Diancey, 21), 3ème prix : Thierry Maréchal (Viévy, 21), 4ème et 5ème prix : Guy Tarteret (Chemin d'Aisey, 21), 6ème prix : Gaec Ferroux (Savilly, 21), 7ème prix : Gaec Gaudry (Marcheseuil, 21)

3ème section

1er prix : Thierry Maréchal (Viévy, 21), 2ème, 3ème et 4ème prix : EARL Comeau (St-Eusèbe), 5ème prix : Gaec Gaudry (Marcheseuil, 21), 6ème prix : Gaec Guyot (Diancey, 21), 7ème prix : Thierry Maréchal (Viévy, 71), 8ème prix : Gaec Ferroux (Savilly, 21), 9ème prix : Gaec Gaudry (Marcheseuil, 21), 10ème prix : Guy Tarteret (Chemin d'Aisey, 21). Prix de championnat : Thierry Maréchal (Viévy, 21)
Animaux non inscrits
Prix de présentation : Gaec Cadoux (Saint André en Terre Plain, 89)

Race Suffolk

Animaux inscrits

1ère section

1er prix : EARL Poillot Benoît (Thoisy-la-Berchère, 21), 2ème prix : Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert, 21), 3ème prix : Jean-Paul Moiron (Guillon, 89), 4ème prix : Gaec de l'Orme (Lafeline, 03)
Meilleur agneau de l'année : EARL Poillot Benoît (Thoisy-la-Berchère, 21)

2ème section

1er prix : EARL Poillot Benoît (Thoisy-la-Berchère, 21), 2ème prix : Gaec de l'Orme (Lafeline, 03), 3ème prix : Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert, 21).

3ème section

1er prix : EARL Poillot Benoît (Thoisy-la-Berchère, 21), 2ème prix : Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert, 21), 3ème prix : Gaec de l'Orme (Lafeline, 03)
Prix de championnat : EARL Poillot Benoît (Thoisy-la-Berchère, 21)
Animaux non inscrits

1ère section

1er prix : EARL Parent (Frôlois, 21), 2ème prix : EARL des Lavières (Pouilly-en-Auxois, 21)
Meilleur agneau de l'année : EARL Parent (Frôlois, 21)

Race Berrichon

Animaux inscrits

1ère section

1er prix : EARL Dupaquier (Posanges, 21), 2ème prix : Gaec des Plantes (Précy-le-Sec, 89)
Meilleur agneau de l'année : Gaec des Plantes (Précy-le-Sec, 89)

2ème section

1er prix : EARL Dupaquier (Posanges, 21), 2ème prix : Gaec des Plantes (Précy-le-Sec, 89), 3ème prix : Bernard Lospied (Tronsanges, 58), 4ème prix : Gaec des Plantes (Précy-le-Sec, 89), 5ème prix : EARL Dupaquier (Posanges, 21), 6ème prix : Bernard Lospied (Tronsanges, 58)

3ème section

1er prix : Gaec des Plantes (Précy-le-Sec, 89), 2ème et 3ème prix : EARL Dupaquier (Posanges, 21)
Prix de championnat : EARL Dupaquier (Posanges, 21





Terres de Bourgogne

Spécial Vendanges 2012

Dossier réalisé avec la caisse régionale MSA Bourgogne, en partenariat avec lesService vendanges du Pôle Emploi ; la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; les services emploi des FDSEA.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1182 VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2012

Vendanges 2012
Des informations clé et des conseils pratiques

Cette année, les vendanges devraient débuter vers le 15 septembre pour la Bourgogne. Les organismes concernés par cette nouvelle campagne apportent cette année encore leur concours aux viticulteurs qui embauchent du personnel.

Pole Emploi Bourgogne ; les différents services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; le Service emploi des FDSEA ; la Caisse Régionale MSA de Bourgogne ; ont comme objectif principal de leur simplifier la vie pendant cette période importante de leur activité annuelle. En ce sens, ils délivrent quelques conseils pratiques…

Emploi de main d'œuvre

Les principes généraux à respecter

La MSA fait le point sur toutes les informations indispensables quand on emploie de la main dœuvre salariée.

Principes généraux d'emploi de main d'œuvre

• Tout employeur doit déclarer toute personne travaillant sur l'exploitation, quels que soient la nature et la durée du travail, le mode de rémunération, la forme et la validité du contrat. Toutefois, il ne faut pas déclarer de nouveau un salarié permanent ou un salarié déjà déclaré pour la même période d'embauche.

• Main d'œuvre familiale ou entraide familiale : la main d'œuvre familiale se compose uniquement des personnes cotisant auprès du régime des non salariés agricoles : conjoint et aide familial. L'aide familial est un ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation et participant à sa mise en valeur.
En présence d'un lien de parenté du second degré et au-delà (cousins…) ou sans lien de parenté (voisins, amis…), il ne pourra pas s'agir d'entraide familiale : les individus seront alors requalifiés comme salariés.

• L'embauche doit être déclarée préalablement, dans les 8 jours précédent l'embauche et au plus tard, la veille par courrier, télécopie ou par internet dans les instants qui précèdent l'embauche.

• Les informations suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse ainsi que le numéro de sécurité sociale si connu. Ne pas indiquer celui du conjoint ou des parents.

ments dans les délais requis entraîne une pénalité de 8 euros par salarié, jusqu'à concurrence de 760 euros.
Par ailleurs, toute inexactitude quant au montant des rémunérations déclarées ou omission de salariés peut également donner lieu à l'application d'une pénalité de 8 euros dans la limite de 760 euros par bordereau. Ces deux pénalités sont cumulables.

MSA

Déclaration de salaires hors délai = Pénalités de retard

Les employeurs de main d'œuvre agricole sont tenus d'adresser à la MSA les volets d'activité des vendangeurs dès la fin des travaux ou au plus tard le 15 octobre 2012.
Tous les bulletins de salaires doivent être envoyés, y compris pour les salariés déclarés par volet 0 et qui ne sont pas venus (indiquer sur le volet B « n'est pas venu »).
Cette information évitera des rappels de déclarations.
La non production de ces docu-

Attention

BÉNÉVOLAT le statut de bénévole ne peut pas exister lorsqu'il est exercé au profit d'une entreprise à but lucratif surtout si elle est constituée sous forme sociétaire (EARL, SCEA…).
Le bénévolat n'est généralement admis que pour les associations à but non lucratif.
A défaut, le faux bénévole sera requalifié de salarié avec toutes les conséquences juridiques que cela emporte.
La législation du travail définit le salariat par trois éléments caractéristiques : l'accomplissement d'un travail, la présence d'un lien de subordination avec l'employeur et le versement d'une rémunération en espèces (argent) ou en nature (repas, hébergement, bouteilles…).

Pratique

Pôle Emploi La Bourgogne s'engage pour les vendanges !

Les équipes bourguignonnes des agences Pôle Emploi sont mobilisées pour préparer et accompagner au mieux les entreprises dans leurs recrutements et les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi. Cette année encore, Pôle Emploi a adressé en juin un courrier à près de 3 000 exploitants afin de leur proposer ses services et recueillir leurs besoins.
Nos équipes dédiées recensent également les demandeurs d'emploi intéressés par cette activité certes saisonnière mais fortement pourvoyeuse d'emploi dès la fin de l'été.
Les demandeurs d'emploi qui souhaitent se faire connaître, peuvent consulter les offres en ligne sur www.pole-emploi.fr, mais doivent également se rapprocher des agences locales Pôle Emploi dans les villes suivantes : Autun, Auxerre, Beaune, Chalon-sur-Saône, Chenôve, Cosne-sur-Loire, Macon, Tournus,
puis retourner la fiche de candidature "Vendangeurs" disponible sur : http://www.pole-emploi.fr/region/bourgogne
Les métiers recherchés sont des coupeurs, des porteurs, des aides cavistes…
Des emplois annexes d'accueil, de cuisiniers sont aussi proposés.



Nudant Automobiles
1 Ter, Rue Antoine Becquerel - 21 300 CHENÔVE
03 80 515 002

Conditions d'emplois et de travail des vendangeurs

Ce qu'il faut savoir

Tout responsable d'exploitation viticole doit respecter des règles dont la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) veille à ce qu'elles soient bien observées.



Il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 16 ans pour les vendanges.

Pour les vendanges 2012, l'attention des responsables d'exploitations viticoles est appelée sur le fait que le respect des règles suivantes sera tout particulièrement vérifié.

Obligations administratives

1 L'embauche des salariés doit être déclarée auprès de la Mutualité Sociale Agricole, préalablement à l'exécution du travail (c'est-à-dire avant tout commencement du travail dans les vignes et non pas dans la journée ou le lendemain ou autres…) ;
2 Le salaire ne peut être inférieur au minimum conventionnel, même pour les jeunes de moins de 18 ans (voir barèmes p. 16) ;
3 Les horaires journaliers de travail des salariés doivent être comptabilisés ;
4 Il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 16 ans (les vendanges 2012 ne tombent pas cette année pendant les vacances scolaires). Des règles spécifiques sont applicables pour les salariés âgés de moins de 18 ans (durée du travail et repos) ;
5 NOUVEAU A l'issue du contrat il faudra remettre au salarié, en plus des documents en fin de contrat habituels une fiche d'exposition «travaux pénibles».
Risques concernés a priori, en fonction de l'évaluation des risques : travaux répétitifs (répétition d'un même geste, à cadence contrainte), postures pénibles (positions forcées des articulations ou maintien de positions articulaires pendant de longues périodes) et exposition aux agents chimiques dangereux (c'est-à-dire les produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques, mais aussi les produits qui font l'objet d'une classification européenne harmonisée CLP, ou encore ceux qui sont indiqués dans les tableaux des maladies professionnelles).
Ainsi, pour les vendanges, notamment au regard du tableau 58 des maladies professionnelles du régime agricole : pesticides (biocides, produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques).

Obligations en matière de sécurité et conditions de travail

1 Fournir de l'eau potable en quantité suffisante ;
2 Prévenir les risques d'hyperthermie ou de coup de soleil en fonction de la météo: faire porter chapeau ou casquette, faire prendre des pauses fréquentes, interdire le travail torse nu à moins d'utiliser une crème de protection;
3 Il est interdit d'utiliser, pour transporter des salariés, des moyens inappropriés à cet usage (remorques ou autres attelages non équipés à cette fin). Il faut respecter le code de la route.
4 Fournir au salarié les équipements de protection individuelle nécessaires et du matériel adapté à la tâche et spécificités concrètes, en fonction de l'évaluation des risques.

Contrôles

Le respect des règles ci-dessus et notamment de celles relatives aux déclarations obligatoires, pourra être vérifié, par les services suivants, soit dans les parcelles de vignes, soit au siège de l'exploitation :
- Mutualité Sociale Agricole*
- Inspection du Travail agricole*
- Gendarmerie Nationale

DIRECCTE Bourgogne

* Les agents de contrôle doivent, à votre demande, vous présenter leurs cartes professionnelles.

En savoir plus...

Des informations complémentaires et des précisions peuvent être obtenues auprès de l'Inspection du Travail Agricole.

• **UT Côte d'Or** 19 bis Bd Voltaire, 21078 Dijon. Tél. 03 80 45 78 11

• **UT Nièvre** 11 rue Pierre Émile Gaspard, Case 66, 58020 Nevers Cedex
Tél. 03 86 60 52 62

• **UT Saône et Loire** 952 av. Maréchal de Lattre de Tassigny, 71031 Macon Cedex
Tél. 03 85 32 72 29

• **UT Yonne** 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre Cedex
Tél. 03 86 72 00 07

ZOOM sur…

Infos FDSEA La dérogation à la durée de travail maximale hebdomadaire

• Pour le département de Côte d'Or
La durée maximale hebdomadaire de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures.

Cette dérogation est accordée pour une durée de sept semaines maximum dans une période s'étalant entre le 10 septembre et le 28 octobre 2012 pour les salariés âgés de 18 ans et plus affectés aux travaux liés à la vendange.

L'employeur devra accorder en contrepartie un repos payé, égal à 25% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 31 janvier 2013.

Les salariés des entreprises concernées devront être informés de la décision de la DIRECCTE par voie d'affichage.

• Pour le département de la Nièvre
La durée légale maximale hebdomadaire s'applique, soit 48 heures.

• Pour le département de l'Yonne
La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures par tous les salariés (salariés permanents, salariés embauchés sous contrat à durée déterminée, Tesa, salariés d'entreprise de travail temporaire) pendant une période maximale de 5 semaines.

L'employeur devra accorder en contrepartie un repos payé, égal à 25% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 31 janvier 2013. Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis peut être versée.

Avant leur prise de poste, les travailleurs saisonniers doivent recevoir une formation nécessaire pour l'exécution des tâches à accomplir.

• Durée maximale quotidienne
Il est possible de dépasser la durée maximale quotidienne de travail de 10 heures dans la limite de 12 heures.
Ce dépassement ne peut excéder 2 heures par jour pendant un maximum de 6 journées consécutives.

• Travail du dimanche d'un vendangeur et majoration de 50%
L'article 34 de la convention collective des exploitations agricoles de Côte d'or, Nièvre et Yonne prévoit que *«toutes les heures de travail du dimanche, effectuées par les salariés totalisant plus d'un mois d'ancienneté, sont payées au tarif normal majoré de 50 %».*

De plus, les durées des contrats vendanges successifs ne se cumulent pas pour le calcul de l'ancienneté des vendangeurs.

• Travail des jeunes
Le travail des jeunes de moins de 16 ans n'est pas autorisé pour ces vendanges 2012, celles-ci ayant lieu pendant le temps de scolarité obligatoire.

Concernant **les jeunes de 16 à 18 ans**, il convient de respecter certaines conditions liées au rythme de travail (une pénibilité réduite, ce qui exclut le poste de porteur, et pas d'astreinte au rendement), ainsi que les consignes suivantes :

- Autorisation parentale obligatoire
- Maximum 35 heures par semaine
- 8 heures par jour
- Aucun travail de 22h00 à 6h00
- Repos quotidien de 12 heures
- 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche
- Salaire : barème vendanges (voir page 16)

Réglementation

Embaucher un travailleur étranger

Les ressortissants de l'**Union Européenne** (hors pays en période transitoire), ceux de l'**espace économique européen**, ou de certains pays en vertu d'**accord bilatéraux** spéciaux n'ont pas besoin de produire un titre de travail.

• **Union Européenne (UE) :** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Bulgarie et Roumanie sont en période transitoire

• **Espace économique européen (EEE) :** Islande, Lichtenstein, Norvège

• **Accords bilatéraux :** Suisse, Andorre, Monaco, San Marin

***Les pays de l'ex Yougoslavie** (Serbie, Croatie…) ne font pas partie de l'UE.*



Le titre de travail n'est pas toujours obligatoire mais il faut s'en assurer.

L'obligation d'être titulaire d'un titre de travail

• Pour tous les ressortissants extracommunautaires

Le travailleur étranger extracommunautaire doit impérativement être en possession d'un titre de travail pour pouvoir effectuer les vendanges.

L'employeur doit pouvoir justifier de ce titre de travail. Il lui appartient donc de vérifier son existence auprès de la préfecture. Il faut alors déclarer cette embauche en préfecture avec copie du titre de séjour, au moins deux jours avant l'embauche. Si la préfecture ne répond pas dans ce délai, cela vaut preuve d'acceptation et de vérification.

Ne pas oublier lors de la DPAE: dans le TESA Indiquer soit le numéro du titre de séjour, soit la date et lieu de visa par l'unité territoriale sur la case appropriée en haut à droite.

• Pour les ressortissants de pays de l'UE en période transitoire (Bulgarie et Roumanie)

Les travailleurs Bulgares et Roumains doivent fournir un titre de travail, et en l'occurrence une autorisation provisoire de travail (APT), s'ils résident dans leur pays d'origine.

Toutefois, contrairement aux autres nationalités, lors d'une demande d'APT pour les vendanges on ne leur oppose pas la situation locale de l'emploi (taux de chômage par exemple).

Voir ci-après les formalités pour les demandes d'APT.

• Pour les étudiants extracommunautaires

-Étudiants étrangers poursuivant leurs études en France :

- Ils n'ont pas à proprement parler à être titulaire d'un titre de travail mais les employeurs doivent faire une déclaration préalable à la préfecture du lieu de délivrance du titre de séjour (dénomination sociale, SIRET et adresse de l'entreprise, nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du salarié, date embauche prévue, nature et durée du contrat, numéro du titre de séjour).

-Étudiants algériens poursuivant leurs études en France :

Ces étudiants ont impérativement besoin d'une autorisation provisoire de travail (APT).

-Étudiants canadiens :

S'ils viennent en France moins de 3 mois, ils n'ont plus besoin de visa. Ils doivent toutefois disposer d'une APT.

Donc ils doivent présenter un passeport en cours de validité, une carte d'étudiant et un contrat de travail pour faire la demande d'APT.

Les différents titres de travail

• Les titres valant autorisation de travail pour les emplois de vendanges :

• La carte de résident *(valable 10 ans)* délivrée en France.

• L'autorisation provisoire de travail (APT)

• Le certificat de résidence *(Algériens)*

• Les cartes de séjour temporaire, mentionnant :

- "étudiant" *(dans la limite de 964 heures par an)*
- "étudiant" pour les Algériens + APT *(dans la limite de 850 heures par an)*
- "salarié" *(avec parfois limitation géographique et professionnelle . Faire attention pour les travaux vendanges)*
- "travailleur saisonnier" + contrat de travail visé pour les vendanges *(et non pas un contrat visé pour un autre emploi saisonnier, comme bûcheron etc…)*
- "vie privée et familiale"

• Le récépissé préfectoral de demande de renouvellement du titre de séjour qui mentionne "autorise son titulaire à travailler"

• L'autorisation provisoire de séjour portant la mention "étudiant" *(964h de travail par an)*

• Le visa "vacances travail" *(Australie, Canada, Japon, Nouvelle Zélande, Argentine, Russie)*

Les demandes d'autorisations provisoires de travail (APT)

Cette autorisation est donc impérativement nécessaire pour : étudiants algériens et canadiens, bulgares et roumains, visa vacances-travail. Il faut l'obtenir avant le 1er jour de travail.

Pour l'obtenir il faut remplir le document **Cerfa** approprié et joindre les pièces justificatives : copie de la carte de séjour ou du passeport, du contrat de travail et le cas échéant de la carte d'étudiant.

Cerfa: http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_res&numrubrique=317&numarticle=1381

Les démarches sont ensuite à effectuer auprès du service Main d'œuvre étrangère de l'Unité territoriale de la DIRECCTE compétente :

Prioritairement par courrier, ou par courrier électronique

NB : La situation de l'emploi local est opposable aux travailleurs étrangers *(sauf Bulgares et Roumains)*.

Cela veut dire que l'employeur doit prioritairement s'adresser à pôle-emploi avant de vouloir recruter un étranger.

L'APT pourra donc être refusée pour ce motif mais aussi si l'enquête obligatoirement menée par l'inspection du travail démontre que la réglementation du travail n'est pas correctement appliquée par l'employeur qui souhaite embaucher l'étranger.

Taxe pour l'emploi d'un etranger à l'office francais d'immigration et d'integration

Une taxe de 50 € est due à l'OFII pour chaque salarié saisonnier étranger pour effectuer un mois de travail (même incomplet).

Cette taxe n'est pas due pour les étrangers déjà titulaires d'un titre de travail mais uniquement en cas de demande d'APT et donc pour les salariés qui viennent en France expressément pour effectuer les vendanges.

Plus d'information sur le site de la DIRECCTE : www.bourgogne.direccte.gouv.fr

Attention

- une carte de résident délivrée dans un pays de l'UE autre que la France (ex : Italie, Espagne) à un ressortissant de pays tiers (ex : Maroc, Serbie…), ne vaut pas titre de travail en France.

- un titre de séjour n'est pas forcément un titre de travail (il faut que soit bien mentionnée la possibilité de travailler en France) et tous les titres de travail ne permettent pas de faire les vendanges.

- une carte vitale n'est en aucun cas un titre de travail.

FMP
Vignoble Conseil



" Le spécialiste de la cession de domaines viticoles en Bourgogne "

Parce que la cession d'entreprise viticole est un véritable métier, **Fabrice HENRY** et son équipe, **forts de leur expérience et de leur professionnalisme** dans la préparation, l'organisation et la cession d'entreprise viticole en Bourgogne, sont à votre service pour **vous accompagner efficacement et profitablement** dans la réalisation de votre projet de cession.

Tél. **03 80 73 13 45**

Immeuble le Stratège • 1 rue du Dauphiné • 21 121 Fontaine-lès-Dijon
fmp.vignoble-conseil@laposte.net • Fax. 03 80 72 28 45

Emploi d'un travailleur étranger

Bien vérifier l'état civil

Pour l'immatriculation des salariés, les données d'état civil sont essentielles. Il est impératif de veiller à leur exactitude.



Lors de toute embauche de salarié, il convient d'être très vigilant sur la lisibilité et l'exactitude des données d'État Civil de ce dernier.

Immatriculation d'un salarié

Ces informations sont indispensables afin d'immatriculer correctement ces salariés. En effet, la réforme des retraites modifie l'âge de la retraite ainsi que la durée de cotisations. Chaque petite activité salariée est importante et peut valider 1 ou 2 trimestres dans l'année. Les données d'État Civil sont donc très importantes afin de pouvoir cumuler les activités du régime agricole et celle du régime général ou régime spécial et reconstituer ainsi toute la carrière de la personne.

Lors de la déclaration d'embauche, compléter les données d'État Civil à partir de pièces justifiant l'identité du salarié (carte d'identité, passeport, ….) :

- **nom et prénom :** en présence d'une femme mariée, préciser son nom patronymique (nom de jeune fille) et son nom marital
- **date et lieu de naissance :** préciser le département et la commune de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, indiquer la commune et le pays de naissance
- **adresse :** cette information est importante si la MSA doit contacter le salarié en cas de problème d'identification.

Si le salarié est né en France ou à l'étranger, vous devez transmettre à la MSA un des documents suivants :

- **né en France**, copie de la carte d'identité ou copie du livret de famille ou extrait acte de naissance.
- **né à l'étranger**, une pièce d'État Civil et un document d'identité (en cours de validité).

L'emploi d'un travailleur de nationalité étrangère est soumis à des règles de législation particulière.

L'employeur doit :

- vérifier la régularité des titres de séjour et le travail de la personne qu'il souhaite embaucher. (un titre de séjour n'est pas forcément un titre de travail. Il faut que soit bien mentionné la possibilité de travailler en France)
- transmettre à la MSA l'ensemble des documents justifiant de la régularité du séjour et du travail du salarié. Ces documents sont différents en fonction de la nationalité du salarié embauché.

Ressortissants hors Union Européenne

Si le salarié dispose d'un titre de séjour sans autorisation de travail, il devra demander, auprès de la Préfecture une carte de séjour l'autorisant à travailler.

Les employeurs peuvent utiliser le TESA pour déclarer l'emploi d'un travailleur étranger, sans oublier d'indiquer le numéro de titre de séjour ou récépissé dans la case prévue à cet effet. L'employeur devra joindre ces justificatifs à l'envoi des volets 0 du TESA.

En l'absence de régularité de leur séjour ou de leur travail, les cotisations sociales seront appelées, mais aucune prestation ne sera versée, à l'exception des prestations accident du travail. La MSA sera fondée à récupérer auprès de l'employeur les prestations dues au titre de cet accident.

Rappel : vous devez vérifier la situation régulière des personnes nées à l'étranger, hors CEE. Vous devez leur demander un document justifiant de la régularité de séjour avec autorisation de travail. A défaut de ces justificatifs, vous encourrez des poursuites pour emploi de travailleurs clandestins.

MSA

Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2012 sont fixés, conformément à l'article 22 de la convention collective du 21.11.1997 et de ses avenants. Toutefois, les taux conventionnels étant inférieurs au SMIC revalorisé au 01.07.2012, c'est ce taux qu'il convient de retenir:

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au - delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	9,40 €	11,75 €	14,10 €
Porteur (N1 Echelon 2)	9,40 €	11,75 €	14,10 €

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du «*minimum garanti*», fixé par décret à 3,49 €.

Nourriture	13,95 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,79 €	déjeuner (1,6MG) 5,58€	dîner (1,6MG) 5,58€
Logement	0,90 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,58€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
- l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;
- ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.

• Cotisations sociales des salariés *14,68%*

(22,18%-7.50%) = 14,68%

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	19,32%
CSG et RDS non déductibles		2.86%
Exonération contrat vendanges	Il s'agit d'une exonération sur les cotisations salariales d'assurance sociale au bénéfice des salariés (maladie, vieillesse).	- 7,50%

• Cotisations sociales des employeurs *5,63%*

Réforme de l'exonération des TO/DE : 5,63 % de cotisations.
Il faut ajouter la déduction «TEPA» sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée[2].

• Exemple de bulletin de paye

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour). L'employeur nourrit le salarié le midi, soit 6 déjeuners.

COUPEUR	*Explications*	Base	Taux	A payer	A déduire	Charges patron.
salaire de base	*Taux horaireXnombre heures normales*	35	9,40 €	329,00 €		
HS à 25 %	*8 heures supplémentaireX taux majoré à 25%*	8	11,75 €	90,00 €		
HS à 50%	*5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%*	5	14,10 €	67,50 €		
ICP 10%	*Indemnité de congés payés sur le salaire brut*	493,50 €	10%	49,35 €		
Total salaire brut				519,75 €		
Charges patronales		542,85 €	5,63%			*30,56€*
Déduction patronale HS	*1,50€ pa HS (ici 13)*	13	1,50 €			*-19,50 €*
Total charges partonales						*11,06 €*
Charges sociales déductibles	*Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)*	542,85 €	19,32%		104,88 €	
CSG et CRDS non déductibles	*A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)*	542,85 €	2,82%		15,31 €	
Exonération contrat vendanges	*Exonération de charges pour le salarié (à payer)*	542,85 €	7,50%	40,71 €		
Total charges salariales					79,48 €	
Salaire net	*Salaire brut - Total des Charges*			463,37 €		
Salaire net imposable	*Salaire net + CSG non déductibles - Heures supp*			314,18 €		
Total coût employeur	*Salaire brut + charges patronales*					548,99 €

(1) Soit du lundi 0h00 au dimanche 24h00. (2) Pour les entreprises de moins de 20 salariés.

SOURCE DIRECCTE BOURGOGNE

Social

Le contrat vendanges

Particularités de ce contrat de travail saisonnier qui vise à favoriser l'emploi grâce à certaines dispositions spécifiques.



Dispositif travailleur occasionnel

L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une exonération sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, AT ainsi que la retraite complémentaire, AGFF, GMP, CET, formation et SST.

Pour bénéficier de l'exonération Travailleur Occasionnel / Demandeur d'Emploi, il est impératif de cocher sur le TESA la case correspondante, ainsi que la case «contrat vendanges» sur le volet TESA pour bénéficier de l'exonération salariale. Les cuisiniers et les cavistes sont exclus du dispositif TO.

Le contrat Vendanges

L'article 8 de la loi du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 a créé un contrat de travail saisonnier de type particulier, dénommé «contrat vendanges», qui vise à favoriser l'emploi en autorisant certaines embauches et en augmentant la rémunération nette du salarié.

• **Un dispositif dérogatoire au droit du travail :** ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés et aux fonctionnaires.
Toutefois, ce contrat ne peut être utilisé que pour les vendanges et travaux annexes (préparatifs et rangements) à l'exclusion de tous les autres travaux (taille, traitement, cuisiniers, réfection des logements, cuvistes).
Il est conclu pour un objet précis, c'est-à-dire que le contrat prendra fin avec la réalisation de son objet : la fin des vendanges (obligation d'indiquer une durée minimale du contrat ou la date de fin du CDD)
A l'issue du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit, le cas échéant, être versé au salarié. Par contre, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due.

• **Des exonérations de cotisations :** le contrat vendanges est assorti d'une exonération des cotisations salariales d'assurances sociales (7,50 %) à condition que le salarié ait la qualité de travailleur occasionnel.
Cette exonération vise à augmenter le niveau de rémunération du salarié.

• **Heures supplémentaires:** l'exonération fiscale liée aux heures supplémentaires (HS/HC) effectuées depuis le 1er août 2012 est supprimée, impactant le calcul du salaire net imposable.

Formalités

• **A l'embauche :** le contrat de travail et la déclaration devront porter la mention «contrat vendanges». Si l'employeur utilise le TESA, il devra cocher la zone réservée à cet effet sur le volet 0 ainsi que la case TAUX REDUITS «Travailleurs Occasionnels» ou «Demandeur d'Emploi».

• **Le bulletin de salaire :** l'employeur devra remplir la ligne G du bulletin de salaire du TESA.

Les stagiaires

L'élève d'un établissement d'enseignement qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise **dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise**, reste élève de cet établissement. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage.
Le stage doit être en relation directe avec la formation.

C'est la convention de stage, dont il faut adresser une copie à la MSA, qui apporte la preuve du statut de stagiaire.
En l'absence de convention écrite entre l'entreprise et le stagiaire, la MSA considèrera qu'il y a relation de travail normale.
Le stagiaire sera alors requalifié de salarié.

Emploi d'un jeune pendant les vacances scolaires

De façon générale, le jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur **est un salarié**.
L'emploi d'un jeune de moins de 16 ans n'est pas autorisé.

MSA

▶ En savoir plus...

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direccte de votre département :
• DIRECCTE Côte d'Or
11 rue de l'Hôpital - BP 1502 - 21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 45 74 11
• DIRECCTE Nièvre
11 rue Pierre Émile Gaspard - Case 66 - 58020 Nevers Cedex
Tél : 03 86 60 52 62
• DIRECCTE Saône-et-Loire
952 Avenue maréchal de Lattre de Tassigny - 71031 Macon Cedex
Tél : 03 85 32 72 29
• DIRECCTE Yonne :
1 rue de Preuilly - 89000 Auxerre Cedex
Tél : 03 86 72 00 07



Rémunération

Taux de cotisations et salaires des vendangeurs

Les taux de cotisations applicables pour l'emploi des vendangeurs sont joints à l'envoi des carnets TESA ou téléchargeables sur le site internet www.msa-bourgogne.fr.

En présence d'heures supplémentaires, nous vous rappelons que l'exonération de cotisations salariales attachée au contrat vendanges n'est pas cumulable avec la mesure de réduction HS/HC.

Concernant les avantages en nature, vous devez indiquer sur la ligne H le montant des avantages en nature. Aucune cotisation n'est appelée sur ces avantages. Ils viennent en déduction du salaire net.

En présence d'heures supplémentaires, vous devez indiquer le montant de la cotisation retraite complémentaire part salariale si vous ne cotisez pas auprès d'AGRICA. Vous multipliez la rémunération brute (HS incluses) par le taux de 3.80 % et indiquez le montant dans la case prévue à cet effet.

Nouveauté : si votre salarié perçoit une rémunération comprise entre 1 et 3 plafonds, vous devez obligatoirement établir sa déclaration TESA par le WEB.

MSA

Éxonération TO

Afin de bénéficier des exonération TO, vous devez obligatoirement indiquer la donnée suivante : SMIC RDF-TO

SMIC RDF : 151.67 x SMIC horaire en vigueur x nombre d'heures travaillées / 151.67

Exemple 1: **un salarié travaille 7h par jour et a effectué 56h de travail sans heures supplémentaires sur le mois (SMIC horaire 9.40 au 01.07.2012).**

SMIC RDF = 151.67 x 9.40 x 56 h / 151.67 = 526.40

Exemple 2: **un salarié travaille 9 jours sur un mois pour un nombre d'heures total de travail de 64h (dont 4 heures supplémentaires).**

SMIC RDF = 151.67 x 9.40 x (64-4) / 151.67 = 564.00

SANS CETTE INFORMATION, vous ne pourrez pas bénéficier de l'exonération "travailleur occasionnel".

Service en ligne

Avec le TESA en ligne, je recrute mes saisonniers l'esprit tranquille

En vous connectant sur notre site www.msa-bourgogne.fr avec votre identifiant et votre mot de passe, vous accédez aux services sécurisés. Avec le TESA en ligne, simplifiez vos démarches et effectuez en une seule fois 11 formalités en quelques clics.

6 formalités au moment de l'embauche de votre salarié

- la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ;
- l'inscription sur le registre unique du personnel (RUP) ;
- le contrat de travail ;
- la demande de bénéfice des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel ;
- le signalement au service de santé au travail ;
- l'immatriculation du salarié.

5 formalités à l'issue de la relation de travail

- le bulletin de paie ;
- l'attestation Pôle emploi ;
- la déclaration trimestrielle des salaires ;
- la conservation du double du bulletin de paie ;
- la déclaration annuelle des salaires à réaliser auprès des services fiscaux.

Vos démarches simplifiées *Vous n'avez pas à déclarer aux impôts les rémunérations que vous avez versées pour les salariés embauchés avec le TESA. La MSA transmet directement les informations nécessaires à l'administration fiscale à partir de vos déclarations.*

ISUZU
D-MAX
QUANTITÉ LIMITÉE
OPÉRATION DESTOCKAGE
D-MAX COUNTRY,
CLIM 136 ch,
poids tractable 3000 kg
4 portes, 5 places,
portée 1000 kg
0 € écotaxe
0 € de TVS
Rapidité
Remplissage des formulaires optimisé, calcul automatisé
Fiabilité
Site sécurisé, confidentialité des données
Souplesse
Service disponible 7j/7
Possibilité de consulter et modifier les informations enregistrées
Gratuité
Pas de frais d'inscription, ni de frais d'utilisation
photo non contractuelle
18 900 €HT
22 604 €TTC
GARANTIE 3 ANS OU 100 000 KM
Dijon Nord
8, rue des Novalles
TALANT - 03 80 58 29 89
SA DESCOLLONGES
Dijon Sud
1 bis , rue Paul Langevin
CHENOVE - 03 80 51 97 75
EN EXPOSITION CHEZ :
Garage GOGIEN Châtillon/S 03 80 91 16 04
Centre Auto Beaune 03 80 22 65 58

Pour vous guider, **vous trouverez sur le site un manuel d'aide à la navigation pour la saisie du TESA Vendanges sur Internet.**



Alors n'hésitez plus… et rendez vous sur : www.msa-bourgogne.fr

Bien accuillir les saisonniers sur l'exploitation

Prévenir plutôt que guérir

En période de vendanges, les risques d'accident sont accrus, en raison de la nature du travail et d'un fort taux d'emplois saisonniers. Quelques conseils pratiques pour prévenir l'accident sur l'exploitation.

L'embauche d'un salarié engage des coûts pour l'exploitation : temps de recherche, formalités administratives, formation, fournitures d'équipements…
L'accueil personnalisé instaurera un climat de confiance, de coopération et donc d'efficacité et d'implication.
Pour cela, il est nécessaire de repartir de certaines règles, souvent de bon sens et évidentes, mais peut-être oubliées.
Le dialogue, le partage des informations, l'implication de chacun dans le travail, la reconnaissance, l'anticipation des situations et des problèmes sont des pistes de solution pour faciliter les relations.
Les problèmes relationnels sont souvent la conséquence d'un manque d'organisation du travail, de répartition des responsabilités, de compréhension des rôles de chacun, d'expression des besoins des individus, de communication… Autant de causes sur lesquelles il est possible d'agir.

Privilégier l'accueil

• **Présenter** son entreprise, sa place économique sur le marché, sa superficie, le nombre de salariés…
• **Faire prendre conscience** au saisonnier que son travail s'insère dans une activité globale (productions…),
• **Expliquer** le fonctionnement de sa société :
- qui fait quoi (nom du responsable) ?
- les horaires ?
- les vestiaires, sanitaires ?
- le parking (véhicule ne gênant pas la circulation des engins agricoles sur votre site, ni les usagers de la route),
- les repas…

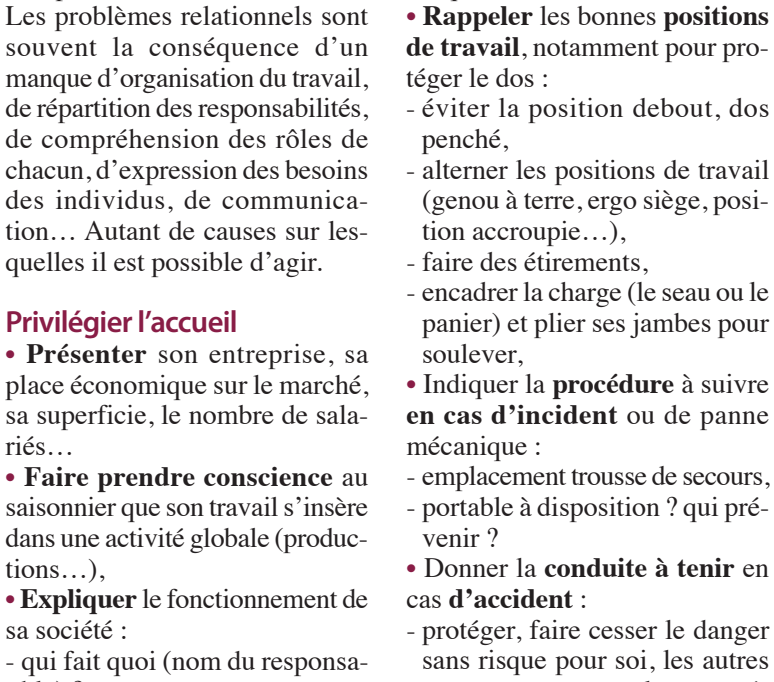
• **Décrire le poste de travail** et les exigences de productivité et de qualité ainsi bien sûr que l'activité précise (cueillette, transport…) et les prescriptions techniques s'y rattachant.
• **Informer des risques** liés à l'activité et des moyens mis en œuvre, par l'employeur, pour les éviter (occasion de voir ensemble le document d'évaluation des risques obligatoirement rédigé – article L 230-2 du code du travail, décret du 5 novembre 2001),
• Demander le respect des **règles d'hygiène** :
- prendre un copieux petit déjeuner,
- boire beaucoup d'eau pendant la journée,
- choisir des vêtements adaptés pour protéger du froid, de la pluie ou du soleil et des insectes,
- porter des chaussures qui tiennent les chevilles,
- être à jour de vaccin antitétanique,

• **Rappeler** les bonnes **positions de travail**, notamment pour protéger le dos :
- éviter la position debout, dos penché,
- alterner les positions de travail (genou à terre, ergo siège, position accroupie…),
- faire des étirements,
- encadrer la charge (le seau ou le panier) et plier ses jambes pour soulever,

• Indiquer la **procédure** à suivre **en cas d'incident** ou de panne mécanique :
- emplacement trousse de secours,
- portable à disposition ? qui prévenir ?

• Donner la **conduite à tenir** en cas **d'accident** :
- protéger, faire cesser le danger sans risque pour soi, les autres et sans aggraver les conséquences pour la victime,
- alerter ou faire alerter les secours (112 universel, 15 SAMU, 18 pompiers).

Enfin, après la 1ère journée de travail, prévoir un temps pour répondre aux différentes questions, penser qu'il ne faut pas forcément rester sur une première impression, se demander si on est prêt à accepter des façons de travailler différentes des siennes…
Une courte pause dans la journée peut aussi être l'occasion d'échanges ou de rupture de monotonie du travail.
L'accueil contribue à la responsabilisation de chacun: employeur et salariés !
Prendre le temps d'accueillir ses saisonniers, c'est gagner sur le bon déroulement de la campagne, en limitant les départs imprévus. C'est aussi gagner en qualité et en productivité. **MSA**





CHAQUE VENDREDI DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES...



OFFRE D'ABONNEMENT exceptionnelle
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012

- Terres de Bourgogne hebdo à 75 €
- En cadeau le mensuel «Reussir Vigne» (offre réservée aux nouveaux abonnés)

▶ Mes coordonnées

❍ Mlle ❍ Mme ❍ M. Nom Prénom
Raison sociale:
Adresse:
Lieu-dit: CP / Ville:
Tel: Fax: Mobile:
Email: @
Signature

▶ A retourner

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre réglement à:
TERRES DE BOURGOGNE
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout BP 77 409 - 21 074 DIJON cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - fax 03 80 70 08 02 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

❍ Je règle.....€ par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
❍ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

* Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles. Vous pouvez être amené à recevoir des offres et propositions de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse à Terres de Bourgogne - Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout - BP 77409 - 21 074 DIJON cedex

Prévention des risques

Les dangers du gaz carbonique

En période de fermentation, la production de gaz carbonique est très importante.

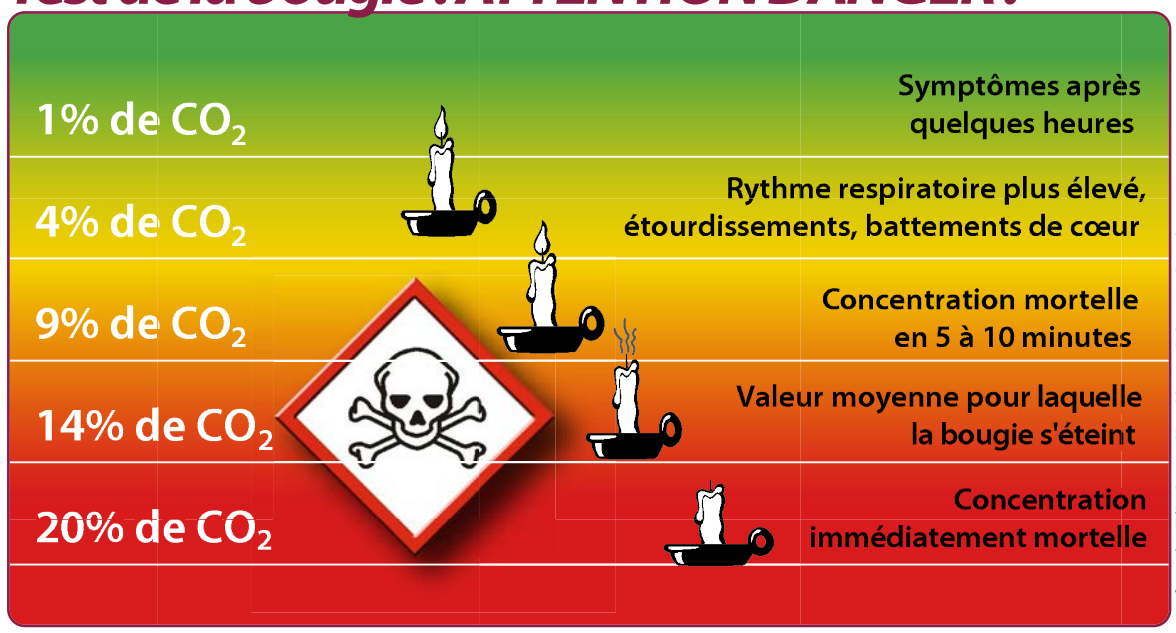
Le gaz carbonique est un gaz mortel
si sa concentration dans l'air est trop élevée

- **Il faut donc le diluer**
 Pour cela, il faut intervenir **partout** où il y a fermentation et **systématiquement**

- **Souffler de l'air pris en extérieur**
 La plupart des extracteurs sont vendus avec des gaines et peuvent soit aspirer, soit souffler.

Le plus efficace et le plus sûr reste le soufflage.

Test de la bougie : ATTENTION DANGER !



Infographie: TdB - Source: SPAA (Service Prévention Suisse)

En effet, lors de la fermentation alcoolique, 1 % de gaz carbonique se substitue à 1 % d'air et donc à 0,2 % d'oxygène.

C'est pour cette raison qu'à 18 % d'oxygène la bougie brûle toujours… mais à 18 % d'oxygène il y a déjà plus de 10 % de gaz carbonique.

Cette concentration est mortelle pour l'homme dans les minutes qui suivent l'exposition.

MITSUBISHI



Garantie 3ans ou 100.000 km

PAJERO
COURT 3 portes
3,2 l DD
à partir de
27 900€ HT (1)
existe aussi en version longue 5 portes



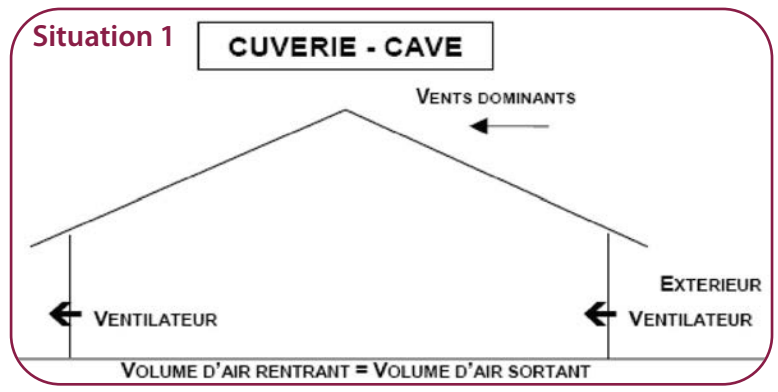
Garantie 3ans ou 100.000 km

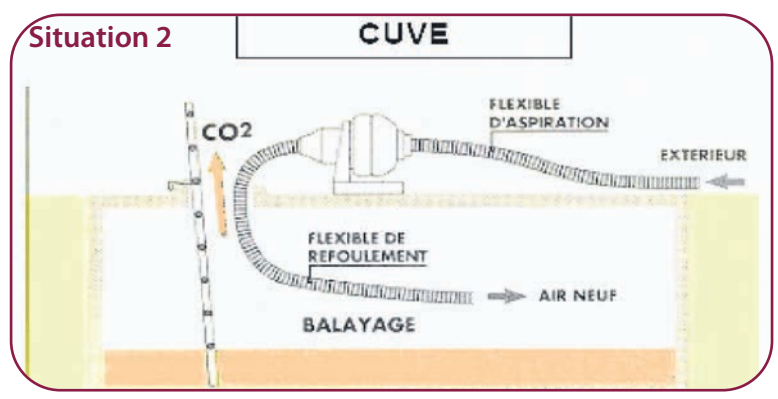
L200
à partir de
17 900€ HT (1) (2)
- TVA récupérable
- Pas de TVS
- Pas de Malus

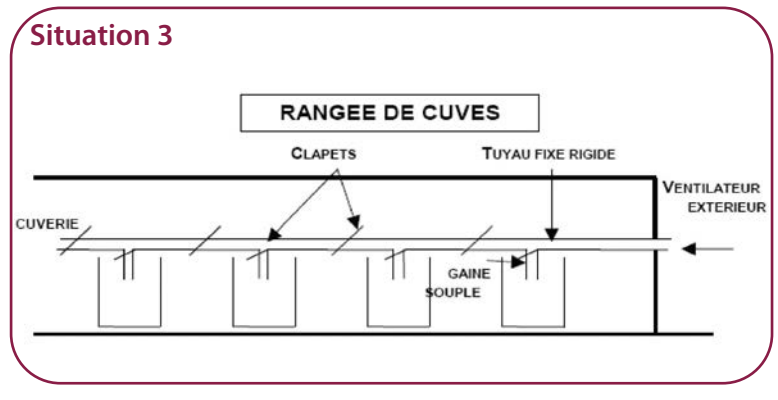
(1) Sous conditions de reprise, voir conditions en magasin.
(2) Prix du single CAB.

Votre NOUVEAU CONCESSIONNAIRE
GARAGE EUROPE
DIJON - MARSANNAY (à côté de Lapeyre) **03 80 52 99 50**
MITSUBISHI MOTORS

Limportance d'une bonne ventilation







État des vignes en Côte d'Or

Les derniers jours seront déterminants

Le début des vendanges est programmé entre les 17 et 22 septembre. A quoi ressemblera le millésime 2012 après les nombreux aléas climatiques qui ont secoué les vignes ?



Après deux années décevantes en quantité, les viticulteurs comptaient sur 2012 pour se rattraper. Avec les fortes attaques de mildiou et d'oïdium, les épisodes de grêle et bien d'autres facteurs, c'est plutôt mal parti.

Quelle année ! «*On a rarement vu ça*» signale Pierre Petitot, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. La liste des événements climatiques survenus cette année est très longue avec les maladies, la grêle, le gel, mais aussi des phénomènes de coulure et d'échaudage...

«*Quand on cumule tout, c'est sûr, le potentiel de récolte n'est pas très important. Mais, il est très difficile de faire des estimations. Il reste plusieurs inconnues. Il peut se passer encore beaucoup de choses d'ici le début des vendanges*» mentionne le conseiller viticole. Le rendement en jus ne sera véritablement connu qu'à la vendange. Le botrytis sera fonction du temps des prochains jours. «*S'il pleut, son impact peut être important. La baisse de récolte peut atteindre 30% en seulement deux ou trois jours*» indique Pierre Petitot, qui veut tout de même garder de l'optimisme en lui : «*si certaines vignes ont sérieusement souffert des maladies et des aléas climatiques, certaines seraient encore très bien pourvues. Le mois d'août a été plutôt bon. La véraison et la maturité ont bien progressé. Rappelez vous de 2010. Il y avait un faible volume de récolte mais la qualité était excellente. Il peut encore se passer pas mal de choses pour ce millésime. Espérons un temps ensoleillé et sec, sans excès, pour ces tous prochains jours*».

Une année «exceptionnelle»

C'est du jamais vu ou presque. Cette année, mildiou et oïdium n'ont «*pas fait semblant*» et se sont manifestés sans prédominance de l'un ou de l'autre. «*C'est assez exceptionnel, ils ont agit tous les deux et leurs attaques ont été très sévères. La campagne phytosanitaire a donc été très difficile*» ajoute Pierre Petitot, «*les viticulteurs s'en sortent au prix d'un nombre assez conséquent de traitements. Les pertes de récoltes par le mildiou restent importantes. Pour l'oïdium, il est difficile de le distinguer aujourd'hui en Pinot noir car les grains ont changé de couleur. En revanche, il se voit très bien sur Chardonnay*». Les épisodes de grêle ont également fait du mal aux vignes de Côte d'Or : «*ils ont concerné des surfaces conséquentes, entre 1000 et 1500 hectares à chaque fois, avec des dégâts pouvant atteindre 90% !*» se rappelle Pierre Petitot. D'ordinaire localisées, les averses de grêles ont été très «*larges*». Pommard et Volnay ont été les «*épicentres*» des premières averses. D'autres secteurs comme Puligny, Saint-Aubin, Meursault et une bonne partie des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits ont également laissé des plumes. Plus tôt dans le calendrier, la floraison s'était déroulée dans de mauvaises conditions, sous la pluie. «*Cela avait généré de la coulure, avec des grappes lâches et un nombre de baies revu à la baisse*» explique Pierre Petitot. Un gel tardif s'était manifesté au printemps, autour du 17 mai, avait secoué les vignes du département. De l'échaudage a également été constaté au mois de juillet : des «*brûlures*» de baies qui occasionneront encore 10 à 15% pertes de récoltes dans certains endroits.

Aurélien Genest

Invitation
VALTRA «Aux champs»

Les ETS Parigot MATÉRIEL AGRICOLE et VITICOLE vous invitent à venir découvrir la gamme VALTRA 2012



Série N (4 cylindres 90 à 170 cv)
Série T (6 cylindres 130 à 210 cv)
Série S (6 cylindres 240 à 350 cv)

Mercredi 12 septembre
à partir de 10h **à Ligny-Le-Châtel**
(parcelle attenante à la concession)

Avec la participation des marques : DEMBLON Ocarre

Informations : Fabien Maurice au 06 31 10 31 73

Ets Parigot MATÉRIEL AGRICOLE ET VITICOLE
89144 LIGNY-LE-CHÂTEL - 03 86 47 43 62



AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille — 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois — 03 80 96 08 05

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles — 03 86 38 97 09

ETS GATELLIER
58 Suilly-la-Tour — 03 86 26 33 93

SARL LUCAS
89 Cruzy-le-Châtel — 03 86 75 20 98
Antenne à Nuit/Ravière — 03 86 55 71 56
Antenne à Leuglay — 03 80 81 86 60

SARL MORTIER
21 Censerey — 03 80 84 43 76
71 St Bonnet — 03 85 24 72 05

SOMAC
89 Perrigny — 03 86 94 25 70
89 Soucy — 03 86 86 63 19

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 29/08/12	Bourg-en-Bresse 04/09/2012	St Christophe-en B. 29/08/2012	National 29/08 au 04/09/12
Vaches viande (V)	U		4,30 €	4,42 €	4,18 €
	R	4,01 €	4,10 €	4,20 €	3,96 €
	O	-	3,85 €	-	3,68 €
Vaches mixte (M)	R		3,75 €	-	3,66 €
	O	3,65 €	3,60 €	-	3,60 €
Vaches lait (L)	O		3,35 €	-	3,44 €
	P		3,35 €	-	3,26 €
Génisses VML	U		4,65 €	4,57 €	4,42 €
	R	-	4,30 €	4,27 €	4,04 €
	O	-	3,65 €	-	3,57 €
Taureaux VML	URO	3,35 €	3,25 €	3,28 €	3,27 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 04/09**

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	3,10	-
250-300 kg	-	3,11	-
300-350 kg	-	3,13	2,95
350-400 kg	-	3,04	2,92
400-450 kg	-	3,04	2,92
450-500 kg	-	2,95	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,91	-
300-350 kg	-	2,94	-
350-400 kg	-	2,60	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,86	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	2,71	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	2,58
350-400 kg	3,03	2,75	2,50
400-450 kg	-	2,66	2,55
450 kg et +	-	2,41	1,79
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,94	-
Vaches	E	U	R
- 5 ans	2,70	2,26	2,06
5-10 ans	-	2,17	1,79
+10 ans	-	2,04	1,81
Génisses	E	U	R
24-36 mois	3,07	2,42	2,11

Tendance : Apports de saison. 92% de vendus.
Broutards-Taurillons: l'heure est à la stabilisation des cours après l'emballement enregistré la semaine passée. Toutefois les besoins ne paraissent pas limités, et les cours restent relativement favorables.
Laitonnes - Génisses 18 mois: maintient des tarifs avec des besoins toujours importants en sujets vaccinés.
Taureaux: légère baisse.
Vaches et génisses 30 mois : le commerce reste fluide et régulier avec de nombreux acheteurs, mais les cours ont tendance à plafonner en bonnes vaches et à reculer légèrement en inférieures.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 03/09**

Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
305 à 350 kg	820-1060 €	2,92 - 3,17
360 à 420 kg	1060-1340 €	2,86 - 3,23
425 à 470 kg	1280-1380 €	2,87 - 3,14
Taurillons d'herbe		
310 à 375 kg	870-970 €	2,59 - 2,80 €
430 à 475 kg	1230-1370 €	2,76 - 3,00 €
Laitonnes		
280 à 345 kg	710-930 €	2,55 - 2,68 €
Génisses		
365 à 415 kg (16-24mois)	890-1060 €	2,38 - 2,62 €
550 à 630 kg (24-36mois)	1200-1440 €	2,17 - 2,36 €
Taureaux		
660 à 1130 kg	1410-2280 €	1,92 - 2,13 €
Vaches suitées mâles et femelles		
légères	1060-1300 €	
entre-deux	1320-1500 €	
lourdes	1510-1930 €	

Tendance : Présentation plus importante en broutards et de très bonne qualité entraînant une vente rapide à des cours en hausse. Stabilité des tarifs en taurillons. Commerce plus actif en laitonnes et génisses d'export, tarifs plus fermes. Léger replis en taureaux. Les apports continuent de progresser en vaches face à une demande toujours forte à des tarifs très fermes. Vente totale.
Prochain marché bovins le lundi 10 septembre auxhoraires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — **Marché de Sancoins (18) du 08/08**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,35	3,25
250 à 300 kg	3,25	3,10
300 à 350 kg	3,18	3,00
350 à 400 kg	3,08	2,90
400 à 450 kg	2,99	2,75
Laitonnes	U-	R
150 à 200 kg	NC	NC
200 à 250 kg	NC	NC
250 à 300 kg	NC	NC
300 à 350 kg	NC	NC
350 à 400 kg	NC	NC
Génisses		
(24-36 mois)	2,40	2,25
Vaches		
- 5 ans	2,30	2,20
5 à 10 ans	2,25	2,15
+ 10 ans	-	2,10

Tendance :
Bonne demande en broutards, absence de laitonnes : pas de cotation pour les femelles. Marché actif en toutes catégories.
Le marché aux bestiaux sera fermé la semaine du 15 août.

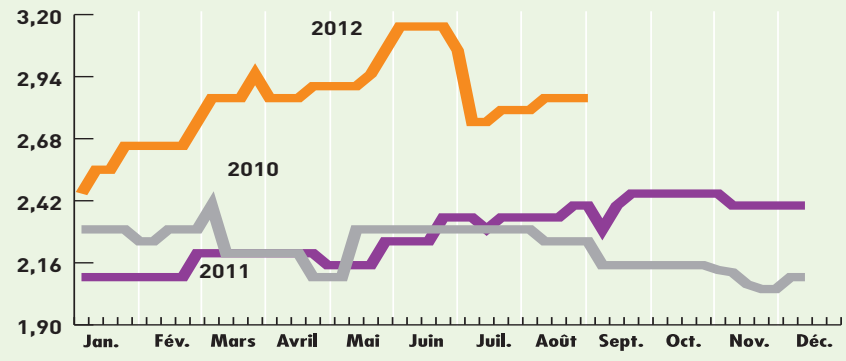
Broutards — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 4/09/2012*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,85 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,95 €	2,80 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,95 €	2,80 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,05 €	2,75 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,90 €	2,65 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,30 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,55 €	2,25 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,20 €	nc

Tendance : Vente toujours plus facile en femelles, moins de demande dans les mâles.

Bovins

Broutards, charolais mâle R moyen - *Marché Bourg-en-Bresse*



Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 27/08/2012 au 2/09/2012*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	3,00 €	2,93 €
350 kg	-	2,95 €	2,90 €
400 kg	-	2,90 €	2,87 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,79 €	2,76 €
500 kg	-	2,68 €	2,64 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,69 €	
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,45 €	2,38 €

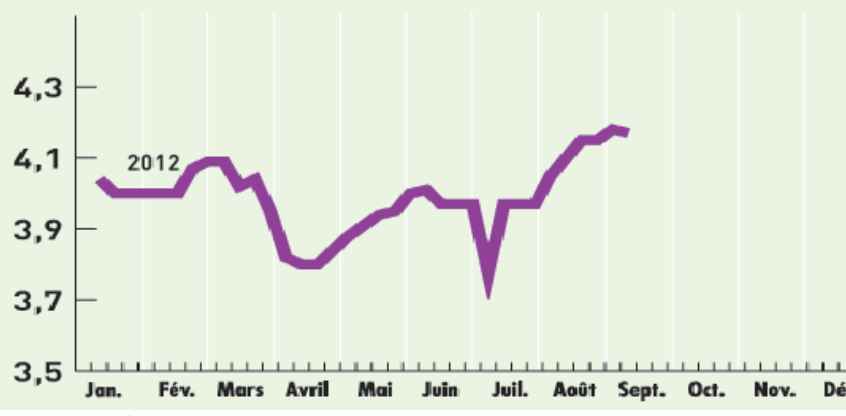
Tendance :
Cours reconduits en l'absence de quorum.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 27/08/2012 au 2/09/2012*

Jeunes Bovins	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	4,17 €	4,05 €	3,98 €			
Races mixte		-	3,83 €	3,83 €	3,82 €	3,78 €	
Races lait					-	-	
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,83 €	3,82 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3							
Viande - 10 ans +350 kg	4,35 €	4,25 €	4,22 €	4,01 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,33 €	4,24 €	4,21 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,78 €	3,73 €		
Races lait					3,57 €	3,52 €	3,40 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Etat engraissement 3							
Viande mixte lait	4,49 €	4,40 €	4,30 €	4,22 €	-	-	
Viande +350 kg	4,52 €	4,40 €	4,33 €	4,25 €			

Tendance :

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Race à viande*



Tendances

SEMAINE DU 3 AU 7 SEPTEMBRE 2012

Bovins de boucherie

Après une quinzaine assez euphorique sur les marchés où le manque de marchandise pour les besoins de rentrée a contribué à soutenir les prix, les industriels voudraient bien stabiliser la tendance et même imposer quelques moins-values sur les marchés. Or, les volumes restent juste suffisants dans le domaine des femelles de race à viande, dont les prix résistent assez bien à la pression.
Dans les femelles haut de gamme, les besoins sont moins soutenus avec les concours d'animaux de boucherie (Saint-Christophe-En-Brionnais...). La commercialisation est régulière dans le domaine des réformes allaitantes de choix secondaire avec une tendance à la stabilisation des prix. En réformes laitières, les besoins des industriels se couvrent avec un peu plus de facilité, ce qui permet aux acheteurs d'initier une légère tendance baissière dans les vaches frisonnes ou montbéliardes, avec un tri plus sévère dans les animaux d'entrée de gamme et maigre (P-1 et P-2). En jeunes bovins, le commerce reste régulier avec un maintien des prix dans les jeunes bovins des races à viande. ■

Broutards

Les sorties progressent doucement sur le grand bassin allaitant du Centre de la France. La demande est régulière sur l'Italie, mais la Turquie reste encore peu présente à l'achat. La tendance est assez ferme dans les bons taurillons lourds ainsi que pour les sujets de 350 kg à 450 kg convenant à l'export. Dans les femelles, le rythme commercial est plus soutenu avec une offre insuffisante. Les tarifs sont plus fermes que ce soit dans les Charolaises lourdes vaccinées convenant pour l'Italie ou pour les petites légères destinées à l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les transactions sont tendues avec des volumes en progression. Les acheteurs maintiennent la pression sur les veaux frisons, montbéliards ou croisés même si la baisse s'atténue face à la faiblesse des tarifs déjà pratiqués. Les veaux légers et maigreux sont invendables. En élevage et labels, le commerce est normal dans les bons veaux charolais, Limousins ou croisés frais, viandés et buveurs, dont l'offre reste modérée. ■

Veaux

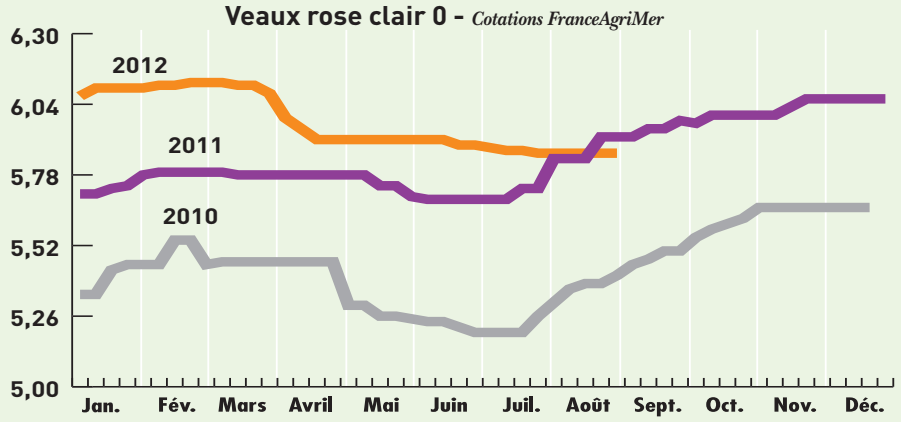
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 29/08 au 04/09/12*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	**8,64 €**	-	-	-
U	**7,89 €**	**7,27 €**	**5,85 €**	-
O	**6,06 €**	**5,86 €**	**4,75 €**	-

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 3/09 au 7/0/9/12*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	90	**390-600 €**	**350-500 €**	**160-350 €**	-
St-Etienne *(veau de 10 j à 4 semaines - Mixte - Viande)*		**230-310 €**	**210-270 €**		
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg)*	-	-	-	**130-150 €**	**50-80 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	692	-	-	**80-140 €**	**40-60 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 27/08 au 02/09/12*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,60 €**	**2,45 €**	**1,53 €**	**–**
Bons	**2,30 €**	**1,97 €**	**–**	

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 27/08*

Agneaux (813)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,86-3,17**	**2,57-2,94**
Gras (38-44 kg)	-	**2,73-3,05**	**2,30-2,81**
Gras (+44 kg)	-	**2,34-2,85**	**2,43-2,57**
Gras (+50 kg)	-	**2,16-2,60**	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (194)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,17-1,46**	-	-
(+60 kg)	**1,14-1,43**	**0,80-1,30**	-
Divers			
Béliers(6)	**86 à 130€**	**1,00-1,24**	
Agneaux maigres	**84 à 91€**	**2,45-2,99**	
Chèvres	**20 à 28€**		

99% de vendus.
Agneaux : meilleure demande et vente totale et rapide à des cours en très nette hausse dans toute les qualités.
Brebis : l'offre ne couvre pas les besoins et les coursont facilement maintenus.
Beliers, caprins : demande suivie et cours inchangés.

Prochain marché : lundi 10 septembre. (pesée 6h00 - vente 9h00)

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 27/08*

Ovins : 213	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**100-140 €**	**2,65 - 2,97 €**
Brebis	**40-120 €**	**0,60-1,39 €**

45% d'animaux non annoncés perturbent l'organisation du marché. Augmentation significative des tarifs dans l'ensemble des catégories.
Foire aux agnelles et béliers le lundi 17 septembre, ainsi que le prochain marché aux horaires habituels.

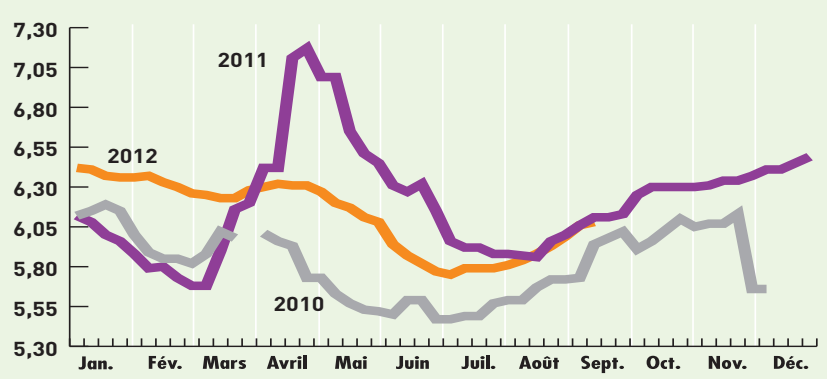
(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations Sud-Est FranceAgriMer du 27/08 au 2/09/12*

	Poids	U	R	O
Couvert	13-16 kg	**6,26 €**	**5,99 €**	**5,40 €**
Couvert	16-19 kg	**6,08 €**	**5,85 €**	**5,23 €**
Gras	13-16 kg	**4,33 €**	**4,21 €**	**3,83 €**
Gras	16-19 kg	**4,16 €**	**3,89 €**	**3,61 €**

(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations nationales FranceAgriMer du 27/08 au 02/09/12*

Prix moyen pondéré des brebis agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des
2,33 €	**6,70 €**	**6,08 €**

Agneau moyenne nationale



Porcins

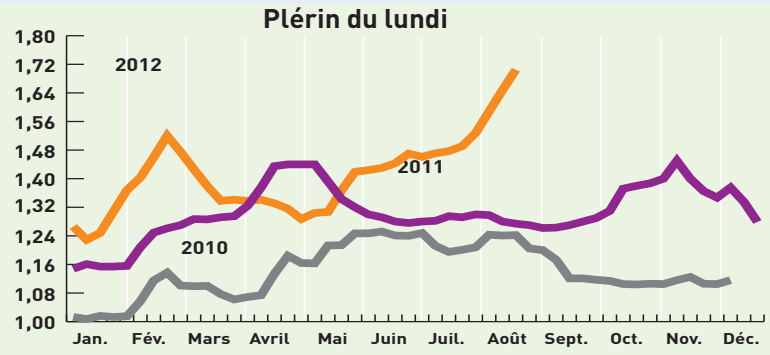
Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 343 porcs présentés) — *Cotations du lundi 03/09/2012*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,705 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 24/08 au 30/08/12*

1,86 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 26 à 28
Nombre d'opérateurs consultés : 10 * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
26/2012	**2**	**62 000**	**nc**	-	-	**2**
27/2012	**2**	**123 000**	**nc**	-	-	**2**
28/2012	**0**	**0**	-	-	-	**1**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées.
(3) Départ vers abattoirs régionaux - (4) Exportation - (5) Poules PA

Bourg-en-Bresse *du 25 juillet 2012*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,80 à 5,30 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,50 à 8,00 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : 7,20 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,30 euros/paire
Pintades : 7,80 à 8,20 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 3,80 à 4,00 au kg vif
Lapins : 4,80 à 5,20 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2012

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	220-230 €	180-190 €
2e coupe	220 €	180 €
3e coupe	Inc	Inc

Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	meunier	août/déc.	253	T C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	4 de sept.	257	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	4 de sept.	254	N C
ORGE DE MOUTURE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	4 de sept.	225	T C
Nord Côte d'Or	62-63 kg/hl		inc.	C
Sud Côte d'Or	62-63 kg/hl	4 de sept.	225	V C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	août-sept.	255 à 260	T C
AVOINE BLANCHE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	50-51 kg/hl	-	inc.	C
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	-	inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl	sept	227	TC
SEIGLE FOURRAGER	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	-	-	inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2012**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		août-sept.	255.	T C
Sud Côte d'Or/Saône-et-Loire		août-sept.	243	V C

Fruits et légumes

(prix tous stades poids 100 kg) — *Cotations du 4/09/2012*	Lyon	Avignon-Cavaillon	Rungis
Aubergine longue-violette France cat I	**1,40 €**	**1,30 €**	**1,50 €**
Carotte France cat I colis 12 kg	**0,75 €**	**0,90 €**	**0,85 €**
Céleri rave France	**0,80 €**	-	**0,45 €**
Concombre France cat I 400-500 g colis de 12 (les 12 pièces)	**0,45 €**	-	-
Courgette verte France cat I 14-21 cm plateau	**1,05 €**	**0,80 €**	**1,00 €**
Endive France cat.I colis 5kg	**1,60 €**	**1,80 €**	**1,30 €**
Epinard France cat I	**1,35 €**	-	**1,20 €**
Haricot vert France ramassé machine cat I fin	**1,30 €**	-	**1,20 €**
Laitue batavia blonde France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,48 €**	-	-
Laitue feuille de chêne rouge France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,65 €**	-	-
Mache coquille France barq. 150 g (les 150 g)	**0,83 €**	-	**0,90 €**
Melon Charentais jaune France cat I 800-950 g	**1,05 €**	**1,50 €**	**1,10 €**
Navet rond violet France	**1,10 €**	**1,65 €**	**0,75 €**
Nectarine chair blanche France cat I A plateau 1 rg		**1,75 €**	**1,50 €**
Persil frisé France	**1,80 €**	-	-
Pêche chair blanche France cat I A plateau 1 rg		**1,80 €**	**1,40 €**
Poire Williams France cat I 65-70 mm	**1,10 €**	**1,65 €**	-
P de terre Agata France lavée cat.I 50-75mm sac 10 kg	**0,37 €**	-	-
P de terre chair ferme Charlotte France cat I carton 12,5 kg	**0,83 €**	-	**0,70 €**
Prune Fortune France cat I	**1,15 €**	-	-
Radis demi-long France (la botte)	**0,48 €**	-	-
Raisin Lavallée France cat I plateau	**1,30 €**	-	**1,50 €**
Tomate ronde France cat I 57-67 mm	**0,80 €**	-	**0,90 €**
Tomate ronde France cat I 67-82 mm	**0,80 €**	**1,10 €**	-
Tomate ronde France grappe cat I	**1,10 €**	**1,25 €**	**1,05 €**

Matériel

Tracteur

18 - Vds tracteur Landini Legend, 130 ch, 4.200 h, clim, TBE, année 2003.
✆ **06 86 76 81 23**

26 - Vds VALTRA T 132D -2011- 980H pneu AV 4807028, AR 6506538, Rel AV- Pont suspendu
✆ **06 08 86 47 21**

26 - Vds tract RENAULT 80 moteur MWM 50 CV année 1973
✆ **06 98 99 12 16**

42 - Vds tracteur New HollandTL 90 4RM 2001 4800H avec chargeur Q 930 TBE prix à déb
✆ **06 46 64 92 72**

58 - Vds tracteur Fiat 680 2 roues M TBE fourche faucheux, série 800 pailleuse jeulin brise semoir scories. Chisel 7 dents vibro brabant 3 socs vis diam. 100 (réf: 340B).
✆ **03 86 20 08 49**
ou 06 32 16 82 27

69 - Achète chèvres boucs brebis de réforme
✆ **06 09 02 61 50**

71 - Vds tra. Fendt 820 Vario TMS, 200 CV, 3.990 H, TBE, 77.000, télesco. Manitou 633-120 LS, B.E., 20.000 euros.
✆ **06 02 24 40 12**

71 - Vds tract. IH 1056, 4 x 4, XL, 1988, révisé et IH 745, 2 RM, avec ou sans chargeur et pinces, surélévateurs à balles rondes.
✆ **06 08 03 71 63**
ou 03 85 74 16 43

74 - Vend tracteur IH 644, 4000 h, 4 000 euros. vend tracteur Renault 421, 3000 euros.
✆ **06 60 74 16 86**

Travail sol

03 - Automoteur Evrard AH3004 3000 l 28 m 4RM 4RD 133 cv CTLE 03/16 rénové 2001.
✆ **06 67 63 59 91**

21 - Vends déchaumeur Razol Aramix, Pulve 15M Kuhn 1 000 L. COK semoir engrais 18M Amazone brabant 5 corps non-stopt Naud. Le tout en bon état (réf: 3411).
✆ **06 14 64 04 45**
ou 06 14 29 36 66

38 - C. retraite sem 13 R Nodet culti 13 r diam. 25 épand 5 t eq cra four 12 cla lapin herse 4 m.
✆ **04 74 28 26 25 HR**

38 - Cause cess. vends broyeur Desvoys DR4 peu servie déchaum. 10 disques scie circ.
✆ **04 74 94 55 47**

38 - A v. semoir grains 13 rangs Nodet Gougis 150 euros AMI8 76 px à déb. roulante st cont.
✆ **04 74 92 77 50 soirée**

54 - Vends semoir SD Baldan SPD 5000 de 2007 bon état l4,08m.
✆ **06 09 30 16 26**

58 - Vends Crower Croop GHRD 24 disques autoporteur très bon état (réf: 3600).
✆ **03 86 39 15 46 - 06 31 72 78 84**

84 - Vends rotavator marque Kuhn largeur 3 m, très bon état, très peu servi – palox Allibert.
✆ **04 90 66 40 81**
ou 06 09 09 57 18 HR

Récolte

21 - Recherche mois. batteuses Claas Consul Mercator Dominator 66 68 76 78 85 86 88 96 - John Deere 952 955 965 970 975 1052 1055 1065 1075 1085 - New Holland 1520 1530 1540 1545 8030 8040 8050 8060 8070 - Presses MD et RB (réf: 360E).
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds ensileuse JD 5830 bec 4 rangs + pick-up IDASS 14 000 euros
✆ **06 84 69 04 25**

38 - Vend cause double emploi récolteuse pomme de terre Grimme 1 rang tapis + soc neuf : 2500 euros.
✆ **06 71 63 53 06**

38 - Vend ramasseuse à noix marque Bob dans l'état prix 4000 euros TTC aux.
✆ **04 76 35 92 42**

38 - 73 vend ramasseuse à noix Cacquevel 1500 bon état : 2000 euros.
✆ **04 79 38 44 84**

38 - Vends ramasseuse à noix Rousset RB2000 1991 2300 h - excellente état + foin de l'année, 30 bottes rondes
✆ **06 89 64 71 12**

Traitement

70 - Vds Pulvé Carruelle Olimpia 1205 21m, ordi de bord, parfait état, 12000euros. Port.
✆ **06 09 91 84 35**

Arbo-viti

38 - Vend broyeur à marteaux dragone 2m20 très bon état.
✆ **06 30 70 89 17**

Distribution

21 - Vds tonne à eau 2 000 L - Vds calèche 4 roues. Prix à débattre (réf: 3501).
✆ **03 80 90 29 14 RPS 20h**

69 - Vds déroulleuse Altec DR160A 2 options bras hydro et 3 cmdes de 2009 pic arrière 2 bottes
✆ **06 87 68 85 62**

Épandage

21 - Vds épandeur à fumier 6T Krone BE-1 cuve à fuel 10 000 L avec pompe TBE (réf: 34VB1).
✆ **06 07 77 00 13**

Forestier

89 - Bois de chauffage à vendre sur Sens et ses environs (réf: 2902).
✆ **06 52 63 13 84**

Cave

69 - Vds remorque à vendanges inox 25 hls bon état sortie directe par vis: 4000 euros.
✆ **04 74 56 15 39**

69 - Cse retraite vds pompe à décuver egretier type D2 tuyauterie Nve prix 500 euros.
✆ **04 74 66 84 02**
ou 06 87 98 58 19

69 - Particulier vends : 7 cuves ciment avec revêtement Epoxy - 5 foudres bois - 1 charette pour tracteur 100 euros - 15 bennes vendanges polyester 20 euros la benne.
✆ **06 81 07 80 99**

Manutention

69 - Vds brouette à chenille Honda 5 cv plateau basculant état neuf 250 kg Chge
✆ **06 07 06 77 50**

Agri. divers

21 - Vds tracteur tondeuse John Deere 2002, réf: X595 Export 4WD, et Gyrobroyeur entretien type E1200. Prix à débattre (réf: 3500).
✆ **07 70 29 94 32 (ap. 19h00)**

01 - Vds mélangeuse distributrice à deux vis verticale 2004 - 16 cm3 Triollet très bon état tapis neuf
✆ **06 07 30 73 95**

01 - Vds JD 6830 Premium 2970 heures rel. avt problème boite prix intéressant - cornadis obliques - niches à veaux - râcleur à lisier - logiciel Isalait
✆ **06 85 17 96 95**

03 - Cse cess vd téléscopique MF 8947 3 t à 7 m 2007, distributeur engrais Vicon pendulaire 12 m DPA, cellules à grain de 150 à 450 qx rondes.
✆ **04 70 99 63 85**
ou 06 79 73 54 02

10 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4rgs boite plastique ferti + micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford.
✆ **06 83 59 05 70**

18 - Vds broyeur de haie Feor, bras télescopique, année 2005 - presse BR Claas Variant 260, année 2006, TBE.
✆ **06 86 76 81 23**

18 - Vends fourgon Renault Master L2H3, 2004, 166.000 km, 6.000 TTC - cuve email, 50 hl - benne vendange à vis, 40 hl.
✆ **Tél 02 48 64 35 17**

25 - Vends tracteur New Holland 6640 4 roues motrices 85 CH équipé d'un chargeur 85 mailleux + grapin à fumier Manuballe Godet 2m année 1996 Prix 15 000 euros + faucheuse Kuhn 7002 2m90 prix 1 500 euros +tank à lait Alfa Laval 2 000L avec lavage auto + presse Claas 46 avec liage filet 4 000 euros, le tout en excellent état.
✆ **06 30 88 23 26**

26 - Cherche godet de chargeur 120 mini + roues 2 CV ou pneus 115.400 et 600.16 + lame niveleuse
✆ **04 75 31 53 88**

26 - Retr vend charrue NAUD bisocs nonstop état neuf 3500 euros giroandaineur KUHN GA402N 2500 euros
✆ **04 75 45 52 33**

38 - Vds cis d bon état, séchoir à noix au gaz 6 m3 4 niche à veau 1 Cornadis à veau rouleau lisseporte.
✆ **06 12 15 35 90**

38 - Ensileuse maïs 1 rang Kuhn, ensileuse herbe 1m10 Taarup, bétaillère 4 à 5 bêtes, 200 piquets parc électric.
✆ **04 76 64 25 75**
ou 06 82 84 06 95

38 - Vds remorque plateau rampes existantes pour chargement divers ptca 3 T 5.
✆ **06 14 35 96 06**

38 - Vds corn-picker Benac 1 r porté 450 euros post. soudure rotatif 300 euros éplucheuse légume 150 euros.
✆ **04 76 32 90 66**

38 - Vds laveuse de noix cylindrique 3M 1 850 euros + laveuse ecaleuse à brosses métalliques 14 900 euros
✆ **06 09 90 23 12**

39 - Vds Benne la Campagne 12t, Robert 15t avec kit ensilage, Duchesne 5t, Trieur et séparateur 50 et 100 qx, Herse rot Khun 4m avec ou ss semoir Nodet 4m, Herse plate 6.75m, 4 roues completes 11,5/15, Rem. rout CU 600 kgs, Presse BR JD 590, Cell. a grains Rondes et sur pieds, Vis sur chariot Acemo ¯ 160 et portative ¯ 100.
✆ **03 84 70 02 77**
ou 03 84 70 12 38

58 - Vds bétaillère ponge 5,5M - Séparation intérieure + 2 barrières de chargement TBE (réf: 3206).
✆ **06 78 18 38 03**
ou 06 21 43 84 80

58 - Vds tomberau charriot semoirs divers (réf: 3601).
✆ **03 86 29 64 54**

69 - Chaudière gaz condensation servie 1 an suite déménagement Buterus GB 152 T 835 2500 euros.
✆ **04 78 48 52 32**

70 - Vds Cultipaker 4.20m, Covercrop 28d,Tracteur IH 75cv av charg et Ford 60cv.
✆ **03 84 70 02 77**
ou 03 84 70 12 38

84 - Vends cause retraite roto vigne 1,55 m Howard, refait à neuf : 3 000 euros, Tour anti-gel 50 H marche : 10 000 euros, 2 pneus 540 65 28, 60 % usure : 500 euros.
✆ **06 89 42 75 25**

84 - 30-Vds cover-crops 18-20-22-24-28-40 dis., charrues nonstop 2-3-4-5 socs, décompacteur 6 d. Durou, semoirs 2,5-3 et 4m, vibroculteurs 3 + 5,10 + 6 m, benne monocoque 10 T.
✆ **04 66 24 26 11**

Élevage

38 - A vendre désileuse pailleuse Khun-Audureau minotor 3050 traîné révisé avec tapis neuf TBE, prix à débattre.
✆ **04 74 85 17 94**
ou 06 74 80 35 71

88 - Vends SDT 2x8 G M Swing ower cause robots, excellent état. Tél. 03 29 30 98 71 HR
✆ **06 75 31 54 18**
ou 06 18 30 23 28

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds MASTER diesel long 8CV An 82 isolé AR vitré bons pneus 108000 Kms C.T. OK 2500 euros TTC
✆ **06 03 95 64 56**

84 - Vends camion Ivéco PL, bâche neuve, hayon 11 palettes, 13 T, 238 000 km : 6 000 euros.
✆ **06 03 20 82 00**

89 - Suzuki 4x4 grand Vitara 3 portes, grille antracithe diesel, 170 000 KM, 8 000 euros TTC. TVA récupérable (réf: 3602).
✆ **06 07 41 64 21**

Achat-Vente

Récolte

07 - VDS petite botte de luzerne 15 à 20 kilo + botte de foin 250 kilo bonne qualité
✆ **06 15 51 58 89**

38 - Vends pomme de terre de consommation José 10 euros le sac de 25 kg.
✆ **06 08 93 48 96**

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - **3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - **10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

38 - Vds foin et paille de bonne qualité stocké à l'abri récolte 2012 petite ou grosse quantité.
✆ **06 10 80 33 41 ou 06 31 27 56 75**

39 - Vds 60 t foin bonne qualité récolte début juin 2012
✆ **06 72 16 69 82**

42 - Agri 42 Vds maïs ensilage irrigué, épis, en balles enrubannées très bonne qualité, livrés
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

42 - Vds ensilage maïs irrigué - Pommiers
✆ **06 43 47 76 53**

58 - Ach foin pulpe betterave de pomme de terre écart de triage cuve à mélasse, enlèvement semis règlement comptant (réf: 3603).
✆ **06 45 35 17 29**

69 - Vds pommes de terre consommation Binj Monalisa.
✆ **06 23 12 86 58**

69 - Vds 2,6 Ha maïs ensilage commune St Sorlin.
✆ **06 99 62 60 66**

73 - Vds 50 tonnes bon foin produit sans engrais + regain récolté bonne condition région Yenne.
✆ **06 19 36 24 96**

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

03 - Vds foin prairie naturelle balles rondes.
✆ **06 31 29 31 07**

25 - Vends luzerne CPE 182 botte rde paille blé et orge 90 x 120. 55 euros/T départ.
✆ **06 14 76 61 02**

58 - Vends foin de prairie 2012 extra non mouille - Possibilité transport - Départ Nièvre 58 (réf: 360A).
✆ **06 80 60 24 86**

70 - Vds foin bio de luzerne carré St bouton accolé + 5% Fétuque, PN, Regain, luzerne 2m CP ronde, livre toute l'année.
✆ **06 86 00 36 54**

71 - Vends foin prairie naturelle 120 x 130 en BR.
✆ **06 50 39 91 27**

88 - Vends paille 2012 bottes 120x70 ou 120x90 départ 88 ou livrée.
✆ **03 29 06 83 02 ou 06 74 16 25 15**

88 - Vends foin récolte mai BR JD 20 bottes.
✆ **06 78 88 20 06**

SARL **Lagarde et fils à Luzy**
Vends : Paille blé et orge
Tel. 06 24 02 19 94

Pépinière

26 - A RETENIR au plus tôt beaux plants Lavandins MAILLETTE et GROSSO
✆ **06 83 00 65 05**

Propriété

07 - VDS propriété 40ha bois landes prés rivière grande maison habitation région Antraigue 07
✆ **06 27 75 78 87**

21 - Recherche pour JA exploitation au Terre et prés avec ou sans DPU. Etudie toutes sortes de propositions (réf: 3504).
✆ **03 80 55 30 17**

26 - Vds exploitation caprine 550 ch 340000 L + bât 480 m2+13 HA. Prix 179000 euros
✆ **06 88 76 34 39**

77 - Agric. recherche exploitation de préf. céréales de 100 à 600 ha ou + en reprise, en vente ou achat de parts de Gaec, société ou autres. Paiement cash. Réf. bancaires à disp. et discrétion totale.
✆ **06 07 29 67 63**

Terrain

21 - Offre 125 HA en prestation de service pour semis et traitements blé, orge, colza, moutarde à Gevrey Chambertin fain offre (réf: 3506).
✆ **06 80 41 58 75**

Divers

CHAUX VIVE 94 % Granulé ou Poudre
Carbonate de calcium Big-Bag
Livraison Franco 25 T
Tel. 05 65 99 89 60
www.agrilisa.com

07 - VDS remorque plateau Alma 1.60 x 4 m appareil traitement Tecnoma 300l porte semoir Nodet 13 sabots Bac a vendange Tole 1.50 x 3.20 m
✆ **06 83 19 95 07 HR**

07 - VDS Mobil Home 5-6 Pers 2 CH SDB 28m2 TBE
✆ **06 30 81 66 38**

07 - Achat de ferrailles et vieille machine agricole et démolition bâtiment en acier poulailler ext enlèvement épave gratuit nord 26 et nord 07
✆ **06 18 84 76 35**

38 - Vend bac à eau 1000 l : 80 euros - Vend 2 bonbonnes en verre recouverte de plastique : 20 euros l'une.
✆ **06 31 86 28 12**

38 - Particulier vd dble poney 1m35 Hongre monté attelé avec calèche 4 r pneu suspension, freins à pied TBE + harnais et collier, possib. essai sur place + vd 1 Peugeot 104 de 82, 66000 kms d'origine TBE - CT OK (roule ts les jrs) + achète une tonne à eau châssis fer sur pneu.
✆ **06 87 84 57 39**

38 - A vendre cages à lapin en ciment, lève vache, cage de pesage, 3 tables en bois, tondeuse débroussailleuse Roque et Lecœur peu servi, machine à traire Alfa Laval.
✆ **04 76 89 18 27**

39 - VDS porte viande isotherme Mécano rem. 1600 kg, année 2005, état impeccable, double essieu.
✆ **06 64 10 15 35**

42 - vds table laboratoire tout inox avec planche découpe et rayonnage, trés bon état H 1m l 0.70 L 1.9 prix 750 euros
✆ **04 77 65 46 08 HR**

69 - Vds divers outils anciens agricole viticole pour décoration - Diverses charrues anciennes pour vignes 2 jougs de boeuf, 2 anciennes barattes à beurre, diverses bonbonnes verres, saloirs en grès, 1 calèche pour cheval, cuves cylindriques : 2 inox 12 hl. et 2 hl. + 1 émail 12 hl. à plafond mobile.
✆ **04 74 67 38 80**

69 - Vds vache PH terme 10 2012 taureaux PH bonne origine tank à lait 900L salle de traite céréales
✆ **04 78 44 53 71 HR**

69 - Cessation vds 40 chèvres Saanen terme nov. Fév. remorque et marché tapis alim.
✆ **04 72 24 52 86 ou 06 12 78 37 94**

69 - Particulier loue local 200 m2 pour stockage divers, entrepôt. Vend bois de chauffage. En plus ferait travaux terrassement avec mini pelle, camion benne.
✆ **04 74 09 18 97 ou 06 35 57 13 54**

71 - Vends collection de magazines Géo, du numéro 1 au numéro 296, collection dans son ensemble, remise en mains propres, sur Mâcon ou Lyon. Prix : 40 euros à débattre.
✆ **06 75 55 85 62**

74 - Vds foin bottes carrées 70 x 120 et regain BR 2012, groupeur Mathiaud.
✆ **04 50 60 54 70**

74 - Vds presse moyenne densité John Deere, tbé, pick up hydraulique, dépliage hydraulique graissage centralisé des noueurs, 3 000 euros. godet grappin mutlibenne neuf jamais servi 1,5 m Magsi 1 800 euros. Vis à grain sur chariot diam 160, 12m, 2 000 euros. Chargeur Quick trima + 4 avec adaptation pour Renault 610 R7 neuf, 5 000 euros.
✆ **06 60 74 16 86**

77 - Dans le cadre de la création de mon entreprise de vente de produits du terroir, merci de m'adresser vos contacts et un catalogue ou prospectus de vos produits, afin de les commercialiser sur Paris et la région parisienne. M. Eric Jean.
✆ **06 16 67 09 92**

89 - Recherche apports de capitaux pour construction bergerie 350 mères (réf: 340F).
✆ **03 86 81 75 67 HR**

Location

Agricole

26 - Location cause retraite 15 ha verger de pêchers Montélimar nord
✆ **06 47 58 05 99**

38 - Petite exploitation recherche terrain agricole à louer pour agrandissement.
✆ **06 84 76 85 08**

Autre

26 - Cherche jeune couple intéressé par 1 petite propriété de 11HA avec maison d'habitation
✆ **04 75 45 73 23 (HR)**

Animaux

Divers

73 - Vds chiots Border Collie parents travaillant sur troupeau bovin et ovin, mère 2BGN 349.
✆ **06 64 04 07 06 ou 04 79 65 84 68**

73 - Vds chiots noir type Beauc. Bord. Collie 3 mois, affectueux, 200 euros.
✆ **04 79 44 11 61 HR**

74 - Cherche place en pension pour l'hiver à l'attache VL tarie génisses.
✆ **06 71 70 85 45 ou 06 77 47 63 09**

74 - Vds chiots Border Collie 5 mois mère N 250 269 799 023 887.
✆ **04 50 43 50 01 ou 06 81 57 34 42**

Bovin

21 - Vds reproducteurs 18 mois gros et très bonne conformation (réf: 3604).
✆ **03 80 84 32 25 HR**

21 - Elevage charolais inscri - vds 12 bons taureaux 18 mois TGS, GAEC LECHENAULT FRERES (réf: 3607).
✆ **06 24 24 69 93**

38 - A vendre 1 génisse Montbéliarde pleine, terme 15/11, indemn IBR, très bonne souche contrôle laitier.
✆ **04 76 36 05 16**

38 - Cse cess. vends génisses Montbéliardes prêtes 9000 kg CL - UPRA - TGS + prends génisses en pension été/hiver possibilité I.A, T.E, écho.
✆ **06 73 00 78 53**

38 - Vds Laitonnes Limousine père inscrit TGS
✆ **06 78 81 84 74**

42 - vds génisses pleines et vaches au lait prim'holstein controle laitier IBRA livr assu
✆ **06 86 57 38 41 ou 04 77 72 23 61**

42 - Vds taureaux prêts à saillir Holstein rouge et noir et Montbéliard T B orig, poss. loc.
✆ **06 89 30 04 69**



42 - Vente en permanence génisses gestantes et Prim Holstein
✆ **06 08 65 52 51 ou fax 04 77 27 82 58**

55 - Vds génisses et jeunes vaches pleines Limousines HBL et garanties sanitaires livraison possible.
✆ **03 29 86 92 54 ou 06 78 21 88 19**

58 - Vds repro veaux et 18 mois viande et élevage. Prix raisonnable. Pautet - Savigny (réf: 3605).
✆ **06 13 33 44 38 ou 06 09 40 50 63**

69 - Achète broutards et vaches Charolaise pour l'engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds vache PH terme 10 2012 taureaux PH bonne origine tank à lait 900L salle de traite céréales
✆ **04 78 44 53 71 HR**

71 - Vends 50 taureaux 20 mois, HBC, reproducteur T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr/
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds bons taureaux 18 mois et 3 ans, HBC et laitonnes 6 mois, IBR A.
✆ **06 85 39 72 25 ou 03 85 24 05 39**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année repro HBC IBR à EARL TERREAU JM et V - St Pantaléon 71400 Autun (réf: 360C).
✆ **03 85 52 29 33 ou 06 82 37 12 95**

71 - Elev. HBC vd 3 génisses pleines d'I.A., terme nov. déc. + 4 laitonnes issues I.A.
✆ **03 85 77 66 96 ou 06 72 99 64 62**

71 - Vds Aubrac mâle 1.400 euros, femelle 900 euros, 8-10 mois.
✆ **06 87 42 25 12**

71 - Elev. charolais HBC vd pour reprod. grd choix de taureaux 18 mois, très grde origine, TGS, à votre dispo. pour visite élevage et présentation grds géniteurs. Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ **03 85 54 41 10 H R**

71 - Elevage charolais HBC - Gaec Bonnot Fernand & Fils, 71220 La Guiche, portes ouvertes les 28, 29 et 30 sept. 2012. Vente de veaux mâles de l'année et 50 taureaux de 20 mois. Bonnes qualités et origines. Livraison poss., prix raisonnables. Buvette. Nouveautés sur http://gaec@bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds génisses Prim'Holstein, terme 1 et 10/09, IBR A, C.L.
✆ 03 85 28 23 14
ou 06 70 85 01 66

71 - Vds génisses charolaises 30 mois pleines, HBC, taureaux 18 mois, cause cessation.
✆ 03 85 24 15 93

Caprin

26 - Vds 45 chèvres-12 chevrettes chamoisées label AB mat traite fromagerie CORNADIS 72 places
✆ 04 75 53 35 80

26 - Vds chèvres et matériel de traite URGENT
✆ 06 75 05 95 75

38 - Vds boucs Alpins 18 mois issus IA élevage contrôle laitier et UPRA gênes +.
✆ 06 37 22 29 00

42 - Vds boucs issu IA (AxA) Saanen et alpin né en janvier et septembre très bon niveau gene
✆ 06 24 67 46 03

Ovin

26 - Vds brebis pleines MERINOS 2 à 4 ans + bélier 2 ans + agnelles. Lot 50 têtes
✆ 06 61 87 46 54

38 - Vds 70 brebis Mérinos X IDF âge 2 et 3 ans.
✆ 04 76 45 67 19
ou 06 82 37 48 41

58 - Elevage la charmoise vds béliers pour lutter vos agnelles, race rustique, J-L DUSSER (réf: 360B).
✆ 03 86 29 65 10 HR

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Équin

01 - Vds bouc race de savoie issu d'insémination 7 ans prix 70 euros très docile
✆ 04 74 61 25 60

69 - Vds pouliche comtoise 1 an plein papier licole très docile 1100 euros. Poss livraison
✆ 06 75 19 21 25

Volaille-Lapin

21 - Vds poules pondeuse plein air de 16 mois vivante pour consommation ou ponte du 3 au 8 septembre. Prix dégressif: de 1 à 25 : 3,80€ / de 26 à 50 : 3,30 € / de 51 à 100 : 2,60 € / de 101 à 200 : 1,90 € / de 201 à 300 : 1,80 € / + de 300 : 1,70 € à Gevrey Chambertin (réf: 35VB0).
✆ 06 80 41 58 75

38 - Poules vivantes 2,80 pièce tarif dégressif p/lot de 20 ou 30 tout les samedis de sept.
✆ 06 08 88 10 83

Chien

01 - Vds chiots Teckel poil dur nés le 07-06-2012 mère 250269602951179 prix 350 euros très sociables
✆ 06 18 10 20 11

42 - Donne chiot Epagneul Breton mère 250269801860769 extrat Amions
✆ 04 77 65 21 12 HR

42 - Vds chiots mâles Gascon Saintongeois 3 mois mère 2glv774 origine Vigier père Poyer
✆ 06 08 57 30 16

42 - Vds Borders Collies 10 sem. tricolors pure race parents visibles au travail, mère 250269801562767
✆ 06 18 83 42 48 HR

58 - Vends 2 chiots type JAGD terrier, non lof, nés 29/04/12. Gros gabarit, extra chasse familiers parents visibles vac. pucés, mère 250269600648626 (réf: 36VB0).
✆ 03 86 22 70 48
ou 06 74 87 55 52

58 - Vds chiots type Berger les Pyrénées femelles nées le 26/07. N° mère: 280PRE548 (réf: 360D).
✆ 06 14 26 16 97

69 - Vends Chien Drathaar 12 m vacciné pucé (n° : 250269801853983)
✆ 04 74 67 60 61 HR

69 - Chiot idéal chasse, âge : 15 semaines n.Lof (n'appart pas à la race). Chiots type Beagle X fauve de Bretagne. Parents visibles n° M.250269602245536, nombre de la portée : 4. Prix : 150 euros. Monts du lyonnais.
✆ 06 61 97 08 86
ou 04 74 26 61 83

71 - Particulier vend 5 chiots M. et F., d'apparence Petits bergers des Pyrénées, 2 mois, pucés, vac., mère n° 250269799036125, portée de 5 chiots.
✆ 06 75 67 00 71

71 - Particulier vend chiots, d'apparence Berger allemand, nés le 01-07-2012, 2 mois, 4 F et 3 M, mère n° 250269602211809, portée de 7 chiots.
✆ 06 83 13 82 29

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche chauffeur tracteur exp + vendangeurs-euses nourris logés 15/20 sept
✆ 04 74 71 74 94
ou 06 83 96 79 20

69 - Cherche vendangeurs (euses) chauffeur tracteur nourris logés vers 15 septembre
✆ 04 74 71 80 98

69 - Beaujolais ch. chauffeur 4x4pour vdgs. expérimenté vers 10 septembre + coupeurs + hotteur.
✆ 06 08 23 01 42

69 - Ch. chauffeurs tracteur vendanges 15 j. à partir 12/09 nourris-logés.
✆ 06 86 04 45 90

69 - Cherche vendangeurs-euses expérience souhaitée nourris-logés pour le 15/20 septembre.
✆ 04 74 71 86 60
ou 06 07 01 39 32

69 - Recherche vendangeurs vendangeuses en beaujolais et porteur environ 15 septembre.
✆ 06 10 61 17 41

69 - Cherche vendangeurs euses nourris, non logés en Beaujolais vers le 15 septembre
✆ 04 74 03 69 73 HR

69 - Cherche chauffeur tracteur vendanges beaujolais 15 j. à partir 12/9 nourri - logé.
✆ 06 86 04 45 90

69 - Ch vendangeurs euses porteur hotte nourris logés vers 24 sept pour 7 jours.
✆ 04 74 04 33 22

69 - Beaujolais ch. vendangeurs (euses) nourris logés vers le 20/09.
✆ 04 74 71 29 77 HR

69 - Cherch vendangeurs - euses nourrie logé à partir 15 sept.
✆ 06 80 05 54 55

Offre

Emploi

69 - Recherche salarié agricole pour travaux vignes et culture CDD 3 mois - Limas 69.
✆ 06 89 77 09 03

71 - URGENT - Service de remplacement secteur Chauffailles La Clayette (71) recherche salarié agricole polyvalent et autonome dans l'élevage bovins allaitants, lait et caprins. Expérience souhaitée et/ou débutant. CDI temps plein, dès que possible. Contact : FDSEA service emploi, Maison de l'Agriculture, B.P. 522, 71010 Mâcon cedex. Courriel : service.emploi
✆ 03 85 29 56 50

74 - Alliance Conseil 74 recherche agent tech contrôle laitier, visites de traite, CDI sept 12. Env. CV + LM à Alliance Conseil 74 - 52 av. des Iles - BP 9016 - 74990 Annecy cedex9
✆ 04 50 88 18 30

Concessionnaire spécialisé en matériel de manutention
RECHERCHE
Techniciens pour chariot tout terrain Manitou.
Pour l'entretien, le dépannage et la réparation de chariots élévateurs.
Cichy Manutention
Bac pro ou BTS électromécanique, débutants acceptés, formation assurée. Permis B indispensable.
Merci de téléphoner à M. Prestat au 06 20 49 58 52

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct-nov.
✆ 06 76 03 14 55

69 - Exploitation bovins lait cherche salarié CDI pour traite/alimentation/etc. Poste disponible de suite
✆ 04 72 24 85 45

83 - Le Groupement pastoral de la Transhumance Hivernale Alpes Provence organise, dans le sud de la France, l'hivernage d'un troupeau collectif de 550 génisses appartenant à des éleveurs originaires de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Pour la saison prochaine, le Groupement recrute : 3 bergers à temps plein de mi-octobre à début juin. Postes basés en Ardèche , région d'Alba la Romaine , jusqu'à mi-février et basés ensuite dans le Var , Massif des Maures. - Permis VL et expérience en conduite tout terrain - Permis E souhaité - Travail en équipe - Relationnel avec les autres usagers du territoire - Chien de conduite Missions : - Gardiennage et soins aux animaux - Pose et dépose de clôture électrique - utilisation de débroussailleuse et tronçonneuse Salaire et conditions de logement à débattre Pour tous renseignements contacter : M. COMBAZ Jean-Luc Chemin de St Martin - 83170 CAMPES LA SOURCE
✆ 06 11 14 55 72
combaz.jeanluc@orange.fr

Service

89 - Bourrelier fait toute réparation et fabrication pour le cheval et ânes (réf: 3205).
✆ 03 86 33 82 20

Demande

Emploi

21 - Homme 56 ans, célibataire, grande exp agricole et fromagère (lait cru), rech emploi. Etudie toutes propositions (réf: 350A).
✆ 06 63 41 19 75

Mariage

Rencontre

58 - Agriculteur 53 ans, dans le 58, célibataire sans charge. Recherche jeune femme la quarantaine célibataire ou veuve, milieu rural. Pour une agricultrice, possibilité de la rejoindre chez elle (réf: 3606).

PetitesAnnonces

Pensez à transmettre votre annonce avant le lundi midi pour parution le vendredi suivant Renseignez-vous au 03 80 78 90 40



ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Lifht hydraulique
ZI Belle Place
85000 La Roche Sur Yon
Tél : 02 51 24 14 23 Expédition sur toute la France
www.lifht.sitew.com Email : lifht@wanadoo.fr
Agricole, T.P, Industrie, Marine
Professionnels, particuliers
Flexibles, coupleurs, raccords, pompes, moteurs, vérins interchangeables tous types toutes marques

ClubAGRI
Achetez • Économisez • Récoltez
Faites vous rembourser 7% en moyenne sur tous vos achats.
Dans plus de 700 enseignes partenaires !
sur www.clubagri.fr avec le code Y74=X22 et la clef 7MAH

Votre concessionnaire JOHN DEERE
Défi~Mat Doussaud
19140 UZERCHE
Contact : Lionel PARSOIRE - 05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr
www.defimat.fr

Tracteurs

JOHN DEERE 6220 PREMIUM TLS + char + rel av	90	4900	2005
JOHN DEERE 6230 PREMIUM TLS + rel av	100	3700	2008
JOHN DEERE 6530 PREMIUM autoquad	120	3100	2007
JOHN DEERE 5720 + BATI JD	80	3600	2006
JOHN DEERE 6230 PREMIUM TLS + char	100	3600	2007
LANDINI 7880, arceau + char	75	3800	1996
SAME SILVER 100.6	100	3800	1997
GOLDONI BOXTER 25	25	190	2011
RENAULT CERES 85	75	6000	1996
CLAAS CELTIS 446 RX + char	90	4600	2005
CASE IH MX 80 C + char	80	6600	2001
CASE IH CS 110	110	5285	1998
CASE IH 845 XL	80	6300	1984
CASE IH 733, arceau + char	65	8500	1985
CASE IH 644, 2RM, cabine + char	65	8600	1978
DEUTZ FHAR AGROTRON K 420 + bâti quicke L&G	112	1838	2009
FENDT 309 LSA + REL AV	95	7300	1997

Fenaison

Faucheuse KUHN GMD 702, 2m80, an 2006
Faucheuse KUHN GMD 66 HD, 2m40, an 1991
Faucheuse CLAAS DISCO 2650+, 2m60, an 2006
Faneuse STOLL 585 PRO, 5m80, an 2002
Andaineur KUHN GA 301 GM, 3m, an 1988
Andaineur KUHN GA 4101 GM, 4m10, tandem, an 2003
Faucheuse conditionneuse KRONE AM283 CV, 2m80, an 2001
Faucheuse conditionneuse KUHN FC 250 G, 2m50, traînée, an 1990
Presse balles rondes JOHN DEERE 592, ficelle filet, pick up, 2m, an 2003
Presse balles rondes JOHN DEERE 590, an 1998
Presse balles rondes JOHN DEERE 572, ficelle filet, pick up,1m81, an 2002
Presse balles rondes CLAAS VARIANT 260, ficelle filet éjecteur, an 2006


J D 6230 TLS REL AV


J D 6530 PREMIUM


LANDINI 7880 + MX 4070

Travail du sol

Charrue KVERNELAND trisocs NSM
Charrue NAUD TRISOCS NSM, très bon état
Charrue KVERNELAND, 5 socs varilarge, très bon état pièces neuves, an 2007
Combine de semis, PERUGINI + AMAZONE, 3m, 21 rgs, TBE, an 2003
Cultitiller PEGORARO LD 300, 3m, packer + portacourt, an 1997
Semoir à maïs MONOSEM PNU, 4 rangs maïs, microgranulateur
Machine à bêcher BECHAMATIC, 1m90, 8 bêches, an 2004
Semoir en ligne NODET, 3m, 17 rangs

Arboriculture

Plate-forme ROSATELLO, plancher 3m, an 2007
Plate-forme ROSATELLO, plancher 4m, équipement cueillette, an 2004
Atomiseur SEP 2000L, DPAE, an 2005
Atomiseur CARRAROSPRAY, 1150L, an 2005

Matériel divers

Épandeur à fumier GILIBERT HELIX 6 .6 T., flèche ressort, an 2001
Épandeur à fumier DEGUILLAUME HVD 10.9, 7 T, porte à lisier, CDE ELEC, an 2004
Épandeur engrais KUHN ZSB 900, double disques, 1200L, an 1991
Épandeur engrais VICON, 800L, vanne hydraulique, bâches poudre, bon état, an 1998
Mélangeuse KEENAN KLASSIC 140, balles entières, très bon état, an 2008
Lame niveleuse RABAUD STANDARD 250, équipement terre + neige, an 1991
Gyrobroyeur à lame LERIN GM 120, état neuf, an 2011
Broyeur à fléaux PALADINO TSM 285, 2m85, révisé, couteaux neufs, an 2004
Broyeur à marteaux ROSATELLO TS 200, 2m, déport hydraulique, révisé, an 1996
Affûte pieux YANIGAV AP.200.G, 2 modèles disponibles, révisé, an 1999

Châlons-en-Champagne
31 août au 10 septembre 2012
66ème foire de CHÂLONS
+ de 765 exposants
+ de 215 000 visiteurs
+ de 5 hectares
Le rendez-vous de l'AGRICULTURE et du DÉVELOPPEMENT DURABLE
du 31 août au 10 septembre 2012
Equip'Agro 8ème SALON DE L'AGRO-ÉQUIPEMENT
Le rendez-vous des professionnels !
Retrouvez la liste de nos conférences sur www.foiredechalons.com

Ets P. FAVIER S.A.
R.N. 88 - Les Baraques
43002 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél. 04 71 03 14 44
Fax : 04 71 03 15 85


MASSEY-FERGUSON 6460 D6, T3, 2008


JOHN DEERE 7530 PREMIUM 2009, REL AV, PTO AV


MASSEY FERGUSON 7485 D VT, T3, 2008, REL AV, PTO AV


FENDT 411, 2004, REL AV

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
+ de 3000 RÉFÉRENCES


Photo non contractuelle

Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET
Tél. 02 33 96 02 79

DISTRIMAT REMORQUES www.distrimat.com
Nouveau van bovins "VANALU" Carrosserie en profilé d'alu tubulaire renforcé de 25mm d'épaisseur. Vous oublierez son prix mais pas sa qualité.
Gamme moutonnières de 750 à 2 000 kg avec ou sans étage, tôle galva ou profilé d'alu de 25 mm d'épaisseur
RAMPES Alu pour charger jusqu'à 25 T Donnez le poids à charger et la hauteur de chargement pour avoir un devis
64121 SERRES-CASTET - Tél. 05 59 33 26 37

Agrileader
Génération "tout compris" : qualité, conseil et prix.
FIN DE SAISON POUR VOS INTER-CULTURES !
Encore disponibles :
• AVOINE DIPLOIDE..... 1,95 €HT/kg
• PHACELIE..... 3,35 €HT/kg
Mélanges prêts à l'emploi à partir de 1,98 €HT/kg
QUALI COUV-SV, MICAMINE, QUALI-CIPAN
REMISES -2% pour 500 kg -3% pour 1 tonne
COLZA
Anti-graminées : AGIL, TARGA, STRATOS, CENTURION
Insecticide : ALFAC sur Altise et Charançon à l'automne
Anti-limaces : METALDEHYDE 5%, MESUROL PRO
Remises quantités et devis sur simple appel !
ENGRAIS
PK 0-14-18 stim'ALGUE
Prix morte saison NPK
12-6-12 + 20% SO3
15-14-10 + SO3
9-6-12 + 4% MgO + SO3 + CaO
NOUVEAU : www.agrileader.fr
N° Azur 0 810 810 837 Prix d'une communication locale
RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUE SUR SIMPLE APPEL !

La Maism de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
TAPIS DE MINE


Présent au SPACE du 11 au 14 septembre 2012
POUR DES SILOS BIEN PROTÉGÉS ! FACILE À POSER ! EFFICACE ! EN PLAQUE DE 0,70M X 1,80M

LE BON CHOIX : R.L DISTRIB80
Citernes Eau – Adblue – GNR – Engrais...
Compresseurs...
Bac de rétention...
Pompes Eau – Gasoil – Adblue, Engrais...
Containers standard, bureau, sanitaire, Phyto...
Etre le « moins disant » c'est facile...Nous préférons être le « mieux disant » !!!
80370 Maizicourt Tél. 0 322 325 325 Fax 0 322 326 856 rldistrib80@gmail.com

TREMIE DE STOCKAGE
Nouveauté 2012 Peinture EPOXY Sans laitance
2 et 3m3, gerbable, fourreaux de manutention, vanne guillotine Ø160mm avec levier, peinture antirouille. Tarif : 694,00€
Nombreux accessoires de personnalisation
OPERATION SEMIS 2012
Offre promotionnelle -10% sur les Nouveautés 2012 jusqu'au 30/09/2012 dites "direct affaire"
TICC 28220 ROMILLY SUR AIGRE
Tél : 02.37.98.31.22 - Email : info@ticc.fr

NOUVEAU
POMPE A GRAISSE ELECTRO PORTATIVE 18 Volts
Pression de service 400 bar
Fournie avec 2 batteries 18 volts.
Outil pratique et performant !
Graissage efficace !
Tél. 02 51 34 10 10
www.hydrokit.com
code D.A. 010912

La Maism de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
CUVE À EAU SUR CHASSIS GALVA
2 500L - 3 350L / 5 000L - 6 000L


Présent au SPACE du 11 au 14 septembre 2012
FABRICATION FRANÇAISE
LIVRÉE AVEC ÉCHELLE

Votre concessionnaire JOHN DEERE
Défi~Mat Agriculture
15100 ST-FLOUR
Contact : Yves PECHOULTRES - 04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02 Mail : ypechoultres@defimat.fr
www.defimat.fr

Tracteurs

	Heures	CV	an
CASE IH 633 + charg.	13000	55	1981
CASE IH CX 80 + charg.	7000	80	1999
CASE IH MAXXUM 5120	7300	90	1991
CASE IH MAXXUM 5120	8600	90	1993
CASE IH MAXXUM 5130 n + charg.	7900	100	1994
CASE IH CVX 120	7500	120	2001
CASE IH MXU 135	3700	135	2005
CLAAS ARES 566RZ + charg.	5800	115	2005
DEUTZ AGROTRON 118 + ch., rév. gar.	3200	126	2005
FENDT 305 LSA + charg.	10900	62	1985
FENDT 413 + charg., vario	1500	130	2011
FIAT 7286 + charg.	6500	72	1995
JOHN DEERE 3300 SE + charg.	6500	75	1996
JOHN DEERE 2250, arc + charg., rév.	11400	65	1993
JOHN DEERE 5415 + charg., révisé	1500	72	2008
JOHN DEERE 5080 R + charg., rév. gar.	2900	80	2009
JOHN DEERE 5820 + charg., rév. garanti	3400	90	2006
JOHN DEERE 6230 P, rév. garanti	4060	100	2004
JOHN DEERE 6620 + charg., révisé	6200	130	2005
JOHN DEERE 6800	9100	125	1994
JOHN DEERE 6830, auto power	700	145	2001
JOHN DEERE 6920, rel et pdf av	4600	150	2002
LANDINI 6500	8400	65	1980
MASSEY FERGUSON 3050 E	11000	70	1988
MASSEY FERGUSON 6180	6860	120	1996
MASSEY FERGUSON 6455 + ch., rév.	6000	105	2004
MASSEY FERGUSON 6465	1350	130	008
NEW HOLLAND 8670, révisé	6100	170	1998
NEW HOLLAND TSA 135, rel et pto av	6100	135	2004
RENAULT CERES 335X + charg.	4850	75	2001
RENAULT CERES 85X	6000	75	1995
RENAULT ERGOS 100 + épareuse	7400	100	2000
RENAULT ARES 546RX + charg.	8700	90	2003
SAME ANTARES 110	6800	110	1996
VALTRA N 121 ADV + charg., rév. garanti	4700	120	2007
VALMET 6200 + charg.	5500	94	2000

Désileuses pail. distrib.

KUHN POLYCROCK 3850, 3 m³, an 2006
BEL AIR FREGATE 452, 4.5 m³, an 1999
LUCAS MILAN 60 GUC, 6 m³, com conf., an 04
JEANTIL DP5800C, 5.8 m³, an 1998
JEULIN SIROCCO, 3.5 m³, an 2004


JOHN DEERE 6830 P


NEW HOLLAND TSA 135


SCHÄFFER 2027

Bol TRIOLIET SOLOMIX 2000 ZK, 20 m³, turbine de paillage, an 2008

Semoir

Sulky SUPERSEMI, 3 m, 19 rg, dble dis., an 82

Travail du sol

Ch. GREGOIRE RY3-3-150, 3 c, nsh, por., an 94
Ch. KVERNELAND EG85, 5 c, nsm, por., an 02
Ch. KVERNELAND PW100, 8 c., nsm, s/p an 11
Ch. HUARD 475 GD SD, 4 c., pi/us/nv., an 88
Her. rot. KUHN HR 303, 3 m, révisée, an 2005
Her. rot. POTTINGER LION 301, 3 m, rév., an 07

Ensileuses

J D 6750, 1900 h rot., 2800 h moteur, an 1998
J D 6810, 2800 h rot., 4400 h moteur, an 1996
Pic up BMV BMV 42, 4.20 m, TBE, an 2006
Récol.r KEMPER Champion 4500, 6 rgs, an 00

Presses balles rondes

KRONE Vario pack 1500, p/u 2 m, fic-fil, an 02
M F166VLR, ch var., p-up 2m, filet, an 2005
CLAAS ROLLAND 46, p/u 1.80 m, fil., an 90
J D 572, pic up 1.81 m, ficelle filet, an 2003

Presses hautes densites

RIVIERE GREENLAND 80 80, p/u 2 m, rev., an 96
M F, mf 1510, p/u 2 m, canal 80/80, an 1993
HESSTON 4600, p/u 2m, ca. 65-80, gr., an 92

Epandeurs à fumier

LEBOULCH HVS210, 7T, hér. vert., an 2001
PROMODIS 60HVP, 6T, hér. vert., an 2000
PROMODIS KVX 9000, 7T hér. vert., an 2004
ROLLAND V2 160, 14 T, hér. vert., an 2006
DEGUILLAUME 5500 N, 5.5T, hér. horiz.

Tonnes à lisier

JOSKIN 7000S, 7000 L, flèche res., an 1995
MAUGUIN ESM8600, 8500 L, bras de pompage 200, an 07
PROMODIS TP65, 6500 L, an 1998
PROMODIS TPS65, 6500 L, flè. res., an 1997

Valet de ferme

SHÄFFER 2027, 360 h, 26 cv, god. et f., an 10

LARGE CHOIX DE MATÉRIEL DE FENAISON RENSEIGNEZ VOUS

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
ELEVAGE STOCKAGE PME PMI CHEVAL
Charpente - Couverture - Bardage
FACILE À MONTER
GARANTIE DÉCENNALE
Etude et conseil sur place
Option montage
STRUCTURE GALVANISÉE
Depuis 1985 ...
Région NORD-OUEST : 06 89 03 37 42
Région CENTRE/SUD-OUEST : 06 78 00 41 23
Région EST/SUD : 06 09 85 39 40
DEMANDEZ UNE DOCUMENTATION :
UNISERVICE - Z.I. Les Gravasses - 12200 VILLEFRANCHE-DE-RGUE
Tél. 05 65 81 29 66 www.batiments-kit-uniservice.com
e-mail : contact.uniservice@groupe-unicor.com

Elan ✆ 01 49 84 94 28
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).

53€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 219501

AFFÛTEUSE POUR CHAÎNE DE TRONÇONNEUSE
Elle permet un affûtage de précision, sans dépose de la chaîne, directement sur le guide, des 2 côtés, suivant des angles d'affûtages réglables.
Moteur à circuit électronique, protégé par fusible, 220 V, puissance 85 W, 2,5 A.
157€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 453660
Livrée avec 1 meule de 4,5 mm d'épaisseur.

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
2/4 avenue de la Cerisaie • Silic 311
94266 FRESNES CEDEX
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
453660		157,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
BAC28. Photos non contractuelles

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

MOULIN D'EUGENIE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 1.579.000 €
Siège social: 14 rue de la Goillotte
21700 Vosne Romanée
751 761 933 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 22/08/2012 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient H2O. En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié. Mention sera portée au RCS de Dijon

AL21369412

AVIS ADMINISTRATIF

PRÊFECTURE DE LA COTE D'OR

Arrêté portant constat de franchissement de seuil entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Or

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral cadre du 10 mai 2012 en vue de la préservation de la ressource en eau, un arrêté préfectoral portant constat de franchissement de seuils entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire, a été signé le 3 septembre 2012.

- Le dépassement du seuil d'alerte a été constaté sur les sous-bassins : n°1 Saône, n°4 Bèze-Albane, n°9 Ouche amont-Suzon-Vandenesse, n°10 Arroux-Lacanche, et n°13 Laignes-Petite Laignes.
- Le dépassement du seuil d'alerte renforcée a été constaté sur les sous-bassins: n°12 Brenne-Armançon, n°14 Seine et n°15 Ource-Aube.
- Le dépassement du seuil de crise a été constaté sur le sous-bassin: n°2 Tille amont-Ignon-Venelle, n°5 Norges-Tille aval et n°11 Serein-Argentalet-Romanée-Tournesac-Vernidard.

En conséquence, dans ces sous-bassins sont applicables, en fonction du seuil franchi (alerte, alerte renforcée, crise), les mesures de restriction en matière d'irrigation agricole, d'usages industriels, d'arrosage de golfs, de vidange et de remplissage des étangs et des autres prélèvements en rivière, prévues à l'article 6.1 de l'arrêté cadre précité.
D'autre part, les mesures générales de restriction prévues aux articles 6-2 et 6-3 de l'arrêté cadre du 10 mai 2012 et concernant l'ensemble de la population s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Or.
Les arrêtés sont consultables soit en mairies, soit à la préfecture - direction départementale des territoires, ou sur le site internet de la direction départementale des territoires: http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr

AL21369418

CHANGEMENT DE NOM

SCI DENIS FAIVRE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social - 1, rue du Château d'eau
21130 Flagey les Auxonne
502 201 544 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés du 31 juillet 2009, la dénomination sociale SCI DENIS FAIVRE a été modifiée et devient SCI DENIS FAIVRE DUBREUIL à compter du 1er août 2009 et Madame Melissa Dubreuil demeurant 11, rue Alphonse Lamartine - 21850 Saint Apollinaire a été nommée Gérante à compter du 1er août 2009. En conséquence, les articles 3 et 13 des statuts ont été modifiés. Mention au RCS de Dijon.

AL21368781

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme: Société civile immobilière
Dénomination: SCI FREGE
Siège social: 12, rue de Vaubrenois -21 310 Mirebeau-sur-Bèze
Objet: L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée: 99 ans
Capital: 1.000 euros
Apports en numéraire: 1.000 euros
Apports en nature: Néant
Gérance: Monsieur Frédéric Givry demeurant 12, rue de Vaubrenois -21 310 Mirebeau-sur-Bèze
Cession de parts: Librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés
Immatriculation: au RCS de Dijon.

AL21369352

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: MARQUES RODRIGUES MORGANE
Forme: EURL
Siège social: Centre Commercial Clémenceau, 12 Boulevard Clémenceau 21000 Dijon
Objet: Négoce prêt à porter, accessoires de mode, bijoux fantaisie, maroquinerie, chaussures
Durée: 99 années
Capital: 2 000 euros
Gérance: Mademoiselle Marques Rodrigues Morgane, domiciliée 10 rue Philibert de la Mare, 21000 Dijon
Immatriculation: au RCS de Dijon
Pour avis.

AL21369407

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: CACCAMO
Forme: SARL
Siège social: 17 Rue de Lux 21260 Veronnes
Objet: Travaux de maçonnerie, neuf et rénovation
Durée: 99 années
Capital: 3 000 euros
Gérance: Monsieur Mario Caccamo, domicilié 17 Rue de Lux 21260 Veronnes
Immatriculation: au RCS de Dijon

AL21369408

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: V.S.L TAXI DE LA VOUGE
Capital: 5 000 euros
Siège: 81 Rte de Beaune 21220 Gevrey Chambertin
Objet: Taxi, exploitant et location de licences taxi, transport de marchandises de mois de 3 tonnes 5.
Durée: 99 ans
Président: M. Pampulim Pedro 81 Rte de Beaune 21220 Gevrey Chambertin
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL21369413

Avis est donné en date du 03/09/2012 de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : A,B,C,D SERVICES
Forme : S.A.R.L. unipersonnelle
Capital : 4 000 €
Siège social : Chaume et Courchamp (21610) - 10 rue Saint Michel
Objet : tous travaux de rénovation intérieur et extérieur pour particuliers ou professionnels ; tous travaux de menuiserie d'agencement ; la pose de plaques de plâtre, la peinture, la pose de carrelage, de revêtements plastiques, de parquet ou de faéence ; aménagement de plafonds ; travaux de maçonnerie ; pose d'huisserie, de grillage ou de clôture de toutes sortes ; reprise de chantiers abandonnés ; conseils en décoration d'intérieure ; aménagement de cave ou caveau ; installation de mobilier de cuisine ou de salle de bains, etc...
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Gérance : M. Hubert Prugnot demeurant à Chaume et Courchamp (21) 10 rue Saint Michel né le 31 mai 1973 à Saint André les Vergers (10) Aube ; de nationalité française.
Immatriculation au RCS de Dijon (21)
Pour avis, la gérance

AL21369416

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez
votre annonce en ligne et obtenez
votre devis instantanément

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISTILLERIE CHAMPION LABET - DCL

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social à Savigny les Beaune(21420)
ZI Beaune Nord
398 406 363 RCS Dijon

D'un acte sous seing privé en date du 23 juillet 2012, il résulte que la société a été dissoute par anticipation le 31 juillet 2012 suite à son absorption par la société DISTILLERIE DU BEAUJOLAIS, société par actions simplifiée au capital de 200 000 € dont le siège est à Charentay (69220) La Mézerine, identifiée sous le numéro 308 018 019 RCS Villefranche-Tarare, et ayant comporté l'apport, par la société absorbée à la société absorbante, de la totalité de son actif contre la prise en charge de l'intégralité de son passif.
Pour avis

AL21369410

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LAUVALE

SCI au capital de 60 980 euros
Siège social
2 grande Rue - 21110 Soirans
RCS Dijon 423 292 192

Aux termes d'une délibération en date du 08 juillet 2012, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté la décision suivante :
Le siège social est transféré à compter du 08 juillet 2012 du 2 Grande Rue 21110 Soirans au 14 rue de la Fontaine 21910 Saulon la Chapelle.
L'artile 4 des statuts est modifié en conséquence.
Pour avis, la gérance

AL21369415

LA FLAMME

Société civile immobilière
Capital de 7.622,45 Euros
Siège social à Savigny sous Malain
21 540 - 8 Rue de la Guinguette
R.C.S. 383.068.871

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Hugues Misserey, notaire associé à Dijon, 23 Rue Buffon, en date du 31 août 2012, l'ensemble des associés de la dite société ont décidé de:
Transférer le siège social, à compter du 31 août 2012, de Savigny sous Malain, 8 rue de la Guinguette,
A Sennecey Les Dijon (21800), 8 Place Saint Maurice.
Pour avis et mention.

AL21369417

DÉMISSION

SCP
Ludovic Giraud - Franck Vancleemput - Thomas Plottin Véronique Sauquet - Florent Renesme -Aurélie Bouvier
Notaires Associés
27 Boulevard des Alpes - 38240 Meylan

GVA BYMYCAR CHATILLON SUR SEINE

Société par actions simplifiée
Au capital de 79 995 €
Siège social - Chatillon sur Seine(21400)
Zone Industrielle Route de Troyes
327.961.876 RCS Dijon

Décisions du 30.07.2012 : démission de la société AVM GESTION SARL de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.
Pour Avis,
la Présidence.

AL21369411

Des professionnels à votre service

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER
Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66
Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

Promo clôtures électriques
du 27 août au 10 septembre
patura
ex : électrificateur P60
le plus puissant de sa catégorie 129 € HT
L'Éleveur Bourguignon
12, rue de la coopérative - 21 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Comeq'Agri SARL
DES SPÉCIALISTES AU SERVICE DE L'ÉLEVAGE
7, grande rue 25800 EPENOY
Mob. : 06-75-28-38-84
Email : comeq-agri@sfr.fr
■ Caillebotis, préfabriqués bétons
■ et murs de silos direct usine.
■ Fosses à Lisiers : rondes et slaloms.
■ Réserves d'eau, pompes et mixers
■ Bâtiments en Kit ou avec Pose.
■ Tapis caoutchouc, raclages
■ Visualisation 3D de vos projets.

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

NIÈVRE

AVIS DE CONSTITUTION

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles

ANDREA AND SACHA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social: 15 rue des Ardilliers
58000 Nevers

Par acte SSP en date du 28 août 2012, il a été constitué une SARL dénommée: ANDREA AND SACHA
Objet social: - La vente de tous articles d'habillement, de prêt à porter, accessoires de mode, chaussures.
- L'achat et la vente de cadeaux et d'objets divers.
Siège social: 15 rue des Ardilliers 58000 Nevers
Capital: 10 000 euros
Gérance: Madame Corinne Amant demeurant Chemin des Barres à Cuffy (Cher)
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis,
La Gérance.

AL58369432

Par acte sous seing privé en date du 24/08/2012 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivaltes :
Dénomination : BAMAC
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 5 000 €
Siège : 31, rue du Comrnerce, 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet: commerce de meubles, objets neufs ou anciens, miroirs. literie, luminaires, éléments de déooration
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et droits de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : le président de la SAS est Bénédicte Lamy, épouse Boussuge, demeurant 7, impasse de Coupières, 91190 Gif sur Yvette.
Immatriculation : au RCS de Nevers

AL58369433

Par ASSP en date du 26/08/2012, il a été constitué la SCI suivante :
Dénomination: TRANSACTION CIVILE IMMOBILIERE
Sigle: TCI
Capital social: 1 000 € en numéraire
Siège social: 13 rue Saint Agnan 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet: Vente, acquisition de parts de société immobilière, exploitation, jouissance, gestion et exploitation de locaux ou biens immobiliers
Gérant: M. Philippe Michel, Bernard Praud, demeurant 9 rue de l'Acotin « Presle « 58150 Suilly La Tour»
Durée: 99 ans
Cession des parts: Libres entre associés, toutes les autres sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL58369434

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.A.R.L. MAROQUINERIE SHUN XIN

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 9 147 €, Société en liquidation,
Siège Social : Bd Bernard Palissy,
Centre Commercial des bords de Loire
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 421 723 818 -1999 B 13
Siège de liquidation : Bd Bernard Palissy,
Centre Commercial des bords de Loire
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 421 723 818 -1999 B 13

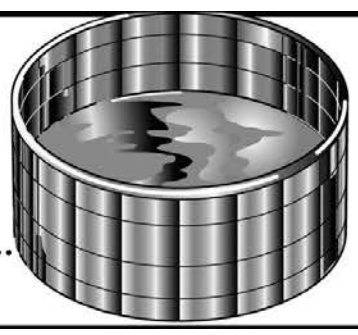
L'AGO du 10/08/2012 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/07/20112
Radiation au R.C.S. de Nevers.
Pour avis, le liquidateur.

AL58369289

MODIFICATION DE CAPITAL

DIAZO PLUS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 51 100 € ramené à 38 325 €
Siège social: 31-31 Bis, rue de la Préfecture
58000 Nevers
498 079 961 RCS Nevers

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr
FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr

DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Par décisions de la gérance du 31/08/2012, il a été décidé de réduire le capital social de 12 775 € pour le ramener à 38 325 € par voie de remboursement d'une somme de 25 € par part sociale en réduisant la valeur nominale des parts sociales de 100 € à 75 €. Les articles 7 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le gérant

AL58369438

NON DISSOLUTION

Société d'Avocat Gilbert Martin
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

IDEATECH

SARL Unipersonnelle au capital de 2 500 €
Siège Social
12, rue Pertuiseau - 58400 Chaulgnes
502 408 396 RCS Nevers

Le 30 juin 2012, l'associé unique statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Pour avis, le gérant, JP Simon

AL58369414

TRANSFERT DE SIÈGE

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles

AU PETRIN MORVANDIAU

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 euros
Siège social: 90 route de Lyon
58000 Sermoise sur Loire
500 758 537 RCS Nevers

Décision: assemblée générale du 3 août 2012
Objet: - Transfert du siège social
- Extension de l'objet social.
Ancienne mention
Siège social: Sermoise (Nièvre), 90 route de Lyon.
Objet social: - La fabrication et la vente de produits de boulangerie - pâtisserie - confiserie.
- La restauration rapide.
Nouvelle mention
Siège social: Saint Eloi (Nièvre) 18 route de Venille.
Objet social: - L'achat, la vente, la réparation de matériels de boulangerie.
- La prise de participations de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou de services, quelque soit la forme ou l'objet.
- Toutes prestations de services dans le domaine technique, financier, comptable, administratif et commercial ou marketing.
- La gestion centralisée de trésorerie.
- La fabrication et la vente de produits de boulangerie - pâtisserie - confiserie.
- La restauration rapide.

Pour avis,
La Gérance.

AL58369431

NOMINATION

TECHNOLOGY LUMINAIRES

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique au capital de 80.000 Euros
Siège social - 58 rue des Champs Pacaud
Parc d'Activités de Nevers
Saint-Eloi BP5 58027 Nevers
529 172 207 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27/06/2012, il a été décidé de nommer :
-en qualité de Président, Mme Gudola SCHIRMER demeurant Kurt-Schumacher-Ring 72, 63303 DREIEICH (Allemagne), en remplacement de M. Hans Magnus ANDRESEN,
-en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Mme Gudola SCHIRMER, susnommée,
-en qualité d'Administrateur, M. Hans Magnus ANDRESEN, susnommé,
-en qualité d'Administrateur, M. Wolfgang LICHTENWALDER demeurant Gebr.-Asam-Str. 13, D-85586 POING (Allemagne).
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL58369435

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez votre annonce en ligne et obtenez votre devis instantanément

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE RETOULE

Au capital social de 184.450 euros
Retoule 58140 Vauclaix
RCS Nevers 484.867.015

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2012, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant, Mme Fichot Florence Le Gouillas 58800 Chaumot en remplacement de M. Fichot Gilles, décèdé le 2 mai 2011.
Pour avis, la gérance

AL58369436

CESSION

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty- 3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles

PAYSAGES ET CIMES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social: Dhéré - Langeron
58240 Saint Pierre Le Moutier

Suivant acte SSP en date du 3 août 2012, enregistré au SIE de Nevers le 06.08.2012, bordereau 2012/1 114 case n°11
Monsieur Dominique de la Brosse demeurant à Lagneron (Nièvre) à Dhéré, immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 311 848 006, a cédé
la société PAYSAGES ET CIMES
SARL au capital de 20 000 euros dont le siège social est à Dhéré-Langeron 58240 Saint Pierre Le Moutier immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 752 500 751.
Son fonds de commerce de paysagiste, entretiens de parcs et jardins qu'il exploitait à Saint Pierre Le Moutier Dhéré-Langeron moyennant le prix principal de 48 000 euros se rapportant:
- aux éléments incorporels pour 25 000 euros,
- aux éléments corporels pour 23 000 euros.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC.
Election de domicile pour les oppositions: Cabinet LEGALYS CONSEILS, 3 rue du Bengy 58640 Varrennes Vauzelles.
Pour avis,
La Gérance.

AL58369430

Joël Gauthier et
Emmanuel Clerget
Notaires La Charité Sur Loire
(58402) Jean-Paul Gauthron
Notaire Guérigny (58130)

Suivant acte reçu par Me Gauthier, le 28 août 2012 enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 30 août 2012, bordereau 2012/1242, case n°1, extrait 2660, , aux droits de 6.810,00 Euros, la société dénommée SNC CHARDONNERET PEZARD dont le siège social est à Saint Martin d'Heuille (58130), Le Guidon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers et inscrite au SIREN sous le n°423 691 088 a cédé à Monsieur Frédéric, Sylvain Rey, commerçant et Madame Dominique, Renée, Michèle Sanchez, aide soignante, son épouse, demeurant ensemble à Varzy (58210), 5 faubourg de Marcy, un fonds de commerce de vente d'articles de fumeurs, bimbeloterie, confiserie, tabac, boissons à emporter, jeux de grattage, française des jeux, bar sans alcool auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs situé et exploité à Guérigny (58130), 2 Avenue du Général Cheutin, connu sous le nom commercial et enseigne de PAUSE CAFE, pour le cédant est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 423 691 088 et à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le n° SIRET 423 691 088 00037. L'entrée en jouissance a été fixée au 28 Août 2012.
Prix: deux cent trente mille Euros (230.000,00 Eur) s'apliquant aux éléments incorporels pour deux cent sept mille cent dix Euros (207.110,00 Eur) et au matériel, mobilier et agencements commerciaux pour vingt deux mille huit cent quatre vingt dix Euros (22.890,00 Eur).
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Jean-Paul Gauthron, notaire à Guérigny (58130), 1 rue de Plouzeau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Me Joël Gauthier, notaire.

AL58369437

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SCI 75 RUE DE LYON

SCI au capital de 60979.61 euros
10 rue des Ecoles- 89200 Magny
422143065 R.C.S. Auxerre

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2012 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 16 rue du Général Leclerc, 89200 Avallon à compter du 30 juillet 2012. Autres modifications :

- il a été pris acte de compte tenu de l'élargissement des activités de la société, d'élargir l'objet social à compter du 30 juillet 2012

Nouvelle mention : l'acquisition, la propriété et la gestion, de tout immeuble.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL89369496

DISSOLUTION LIQUIDATION

Société ARCHIBALD

Résidence
Le Palais
1, Rue de l'Épée
89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

Au titre de la procédure suivante :
WELONDA FRANCE SAS
Redressement judiciaire du 05/10/2010
Liquidation judiciaire du 14/12/2010
2,Boulevard du Pont Neuf 89092 Sens Cedex
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens le 21 août 2012.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL89369466



AGRO COUPE SERVICES

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 14 rue des Brières
La Malitourne (89150) Brannay
483 335 899 RCS Sens

Aux termes d'une AGE du 05.07.12 il résulte que l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Liquidateur : Mme Nicole Jacques demeurant 14 rue des Brières, la Malitourne (89150) Brannay
Siège de la liquidation : au siège social.
Dépôt légal au GTC de Sens.

AL89369394

EARL BELIN

Société civile en liquidation
au capital de 60 000,00 euros
Siège social: 2 Impasse de l'Hernée
Le Grand Virey 89700 Molosmes
411 919 079 RCS Auxerre

L'associé unique a décidé le 1er septembre 2012 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er septembre 2012, et sa mise en liquidation amiable. M. Gérard Belin, demeurant 2 Impasse de l'Hernée, le Grand Virey, 89700 Molosmes, exercera à compter du 1er septembre 2012 les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 2 Impasse de l'Hernée, le Grand Virey, 89700 Molosmes, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL89369483

VDC SERVICES

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social
6, rue de Perrigny -Les Chesnez
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 443 673 843

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2012, les Associés, après avoir entendu le rapport des Liquidateurs, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux Liquidateurs, Madame Dominique Vandecasteele et Monsieur Gilbert Vandecasteele, demeurant ensemble à Auxerre (89000), 6 rue de Perrigny, les Chesnez, déchargé ces derniers de leur mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2012. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.
Pour avis,
Les Liquidateurs.

AL89369489

LABORATOIRE FAUVET-ZEPPA SCP

S.C.P. au capital de 3 048,98 euros
Siège social
67 rue Carnot - 89500 Villeneuve sur Yonne
351 547 294 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2012, l'assemblée générale extraordinaire de la société LABORATOIRE FAUVET-ZEPPA SCP susdésignée, société absorbée, a décidé :
1) D'approuver le projet de fusion établi le 18 avril 2012 avec la société SELARL MED-LAB, SELARL au capital de 29 915 euros, dont le siège social est à Tonnerre (89700) 12 bis avenue de la Gare, immatriculée au R.C.S. d'Auxerre sous le numéro 380 377 515, aux termes duquel la société LABORATOIRE FAUVET-ZEPPA SCP a transmis à la société SELARL MED-LAB la totalité de son patrimoine moyennant la création par la société absorbante de 872 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées.
2) Que par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, la société LABORATOIRE FAUVET-ZEPPA SCP se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.
La fusion et la dissolution de la société LABORATOIRE FAUVET-ZEPPA SCP sont devenues définitives le 25 juillet 2012, ainsi qu'il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société SELARL MED-LAB en date du 25 juillet 2012.
Pour avis

AL89369491

AGROS

SARL en liquidation
au capital de 8 000 euros
4 bis Rue André Gâteau 89100 Sens
483 314 571 RCS Sens

L'AGE du 30/03/2012 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Ismail Dagdelen, demeurant 18 Rue de Canterbury, 89100 Sens, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 4 Bis Rue André Gateau, 89100 Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL89369494

AGROS

SARL en liquidation au capital de 8 000 euros
4 bis Rue André Gâteau 89100 Sens
483 314 571 RCS Sens

L'Assemblée Générale du 31/03/2012 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Ismail Dagdelen de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL89369495

EARL DU VAL DE QUENOUIL

Exploitation agricole
à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 104 130 euros
Siège social: Val de Quenouil
89700 St Martin sur Armançon
510 787 773 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale réunie le 27 Août 2012 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Françoise Munier de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet rétroactif du 1er juin 2012. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89369498

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCI L'EPEE D'ORBANDELLE

Société civile immobilière
au capital de 106 500 euros.
Siège social :
4 rue du Fond de la Croix, 89140 Pont sur Yonne
453 510 430 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2012,l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 53 250 € pour le porter de 106 500 € à 53 250 €, par voie d'annulation de 500 parts pour leur valeur nominale de 106,50 € chacune.
Pour avis, la gérance

AL89369377

➜ NON DISSOLUTION

DOMSPORT

SARL au capital de 14 900 euros
4 Rue du Clos
89000 Auxerre
528 564 024 RCS Auxerre

Par décision du 17/07/2012, l'AGE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL89369493

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Suivant délibération des associés en date du 20 avril 2012 la Société dénommée **KDB**
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000,00 eur. immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 484 605 563 dont le siège social était jusqu'alors 17 rue du Général Allix 89100 Sens a transféré son siège social à l'adresse suivante:
14 rue Paillot de Montabert 10000 Troyes.
Pour insertion
Le Notaire.

AL89369485

ACM

Air Comprimé Maintenance
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
Hôtel d'Entreprises du Tonnerrois
Route de Tanlay
Les Terres de Soulangy
89700 Tonnerre
RCS Auxerre 510 543 812

Par décision de l'associé unique en date du 1er août 2012 il a été décidé de transférer le siège social de Route de Tanlay, les Terres de Soulangy 89700 Tonnerre au 46, avenue du Chevalier Eon 89700 Tonnerre.
L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.
La gérance

AL89369502

➜ NOMINATION

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE
19 - 21 rue Denis Papin 51100 Reims
3 rue Jean Mermoz
51000 Chalons en Champagne

HOLDING CICHY

Société par actions simplifiée
au capital de 141 300 euros
Siège social: Route de Troyes
89600 Saint Florentin
Auxerre B 426 920 187

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 AOUT 2012, la Société EQUINOXE, dont le siège social est 8 Avenue Jean Bertin 21000 Dijon, a été nommé en qualité de nouveau co-Commissaire aux Comptes titulaire,
Monsieur Stéphane Bouchetard, domicilié 12 Rue Charles Jaffelin 21200 Beaune, a été nommé en qualité de nouveau co-Commissaire aux Comptes suppléant.
Pour avis
Le Président

AL89369486

➜ SUCCESSION

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 4, rue Léon Mauris 21074 a été nommée par décisions du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre, curateur des successions de:
-en date du 21/06/2012, M. Miloudi Ali Ben Haidi célibataire, décédé le 20/12/2011 à Auxerre, référence 12-4688
- en date du 16/08/2012, Mme Marie Madeleine Coele célibataire, décédée le 24/11/2011 à Clamecy (58), référence 12-4788
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur des successions de :
M. Michel René Wattelier veuf, décédé le 12/04/2011 à Auxerre, référence 12-4483
a établi l' inventaire estimatif et le projet de règlement du passif.

AL89369497

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EDITION DU ZEBU

SARL au capital de 7 622,45 euros
8 Rue de Sergines
89140 Plessis St Jean
350 538 575 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2012, l'AGO a pris acte de la décision prise par Paul Karali de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mélanie Karali, demeurant 1 Place du Fus 81140 Puycelci pour une durée illimitée.

AL89369492

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint Georges sur Baulche

SCM CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE ET DE RÉÉDUCATION DE LA MAISON MÉDICALE

Société civile de moyens
au capital variable
au capital statutaire de 50 000 euros
au capital effectif de 5 925 euros
Siège social: 28 avenue du Château,
89000 Saint Georges sur Baulche
RCS Auxerre 450 124 367

Aux termes d'une délibération en date du 13 juillet 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Madame Asmaa Haddouch Migault de ses fonctions de gérant à effet au 1er juillet 2012.
L'avis de constitution de la société a été publié dans La Liberté de l'Yonne, le 18 septembre 2003. Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes:
Ancienne mention: sont nommés gérants sans limitation de durée: Mesdames Asmaa Haddouch Migault, Emily Turpin et Marion Lemain
Nouvelle mention: sont nommés gérants sans limitation de durée: Mesdames Emily Turpin et Marion Lemain
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis La Gérance

AL89369499

➜ CESSION

Suivant acte reçu par Me Caroline LAMBERT, Notaire à Joigny (Yonne), 33, Avenue Gambetta, le 30 août 2012 enregistré au SIE de SENS le 31 août 2012, Bordereau n° 2012/727 Case n°1 Ext 2425.
La Société dénommée LA POMME D'ARGENT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à Joigny(89300 Yonne) Rond-Point de la Résistance identifiée sous le numéro SIREN 424 315 364 RCS Sens.
A CEDE A :
La Société dénommée L'ALTERNATIVE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7.600,00 € ayant son siège social à Joigny (89300 Yonne) Rond-Point de la Résistance identifiée sous le numéro SIREN 753 181 866 RCS Sens.
Un fonds de commerce de «RESTAURANT, BROCHETTERIE, SALADERIE, BOISSONS NON ALCOOLISEES, GLACES, CREMES GLACEES, CASSE-CROUTES, PLATS A EMPORTER, PIZZERIA» connu sous le nom de «LA POMME D'ARGENT» situé et exploité à Joigny (89300), Rond-Point de la Résistance.
Prix : cent quarante mille euros(140.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour cent trente mille euros(130.000,00 €),



- aux éléments corporels pour dix mille euros (10.000,00 €)
Prise de possession à compter de ce jour.
Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Me LAMBERT, sus nommée, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
Pour avis unique.

AL89369503

FUSION

SELARL MED-LAB

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital social de 29 915 euros
Siège social
12 bis avenue de la Gare
89700 Tonnerre
380 377 515 R.C.S. Auxerre

Suivant une délibération en date du 25 juillet 2012, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SELARL MED-LAB :

1) A approuvé le projet de fusion établi le 18 avril 2012 aux termes duquel la société LABORATOIRE FAUVET-ZEPPA SCP, société absorbée, Société Civile Professionnelle au capital de 3 048,98 euros ayant son siège social à Villeneuve sur Yonne (89500) 67 rue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 351 547 294, a fait apport à titre de fusion à la société SELARL MED-LAB de la totalité de son patrimoine, l'évaluation du patrimoine ainsi transmis et sa rémunération, ce projet de fusion ayant été préalablement approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LABORATOIRE FAUVET-ZEPPA SCP, société absorbée.
2) A décidé d'augmenter le capital de la société SELARL MED-LAB d'une somme de 872 euros, le portant ainsi de 29 915 euros à 30 787 euros, par la création de 872 parts sociales de 1 euro de nominal, entièrement libérées, le montant de la prime de fusion s'élevant à 229 128 euros.
3) A décidé de nommer en qualité de cogérantes de la société Mesdames Pauline Fauvet demeurant à Marsangy (89500) 39 rue de l'Yonne et Béatrix ZEPPA demeurant à Villeneuve sur Yonne (89500) 12 bis rue Edouard Bouthier
Pour avis

AL89369490

Les offres d'emploi de l'APECITA

AM007830 - TERRITOIRE DE BELFORT
CHARGE D'INGENIERIE DE FORMATION – ADJOINT AU DIRECTEUR H/F
Centre pour adultes d'un établissement de formation, spécialisé en paysage, productions horticoles et aquacoles. • En lien constant et étroit avec le directeur du centre : * Réaliser la mission d'ingénierie de formation : contribuer au développement du centre et à sa promotion par des activités de veille et prospection, et par la participation au réseau de partenaires du centre. * Concevoir et gérer des projets de formations adaptés aux demandes publiques et de professionnels en lien avec les capacités du centre. * Participer à la gestion du fonctionnement interne du centre (propositions d'évolution de l'organisation, gestion de l'équipe, pédagogie). * Contribuer à la mise en place de la stratégie d'évolution du centre. Missions transversales éventuelles pour l'établissement. • BAC+5 avec expérience indispensable. Bonne connaissance de la formation continue. Connaissance des secteurs d'activités du centre appréciée. • Entrée dès que possible. CDD 1 an avec poss. CDI. Tps plein. Rémunération selon grille avec prise en compte de l'exp. prof.

AM007931 - TRAVAIL A DOMICILE AVEC REUNION MENSUELLE A LYON
CHARGE DE DOSSIERS D'HOMOLOGATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EXPORT H/F
Société de conseil experte dans le domaine réglementaire des produits phytopharmaceutiques, biocides, produits chimiques industriels, cosmétiques et médicaments humains et vétérinaires. • Préparation et suivi de dossiers scientifiques et techniques d'homologation de produits phytopharmaceutiques pour l'Europe en priorité et la France. Coordination des relations avec les autorités concernées et les partenaires locaux. • BAC+5 en Protection des Cultures avec expérience dans l'homologation des produits phytopharmaceutiques. Anglais lu, écrit et parlé impératif. • Entrée dès accord. Télétravail.

AM007826 - CHABLIS
RESPONSABLE COMMERCIAL H/F
Domaine viticole de 60 ha. • Devra assurer son développement pour gagner des parts de marché et accroître le rayonnement du domaine. • Vous êtes passionné par l'univers du vin avec un tempérament de développeur. Anglais indispensable. • CDI.

AM007795 - JURA
SALARIE POLYVALENT DE REMPLACEMENT AGRICOLE ET MULTISECTORIEL H/F
Pour groupement d'employeurs. • Intervention auprès d'exploitations agricoles adhérentes du secteur : travaux de saison, traites, soins, entretien, remplacement des agriculteurs. • Formation agricole indisp. . Aimant l'élevage, intéressé par la polyvalence, curieux et dynamique. Possibilité d'emploi dans d'autres secteurs que l'agriculture en complément. • CDI temps plein. A partir du 15/09/12.

AM007803 - BOURGOGNE À ALSACE-LORRAINE
TECHNICO COMMERCIAL H/F
Obtenteur et distributeur de semences auprès des 3 réseaux : agriculture, espaces vert et animalerie • Rattaché à la direction, vous développez de façon autonome un réseau de clients et prospects. Selon une politique commerciale définie, vous assurez le dvpt de nos activités auprès des professionnels et des magasins : rayons semences et animalerie. • Connais. de l'un des réseaux et des fourragères. 1ère exp. réussie. • CDI. Véhicule de service.

AM007814 - MOSELLE
OUVRIER QUALIFIÉ PAYSAGISTE H/F
Petite entreprise spécialisée en création de jardins de particuliers. • Réalisation d'espaces paysagers comprenant de la maçonnerie, du pavage, plantations, ... • BAC PRO aménagements paysagers minimum. Expérience dans le domaine. Bonnes connaissances en maçonneries, plantations, engazonnement. Personne motivée. • CDD 2 mois. Salaire selon convention collective du paysage.

AM007873 - ALSACE
2 TECHNICO-COMMERCIAUX EN APPRENTISSAGE H/F
Pour 2 entreprises spécialisées dans la vente de matériels agricoles. • Dans le cadre de la préparation d'un BTS, vous serez chargé de la vente de matériels et équipements agricoles. • BTSA ou un BAC PRO. Intérêt pour le machinisme agricole. Dynamisme, sens du contact. • Contrat d'apprentissage de 12 ou 24 mois (selon profil). Entrée au 01/09/2012. Établissement de formation et entreprise assurés.

AM007883 - CÔTE D'OR
RESPONSABLE RAYON PÉPINIÈRE H/F
Jardinerie franchisée indépendante de 5000m² en pleine expansion de son activité. • Garantir l'optimisation du rayon pépinière en développant son chiffre d'affaires et fidélisant la clientèle. • De formation supérieure. Expérience de 2 ans en rayon pépinière minimum. • CDI.

AM007886 - FRANCHE-COMTÉ
TECHNICO-COMMERCIAL EN APPRENTISSAGE H/F
Pour coopérative agricole, division Machinisme. • Dans le cadre de la préparation d'un BTS, vous serez chargé de la vente de matériels et équipements agricoles. • BTSA ou un BAC PRO. Intérêt pour le machinisme agricole. Dynamisme, sens du contact. • Contrat d'apprentissage de 12 ou 24 mois (selon profil). Entrée au 01/09/2012. Établissement de formation et entreprise assurés.

AM006570 - BAS RHIN
CONDUCTEUR DE TRAVAUX H/F
Entreprise leader de la création de jardins pour les particuliers, avec 45% de croissance cette année. Le groupe a de fortes ambitions au travers de ses filiales (bureau d'études, d'architecture extérieure, design et décoration et de services à la personne) • Vous encadrez 6 équipes et les chantiers, serez chargé des achats et logistique, SAV, recrutements, qualité, délais, ... • BAC+2 minimum avec expérience sur même type de poste impérative. Expérience commerciale et gestion appréciées. • Entrée immédiate. CDI. Conditions de rémunération attractives.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Abonnement Terres de Bourgogne



Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ **Je m'abonne pour 1 an**
à Terres de Bourgogne **95 €**
☐ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* **30 €**
Total.....

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**
à Terres de Bourgogne **185 €**
☐ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* **60 €**
Total.....

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@.....

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ABO2012-1163

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net



NOUVEAU NEW HOLLAND T6
LE TRACTEUR À LA CARTE !

NEW HOLLAND T6 : 7 MODÈLES DE 121 À 175 CH
4 OU 6 CYLINDRES
CABINE HAUTE OU CABINE BASSE POUR LES BÂTIMENTS DE FAIBLE HAUTEUR
3 PONTS AVANT DISPONIBLES : STANDARD, SUSPENDU OU SUPERSTEER™
3 TRANSMISSIONS AU CHOIX



ECOBlue TECHNOLOGIE SCR PAR NEW HOLLAND
INVESTIR DANS UN TRACTEUR ECOBLUE™ C'EST ÉCONOMISER DU CARBURANT.

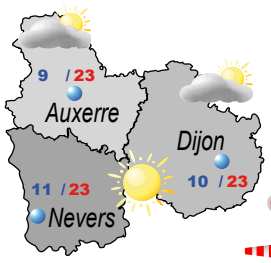
NEW HOLLAND TOP SERVICE 0 800 64 111 111
Assistance et information 24h/24 et 7j/7. Si vous appelez de France l'appel est gratuit. Toutefois, certains opérateurs européens peuvent facturer l'appel s'il provient d'un téléphone portable. Pour plus d'informations sur les tarifs, veuillez vous renseigner à l'avance auprès de votre opérateur.
www.newholland.com
NEW HOLLAND AGRICULTURE
SPÉCIALISTE DE VOTRE SUCCÈS

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	et son agent : Francis Lesourd à Venoy : 06 81 34 53 64	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Moulot	03 86 27 27 13
	Bazoches	03 86 22 11 54

▶ Prévisions météo du 7 au 16 septembre

Vendredi 7 Septembre



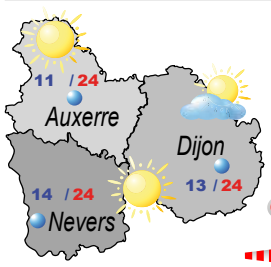
Variable
Le ciel sera bien nuageux mais le soleil fera tout de même quelques belles apparitions par endroits.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 22 à 24 °C

Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

Ste Reine
Soleil : 07:34 - 20:30
Lune : 23:55 - 14:33

Samedi 8 Septembre



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective, avec quelques nuages de beau temps. Les vents seront faibles.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 23 à 25 °C

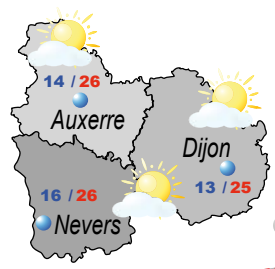
Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

St Adrien
Soleil : 07:36 - 20:28
Lune : N.C. - 15:25

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 9 Septembre



Peu nuageux
Le soleil restera bien présent et sera accompagné de quelques nuages. Les températures seront en hausse et les vents resteront faibles.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 25 à 27 °C

Vents : Sud 10 km/h

St Alain
Soleil : 07:37 - 20:27
Lune : 00:42 - 16:12

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 au Mercredi 12 Septembre :
De belles éclaircies pour lundi et mardi. Quelques orages en perspective pour ce mercredi.
Vents : Sud-Sud-Est à 10 km/h
T° mini. : 17 à 19 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

Jeudi 13 au Dimanche 16 Septembre :
De nombreuses averses orageuses sont attendues de jeudi à samedi. Ce dimanche sera bien nuageux.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : 17 à 19 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

▶ Sudoku

		5	6			4	9	
			4			3		
8				3	2		5	6
6							3	
9		3		8		7		4
	5							8
7	3		5	6				1
		6			1			
	9	4			3	6		

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
1. chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
2. chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
3. chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Résultats du précédent numéro

3	4	5	2	7	1	9	8	6
6	2	9	3	8	5	1	4	7
1	7	8	4	9	6	2	3	5
9	1	7	8	6	2	4	5	3
4	8	6	1	5	3	7	9	2
5	3	2	7	4	9	6	1	8
8	9	4	6	3	7	5	2	1
2	6	3	5	1	4	8	7	9
7	5	1	9	2	8	3	6	4

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77 409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

▶ Télévision Sélection du 8 au 14 septembre

Samedi 8

TF1
20.50 Les enfants de la télé. Divertissement présenté par Arthur, avec Michel Drucker, Dany Boon, Diane Kruger, Yvan Attal, Sandrine Kiberlain, Laurent Gerra, etc.
23.20 Les experts. Série ⓬.

FRANCE 2
20.45 C'est la rentrée ! Divertissement avec Marc Lavoine, Garou, Khaled, Chico & les Gypsies, Daniel Guichard, La Compagnie créole, Véronic Dicaire, Shy'm, Tal, Jean-Marie Bigard, Enrico Macias, etc.
23.00 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.45 Enquêtes réservées : «Jour de chance», «Tir cadré ⓾» ★. Série avec Jérôme Anger. *Pas mal.*
22.25 Adresse inconnue «Le nouveau souffle» ★. Série avec David Brécourt. *Très moyen.*
23.45 Jeux paralympiques.
00.40 Appassionata «Don Giovanni». Opéra de Mozart.

ARTE
20.45 L'aventure humaine «De l'Orient à l'Occident (4 et 5/7)».
22.45 T-shirt stories.

M6
20.50 FBI, duo très spécial. Série avec Matt Bomer.

CANAL +
20.55 R.I.F. ★★. Thriller (2010) de F. Mancuso, avec Yvan Attal (1h27) ⓾. *Classique, mais bien fait.*

Dimanche 9

TF1
20.50 Sherlock Holmes ★★. Aventures (2009) de Guy Ritchie, d'après sir Arthur Conan Doyle, avec Robert Downey Jr., Jude Law (2h) ⓾. (voir Sélection)
23.10 Les experts, Manhattan ⓾.

FRANCE 2
20.45 Gainsbourg (Vie héroïque) ★★. Comédie dramatique (2009) de Joann Sfar, avec Éric Elmosnino, Lucy Gordon (2h10) ⓾. *Original.*
22.55 Un jour, un destin «Serge Gainsbourg : Le prix de la gloire». Documentaire de L. Delahousse.

FRANCE 3
20.35 Les enquêtes de Murdoch. Série avec Yannick Bisson ⓾.
23.30 Jeux paralympiques.
00.25 Les gaietés de l'escadron ★★. Comédie en NB (1932) de M. Tourneur, d'après Courteline, avec Raimu (1h19). *Réjouissant.*

ARTE
20.40 Thank you for smoking ★★. Comédie (2004) de J. Reitman, avec Aaron Eckart (1h30). *Amusant, mais un peu prévisible.*
22.10 La fumée vous dérange ?
23.00 J'arrête ★★. *Passionnant.*

M6
20.50 Zone interdite «Conduire avec ou sans permis...».
22.45 Enquête exclusive «Drogues dures au cœur de Paris».

CANAL +
20.45 Rugby «Clermont/Racing Métro».

Lundi 10

TF1
20.50 Week-end chez les toquées «Un parfum de liberté». Télé film avec Ingrid Chauvin, Annie Grégorio, Marc Duret.
22.35 New York, unité spéciale. Série avec Mariska Hargitay ⓾.

FRANCE 2
20.45 Castle : «Lame solitaire», «Calcul glacial», «Où est Angela ?» ★★. Série avec Nathan Fillion, Stana Katic ⓾. *Très amusant.*
22.55 Mots croisés. Magazine présenté par Yves Calvi.

FRANCE 3
20.45 Qui êtes-vous Michel Sardou ? ★★. (voir Sélection)
23.10 L'amère patrie «Le retour des Français d'Algérie».

ARTE
20.50 Nosferatu, fantôme de la nuit ★★★. Épouvante en VO (1978) de W. Herzog, avec Klaus Kinski, Isabelle Adjani (1h47) ⓬. *Superbe.*
22.30 The spiral (2/5) ★★. Série avec Johan Leysen. *Prenant.*
23.20 La ballade de Bruno ★★. Drame en VO (1976) de Werner Herzog, avec Bruno S., Eva Mattes (1h43). *Poignant, mais long.*

M6
20.50 L'amour est dans le pré.
23.00 Nouveau look pour une nouvelle vie. Magazine.

CANAL +
20.55 Engrenages (3 et 4/12) ★★. Série ⓬. *Excellent.*

Mardi 11

TF1
20.50 Football «Éliminatoires Coupe du monde 2014 : France/Biélorussie».
22.55 Mentalist ★★. Série avec Simon Baker, Robin Tunney. *Excellent.*

FRANCE 2
20.45 Secrets d'histoire «Monaco et les princes de Grimaldi» ★★. Magazine de Stéphane Bern, avec Franck Ferrand, Jean des Cars, T. Fouilleron, etc. (voir Sélection)
22.45 Infrarouge «Grace face à son destin» ★★. (voir Sélection)
00.10 La main au collet ★★★. Policier (1955) de Alfred Hitchcock, avec Cary Grant, Grace Kelly (1h42). (voir Sélection)

FRANCE 3
20.45 Aller-retour dans la journée ★. Téléfilm avec Line Renaud, Pierre Arditi (1h26). *Médiocre.*
22.45 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.50 Nestlé et le business de l'eau en bouteille ★★. *Inquiétant.*
22.20 Les routes de la terreur ★★★. *Passionnant.*

M6
20.50 Victoire Bonnot «Partir». Téléfilm avec Valérie Damidot ⓾.
22.35 Profs passionnés, élèves en difficulté. Documentaire.

CANAL +
20.55 Un heureux événement. Comédie dramatique (2011) de R. Bezançon, avec Louise Bourgoin ⓾.

Mercredi 12

TF1
20.50 Esprits criminels : «Tous pour elle», «Techniques de chasse», «Cinq sens ⓬». Série avec Joe Mantegna ⓾.
23.15 Fringe. Série ⓾.

FRANCE 2
20.45 Mes deux amours ★★. Téléfilm avec Bernard Le Coq, Bernard Yerles (1h35). *Amusant, mais la fin est ratée.*
22.20 Un jour, un destin «Yves Mourousi : Les mystères d'un prince». Magazine.

FRANCE 3
20.45 Des racines et des ailes «Au fil de la Loire» ★★. *Superbe.*
23.10 L'ombre d'un doute «Fallait-il condamner Marie-Antoinette ?».

ARTE
20.50 Les fantômes de Goya. Drame (2005) de Milos Forman, avec Javier Bardem, Natalie Portman (1h54). *Ridicule et faux historiquement.*
22.40 Indignez-vous ! ★★. Documentaire (2012) de Tony Gatlif (1h12). *Pas mal.*

M6
20.50 Maison à vendre. Magazine présenté par Stéphane Plaza.

CANAL +
20.55 Présumé coupable ★★★. Drame (2011) de Vincent Garenq, d'après le livre d'Alain Marécaux, avec Philippe Torreton, Wladimir Yordanoff (1h38) ⓾. (voir Sélection)

Jeudi 13

TF1
20.50 Masterchef. Divertissement présenté par Carole Rousseau, avec Yves Camdeborde, Frédéric Anton et Sébastien Demorand.
23.20 Masterchef se met à table.

FRANCE 2
20.45 Envoyé spécial : «Plans sociaux», «Syrie : Enquête sur un massacre». Magazine.
22.15 Complément d'enquête «Crise : Quand la France craque». Magazine de Benoît Duquesne.
23.20 Secrets d'histoire «Si les murs de l'Élysée pouvaient parler…» ★★★. (voir Sélection)

FRANCE 3
20.45 Pièce montée ★. Comédie (2009) de Denys Granier-Deferre, avec Jérémie Renier (1h29). *Rarement drôle.*
23.00 Coup de torchon ★★. Comédie dramatique (1981) de B. Tavernier, avec Philippe Noiret, Isabelle Huppert (2h02) ⓾. *Brillant.*

ARTE
20.50 Les Tudors (1, 2 et 3/10) ★★★. Série avec Jonathan Rhys Meyers ⓬. *Brillant, mais cru.*
23.30 Inondation ! «Un défi scientifique». Documentaire.

M6
20.50 Bones. Série avec Emily Deschanel, David Boreanaz ⓾.

CANAL +
20.55 Homeland (1, 2 et 3/13) ★★. Série avec Claire Danes ⓬. *Palpitant.*

Vendredi 14

TF1
20.50 Les experts, Miami. Série avec David Caruso ⓾.
23.10 Vendredi, tout est permis avec Arthur. Divertissement de Arthur, avec Virginie Hocq, C. Tagbo, Gad Elmaleh, Omar Sy, Franck Dubosc, JoeyStarr, Ramzy, etc.

FRANCE 2
20.45 Les petits meurtres d'Agatha Christie «Le couteau sur la nuque» ★★. Téléfilm avec Antoine Duléry, Marius Colucci, Maruschka Detmers (1h35) ⓾. *Pas mal fait.*
22.25 Vous trouvez ça normal ?! Magazine présenté par Bruce Toussaint, avec Pierre Lescure, Clémentine Autain, Guy Birenbaum, Philippe Tesson, Luc Ferry, etc.

FRANCE 3
20.35 Thalassa «Couleur : La France vue de la mer». Magazine.

ARTE
20.45 La joie de vivre ★★. Téléfilm d'après Émile Zola, avec Anaïs Demoustier, Swann Arlaud (1h24). *Une excellente adaptation.*
22.10 L'Albanais. Téléfilm en VO avec Nik Xhelilaj (1h40).

M6
20.50 NCIS, enquêtes spéciales. Série avec Mark Harmon ⓾.

CANAL +
20.55 Johnny English, le retour ★★. Comédie (2011) de O. Parker, avec Rowan Atkinson (1h40). *Amusant, mais lourd.*

SÉLECTION


DR

Sherlock Holmes - La dernière mission de Sherlock Holmes a été un franc succès, puisqu'il a réussi à arrêter un tueur en série, Lord Blackwood. Les amateurs de sir Arthur Conan Doyle risquent d'être surpris par ce Sherlock Holmes bondissant et adepte des arts martiaux. Pourtant, il semble qu'il soit conforme au personnage des premiers livres du romancier. En tout cas, Guy Ritchie mène ses aventures tambour battant, devant des décors superbes du Londres de la fin du XIXe siècle, avec de multiples bagarres et retournements de situation. Certes, sa mise en scène est tape-à-l'œil, avec un abus de ralentis, et sa photographie est assez terne, mais l'ensemble est très bien rythmé. Quant aux dialogues, ils sont brillants, avec de nombreuses touches d'humour. Robert Downey Jr. est épatant en héros survitaminé. Ces aventures bondissantes constituent un très agréable divertissement. ***Dimanche 9, sur TF1, à 20h50.***

Qui êtes-vous Michel Sardou ? - Comme il le dit lui-même : «Depuis 40 ans, on m'aime ou on me déteste». On découvre, dans cette émission très intéressante, un homme plein de finesse et de lucidité qui parle, avec humour, de son passé. Celui que l'on a si facilement traité de fasciste, voire de nazi prend la chose avec philosophie. Quant au récit de la genèse des «Lacs du Connemara», il est réjouissant. ***Lundi 10, sur France 3, à 20h45.***

Soirée Grace Kelly - Stéphane Bern ouvre la soirée avec un «Secret d'histoire» consacré à la famille de Monaco. C'est très intéressant, même s'il évite soigneusement de parler des sujets qui fâchent. Le documentaire qui suit adopte un ton personnel pour parler de la belle princesse, avec des images inédites qui mettent à mal le mythe. Enfin, «La main au collet», un des chefs-d'œuvre d'Alfred Hitchcock, est illuminé par la beauté de Grace Kelly. ***Mardi 11, sur France 2, à 20h45.***

Présumé coupable - Alain Marécaux est une des victimes de l'affaire d'Outreau. Le cinéaste retrace le calvaire d'un homme, emporté dans la tourmente d'une erreur judiciaire. Caméra à l'épaule, il capte l'attention du téléspectateur pour ne plus jamais la lâcher. Philippe Torreton est impressionnant de justesse et de retenue. Le grand mérite de ce film est d'éviter toute charge au vitriol, tant les faits parlent d'eux- mêmes. ***Mercredi 12, sur Canal +, à 20h55.***

Secrets d'histoire «Si les murs de l'Élysée pouvaient parler...» - Stéphane Bern nous fait pénétrer dans le cœur du pouvoir, le palais de l'Élysée. Considéré comme un palais de femmes, car elles furent nombreuses à y avoir une influence, ce palais est connu comme le bastion de l'excellence française dans l'art de recevoir. Les images sont superbes, et les commentaires très intéressants, avec un tour rapide des autres résidences du président. ***Jeudi 13, sur France 2, à 23h20.***